



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice 69	Présents 43	Votants 50	Pouvoirs 7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/100 : Attribution du marché de travaux « Petits Travaux »

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'une consultation pour un Marché accord cadre à Bons de Commande, de Travaux, « Petits Travaux » 2025-08, a été publié le 21 Octobre 2025.

Il s'agit d'un Marché de Travaux d'alimentation en eau potable, pour des interventions ponctuelles, des branchements et réparations pour les réseaux d'eau potable, sur l'ensemble du territoire de SYDEO, découpé en 2 lots géographiques :

- Un lot n°1 : Secteur « OUVEZE/PAYRE/LAVEZON/FRAYOL » dont les communes sont les suivantes : ROMPON, LE POUZIN, SAINT JULIEN-EN-SAINT-ALBAN, FLAVIAC, SAINT CIERGE-LA-SERRE, SAINT SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC, CHOMERAC, ALISSAS, ROCHESSAUVE, SAINT LAGER-BRESSAC, SAINT BAUZILE, CRUAS, SAINT VINCENT-DE-BARRES, MEYSSE, ROCHEMAURE, SAINT MARTIN-SUR-LAVEZON, SAINT PIERRE-LA ROCHE, BAIX, LE TEIL, LYAS, COUX, PRIVAS, VEYRAS, SAINT PRIEST

- Un lot n°2 : « EYRIEUX » dont les communes sont les suivantes : MARCOLS-LES-EAUX, SAINT JULIEN-DU-GUA, BEAUVENE, CHALENCON, GLUIRAS, SAINT ETIENNE-DE-SERRE, PRANLES, GOURDON, AJOUX, POURCHERES, CREYSSEILLES

Ce marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1, R2123-1, L2125-1 et R2162-1 à 14 du Code de la Commande Publique, en vue de la passation d'un marché public d'exécution de travaux, sous forme d'accord-cadre mono-attributaire, donnant lieu à l'émission de bons de commande.

Pour les lots n°1 et n°2, le montant des travaux envisagés sur la durée de chaque marché est de :

LOT N°1 : secteur « OUVEZE / PAYRE / LAVEZON / FRAYOL » :

- Minimum : 450 000,00 € HT sur 3 ans et 150 000,00 € HT par année de reconduction
- Maximum : 1 700 000,00 € HT sur la durée totale du marché.

LOT N°2 : secteur « EYRIEUX » :

- Minimum : 150 000 € HT sur 3 ans et 50 000,00 € HT par année de reconduction,
- Maximum : 800 000,00 € HT sur la durée totale du marché.

La période de reconduction du marché est de 3 fois 12 mois, par tacite reconduction, à compter de la fin de la durée initiale du marché.

Ce présent marché de maîtrise d'œuvre sera exécuté au fur et à mesure l'émission de bons de commande, permettra de faire réaliser l'ensemble des travaux d'interventions ponctuelles, de branchements et de réparation pour les réseaux d'alimentation en eau potable, dont le syndicat a besoin.

Lors de la consultation, des avis de consultation ont été publiés sur les sites suivants :

- BOAMP : Avis n° 25-117571
- Profil d'acheteur Achat Public : Avis publié le 21/10/2025 à 17h22

La date limite de réception des offres était donnée au 17 Novembre 2025.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 Novembre 2025 à 14h00 :

- cinq plis ont été reçus pour le lot n°1 : Secteur « OUVEZE/PAYRE/LAVEZON/FRAYOL »
- six plis ont été reçus pour le lot n°2 : « EYRIEUX »

Pour l'analyse des offres, les critères et pondération suivants ont été appliqués pour chacun des deux lots :

Critères	Pondération
Prix des prestations	35 %
Analyse des prix « mise en place de chantier »	10 %
Valeur technique	45 %
Délais d'exécution	10 %
TOTAL	100 %

Aucune offre n'ayant été détectée comme anormalement basses, aucun justificatif ni précision n'ont été demandés sur ce sujet.

En revanche, des courriers de négociation ont été adressés aux candidats le 27 Novembre 2025 avec comme date de retour le 03 Décembre 2025 à 12h00.

Une nouvelle analyse des offres a donc eu lieu le 03 Décembre 2025 à 14h00. Le 16 Décembre 2025, il a été réalisé une présentation de l'analyse des offres ainsi qu'une proposition d'attribution du marché, par le maître d'œuvre.

Pour le lot n°1 : Secteur « OUVEZE/PAYRE/LAVEZON/FRAYOL », le candidat retenu est l'entreprise RAMPA TP - Parc Industriel Rhône Vallée Nord - 07250 LE POUZIN.

Son offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution du marché par rapport à celle des autres candidats avec une bonne proposition technico financière conforme aux besoins.

Pour le lot n°2 : « EYRIEUX », le candidat retenu est l'entreprise MBTP - 320 Route du Manoulier - 07190 SAINT SAUVEUR-DE-MONTAGUT.

Son offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution du marché par rapport à celle des autres candidats avec une bonne proposition technico financière conforme aux besoins.

Ceci exposé,

- Vu le Code la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R2123-1 ;
- Vu l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre ci-annexée et proposant le classement des offres et attribuant le marché de travaux intitulé « Petits Travaux » ;
- Vu les caractéristiques principales de passation du marché public

Après en avoir délibéré, à 50 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Approuve** le classement des offres ci-annexé à la présente délibération, du marché de travaux intitulé « Petits Travaux » ;
- **Attribue** le marché public de travaux intitulé « Petits Travaux » comme suit :
 - o lot n°1 : Secteur « OUVEZE/PAYRE/LAVEZON/FRAYOL » : RAMPA TP
 - o lot n°2 : « EYRIEUX » : MBTP
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ce marché et tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits aux comptes 2315 ou 21531 du budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 18/12/2025

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CANTON D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	43
		Votants	50
		Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/101 : Attribution du marché de travaux « Gros Travaux »

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'une consultation pour un Marché accord cadre à Bons de Commande, de Travaux, « Gros Travaux » 2025-07, a été publié le 21 Octobre 2025.

Il s'agit d'un Marché de Travaux d'alimentation en eau potable, pour des travaux de renouvellement, de réhabilitation et d'extension de réseau d'eau, sur l'ensemble du territoire de SYDEO, en lot unique.

Ce marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1, R2123-1, L2125-1 et R2162-1 à 14 du Code de la Commande Publique, en vue de la passation d'un marché public d'exécution de travaux, sous forme d'accord-cadre mono-attributaire, donnant lieu à l'émission de bons de commande.

Pendant la durée initiale du marché, à savoir durant 36 mois à compter de la notification du marché, le montant total cumulé des commandes passées par l'entité adjudicatrice est fixé comme suit :

- Montant total cumulé minimum (contractuel) : 600 000 € HT.
- Montant total cumulé maximum (estimatif) : 2 500 000 € HT.

Pendant la période de reconduction du marché, à savoir 3 fois 12 mois, par tacite reconduction, à compter de la fin de la durée initiale du marché, le montant total cumulé des commandes passées par l'entité adjudicatrice est fixé comme suit :

- Montant total cumulé minimum (contractuel) : 200 000 € HT x 3 soit 600 000 € HT.
- Montant total cumulé maximum (estimatif) : 2 500 000 € HT.

Ce présent marché de maîtrise d'œuvre sera exécuté au fur et à mesure l'émission de bons de commande, permettra de faire réaliser l'ensemble des travaux de canalisations et raccordement avec fourniture et pose de canalisations d'alimentation en eau potable, dont le syndicat a besoin.

Lors de la consultation, des avis de consultation ont été publiés sur les sites suivants :

- BOAMP : Avis n° 25-117687
- Profil d'acheteur Achat Public : Avis publié le 21/10/2025 à 18h45

La date limite de réception des offres était donnée au 17 Novembre 2025 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 Novembre 2025 à 14h00 :

- cinq plis ont été reçus.

Pour l'analyse des offres, les critères et pondération suivants ont été appliqués :

Critères	Pondération
Prix des prestations	45 %
Analyse des prix « mise en place de chantier »	5 %
Valeur technique	50 %
TOTAL	100 %

Aucune offre n'ayant été détectée comme anormalement basses, aucun justificatif ni précision n'ont été demandés sur ce sujet.

En revanche, des courriers de négociation ont été adressés aux candidats le 09 Décembre 2025 avec comme date de retour le 12 Décembre 2025 à 12h00.

Une nouvelle analyse des offres a donc eu lieu le 12 Décembre 2025 à 14h00. Le 16 Décembre 2025, il a été réalisé une présentation de l'analyse des offres ainsi que l'attribution du marché, par le maître d'œuvre.

Le candidat retenu s'est présenté en groupement d'entreprises solidaire :

MANDATAIRE	CO-TRAITANT	CO-TRAITANT
RAMPA TP (mandataire - groupement conjoint) Parc Industriel Rhône Vallée Nord 07250 LE POUZIN	SAS MONTAGUT BATIMENT TRAVAUX PUBLIC M.B.T.P. 320 Route de Manoulier 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT	POMPAGE RHONE ALPES SASU Parc Industriel Rhône Vallée Nord 07250 LE POUZIN

Son offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution du marché par rapport à celle des autres candidats avec une bonne proposition technico financière conforme aux besoins.

Ceci exposé,

- Vu le Code la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R2123-1 ;
- Vu l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre ci-annexée et proposant le classement des offres et attribuant le marché de travaux intitulé « Gros Travaux » ;
- Vu les caractéristiques principales de passation du marché public

Après en avoir délibéré, à 50 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Approuve** le classement des offres ci-annexé à la présente délibération, du marché de travaux intitulé « Gros Travaux » ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

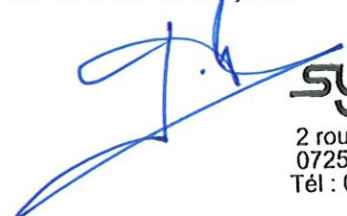
Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251218-2025101-DE

- Attribue le marché public de travaux intitulé « Gros Travaux » au group (Mandataire) / MBTP / Pompage Rhône Alpes ;
- Dit que les crédits seront inscrits aux comptes 2315 ou 21531 du budget SYDEO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 18/12/2025
Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CIVIL D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	43
		Votants	50
		Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/102 : Sécurisation Payre Fournier Baix Buis Baix-opération 2024 346 - approbation de l'avant-projet

L'opération de « Sécurisation Payre Fournier Baix Buis Baix » (opération n°2024-346) avait été présentée au Comité Syndical lors de sa séance du 10/12/2024. Une demande de subvention pour cet objet avait alors été approuvée sur la base d'un avant-projet.

Pour rappel l'opération consiste à poursuivre les travaux de sécurisation de la dorsale rhodanienne SYDEO, située sur la commune de BAIX.

Les travaux du présent AVP à réaliser sur ce secteur visent à reprendre le réseau de distribution et à créer le réseau de transport.

L'emprise représente un linéaire 1050 mètres.

Aujourd'hui le maître d'œuvre nous a transmis une version définitive de l'avant-projet. Les travaux correspondent pour Sydeo notamment en :

- La création du réseau de transport DN 300 fonte, entre le carrefour du « Buis » et l'entrée de BAIX sur 1000 ml ;
- Le renouvellement du réseau de distribution en fonte Grise DN 200 mm par une Fonte Ductile DN 200 mm sur 600 ml.

Les travaux se situent en grande partie sous une route départementale et le réseau de transport doit traverser la voie SNCF LYON - NIMES. Afin de la traverser, la solution est la suivante :

- Fonçage à proximité du passage à niveau

Le coût de ces travaux est estimé à 890 150,85 € HT, et avec les honoraires, imprévus et frais divers, à un total de 1 025 000,00 € HT pour l'ensemble de l'opération. Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avant-projet définitif. Cela permettra de fixer le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre, fixé par le marché public à bon de commande qui l'encadre, à hauteur de 4,2% du coût des travaux, soit 59 100,00€ HT en y ajoutant les missions complémentaires commandées.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché public de maîtrise d'œuvre à bon de commande pour la réalisation d'opérations d'eau potable signé le 28/03/2024 avec le groupement Naldeo/Merlin,

Vu l'Avant-Projet des travaux réalisés par Naldeo dans sa version du 22/11/2024,

Considérant que l'Acte d'Engagement valant CCAP prévoit en son article C.1.1.2 que la rémunération définitive du Maître d'œuvre s'établit lorsque celui-ci s'engage sur une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et que l'Avant-Projet Définitif est accepté par le maître d'ouvrage ;

Considérant l'importance et la nécessité des travaux à entreprendre pour la construction de la dorsale rhodanienne ;

Considérant que l'avant-projet définitif fourni par le Maître d'œuvre est conforme aux attentes de Sydeo et doit être validé par Sydeo ;

Considérant que l'estimation des travaux fournie par le Maître d'œuvre s'élève à 890 150,85 € HT ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 50 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avant-projet définitif de l'opération « Sécurisation PAYRE FOURNIER BAIX BUIS BAIX » dressé par le cabinet d'études Naldeo, pour un montant de travaux de 890 150,85 € HT ;
- **Prends acte** de l'émission d'un bon de commande de maîtrise d'œuvre fixant le forfait de rémunération à 59 100,00€ HT en y ajoutant les missions complémentaires commandées ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la collectivité ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 18/12/2025,

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTU D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

AVANT PROJET

SYDEO OPERATION 346

DOSSIER N°2401377



SYDEO SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDECHE

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

SECURISATION DORSALE RHODANIENNE

COMMUNE DE BAIX

BAIX : CARREFOUR DU BUIS ; BAIX : NORD ENTREE URBAINE

Historique des révisions

Version	Date	Commentaires	Rédigé par :	Vérifié par :
1	22/11/2024	AVP V2	M. GIRARD	D. ROBERT

Maître d'œuvre :

NALDEO
Agence d'Aubenas
Direction Opérationnelle Auvergne Rhône-Alpes Est
4 rue Montgolfier
07200 AUBENAS

David ROBERT
Directeur d'Agence

TABLE DES MATIERES

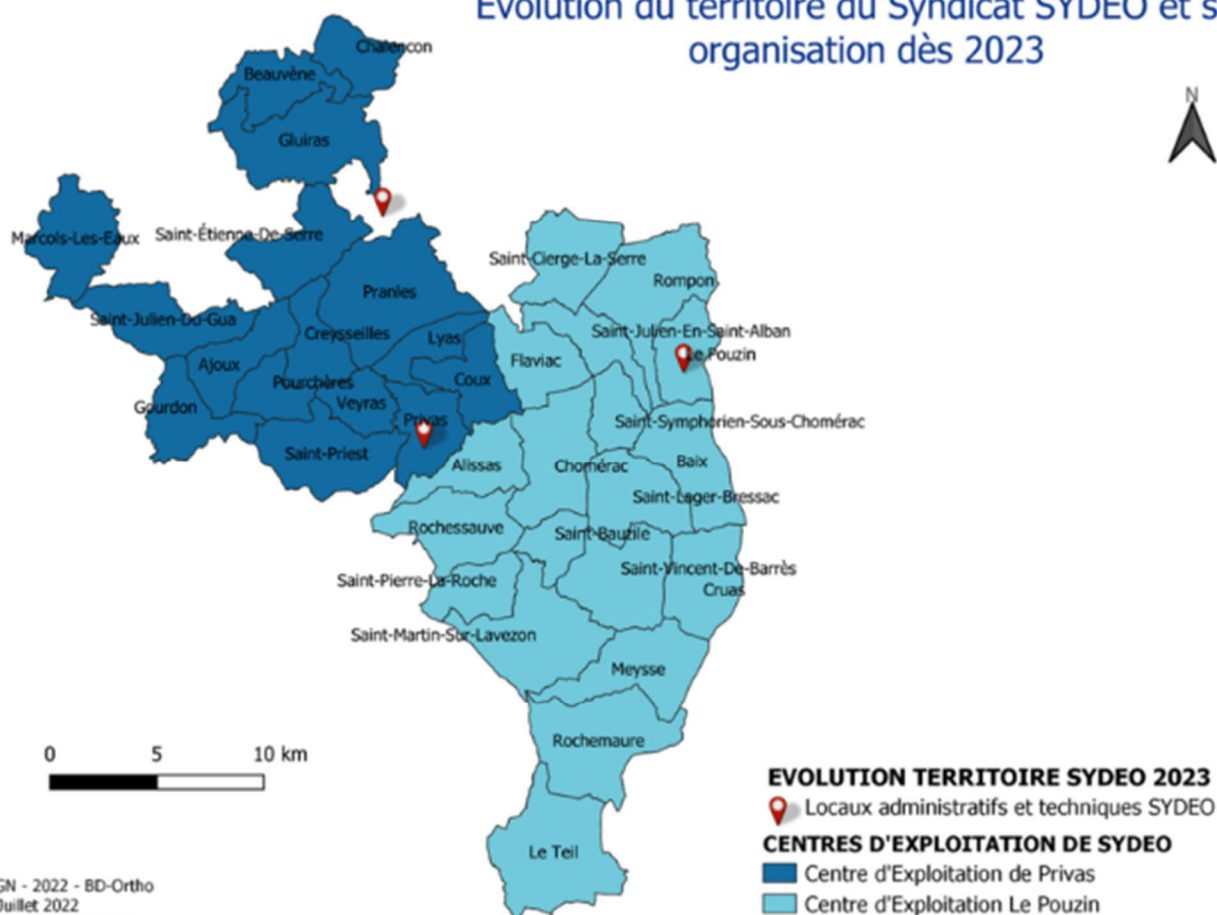
TABLE DES MATIERES.....	3
1 PREAMBULE	4
2 LES ENJEUX DU SYNDICAT	6
3 PRESENTATION DU CONTEXTE - SECURISATION UDI PAYRE - FOURNIER	9
3.1 NOUVELLE RESSOURCE - Raccordement au réseau SYDEO.....	9
3.2 Sécurisation UDI FOURNIER / PAYRE.....	13
3.3 Amélioration des performances des réseaux de distribution	16
4 PRESENTATION DES RESEAUX PRINCIPAUX SUR LA DORSALE RHODANIENNE	17
5 PRESENTATION DES TRAVAUX EN COURS / A VENIR SUR LA DORSALE RHODANIENNE	18
6 LOCALISATION DU PRESENT AVP	21
7 DESCRIPTION, PHASAGE ET CHIFFRAGE DES TRAVAUX	22
7.1 Tracé de la conduite - Fonçage dirigé	23
8 CHIFFRAGE DES TRAVAUX.....	25
8.1 Récapitulatif de la dépense.....	25
8.2 TOTAL :	26
9 ETUDES REALISEES	26
9.1 Enquêtes branchements	26
9.2 Géo-détection des réseaux.....	27
10 POINTS A VALIDER – CONTRAINTES.....	27
10.1 Autorisation de passage en terrains privés.....	27
10.2 Permission de voirie CD 07	27
10.3 Etude géotechnique.....	27
10.4 Déclaration Travaux	27
10.5 Permission de voirie Voie communale	27
11 DEVOLUTION DES TRAVAUX.....	28
12 DEMANDE DE SUBVENTION	28
13 ANNEXES.....	28

1 PREAMBULE

SYDEO regroupe, au cœur du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, 35 communes issues successivement du regroupement :

- En 2021, de 34 communes issues de l'intégration de 17 communes de la CAPCA, à l'intérieur du SMOP (Syndicat Mixte des Eaux Ouvèze Payre – 17 communes),
- Depuis le 1er janvier 2023, avec l'intégration de la commune du TEIL, devenu un Syndicat de 35 communes.

Evolution du territoire du Syndicat SYDEO et son organisation dès 2023



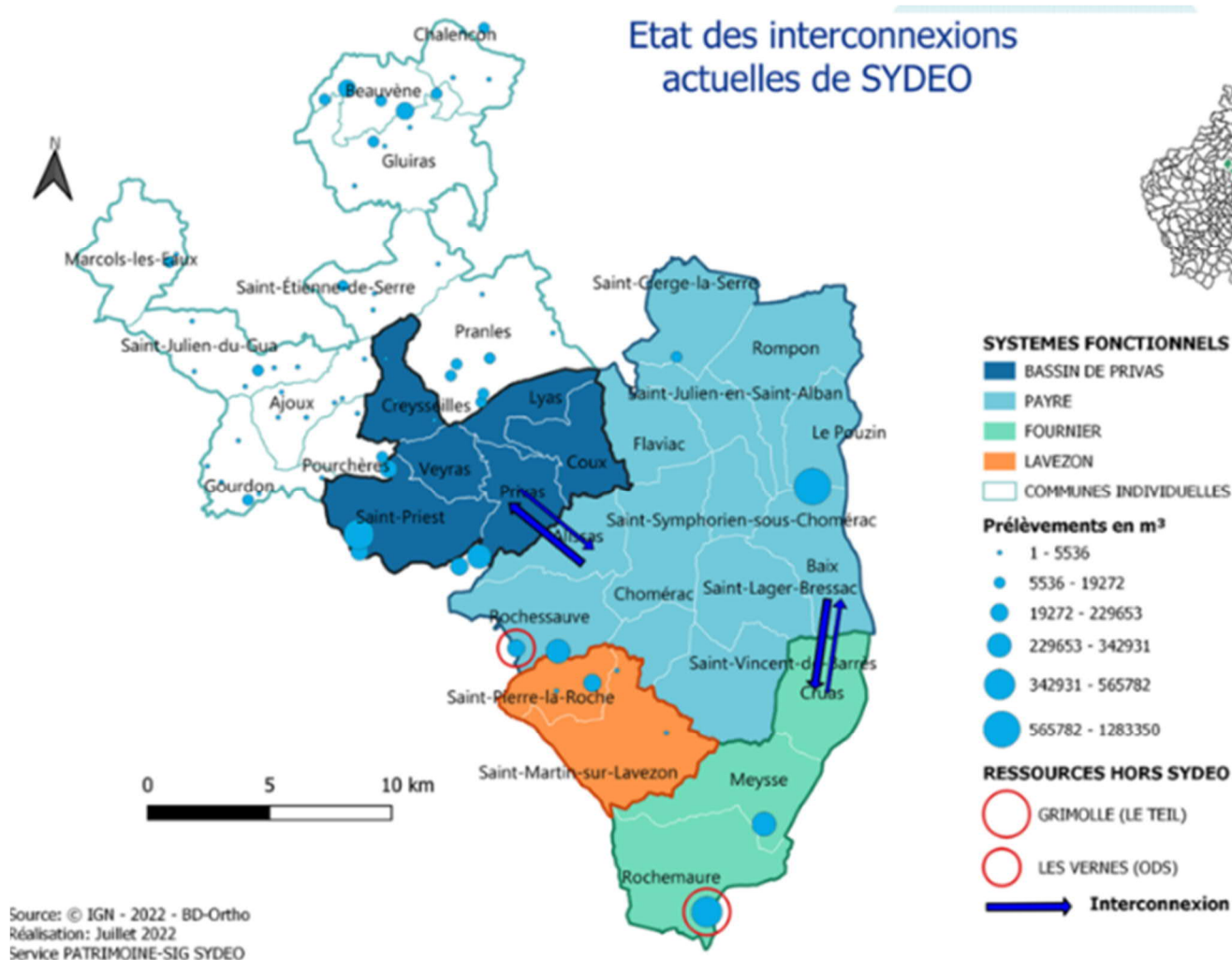
Chiffres clés :

	SYDEO			Total SYDEO 2022	Le Teil	Total SYDEO 2023
	Le Pouzin	Privas	Eyrieux			
Linéaire de réseaux (km)	458	256	87	802	73	875
Population	21 289	17 753	1 319	40 361	9 043	49 404
Ressources AEP	11	28	32	71	2	73
Volumes produits en 2021	2 050 337	1 150 807	135 597	3 336 741	570 890	3 907 631
Rendements en 2021	78%	69%	50%	69%	69%	69%

L'objectif de SYDEO est de palier les manques d'eau en période sèche par :

- La création de maillages et d'interconnexions,
- Le renforcement de l'ossature principale,
- La mobilisation de nouvelles ressources,

SYDEO a mené une étude globale visant à la sécurisation en eau de son territoire, permettant de prendre en compte les impacts du changement climatique et visant à l'optimisation de l'utilisation des ressources de son territoire selon la saisonnalité.



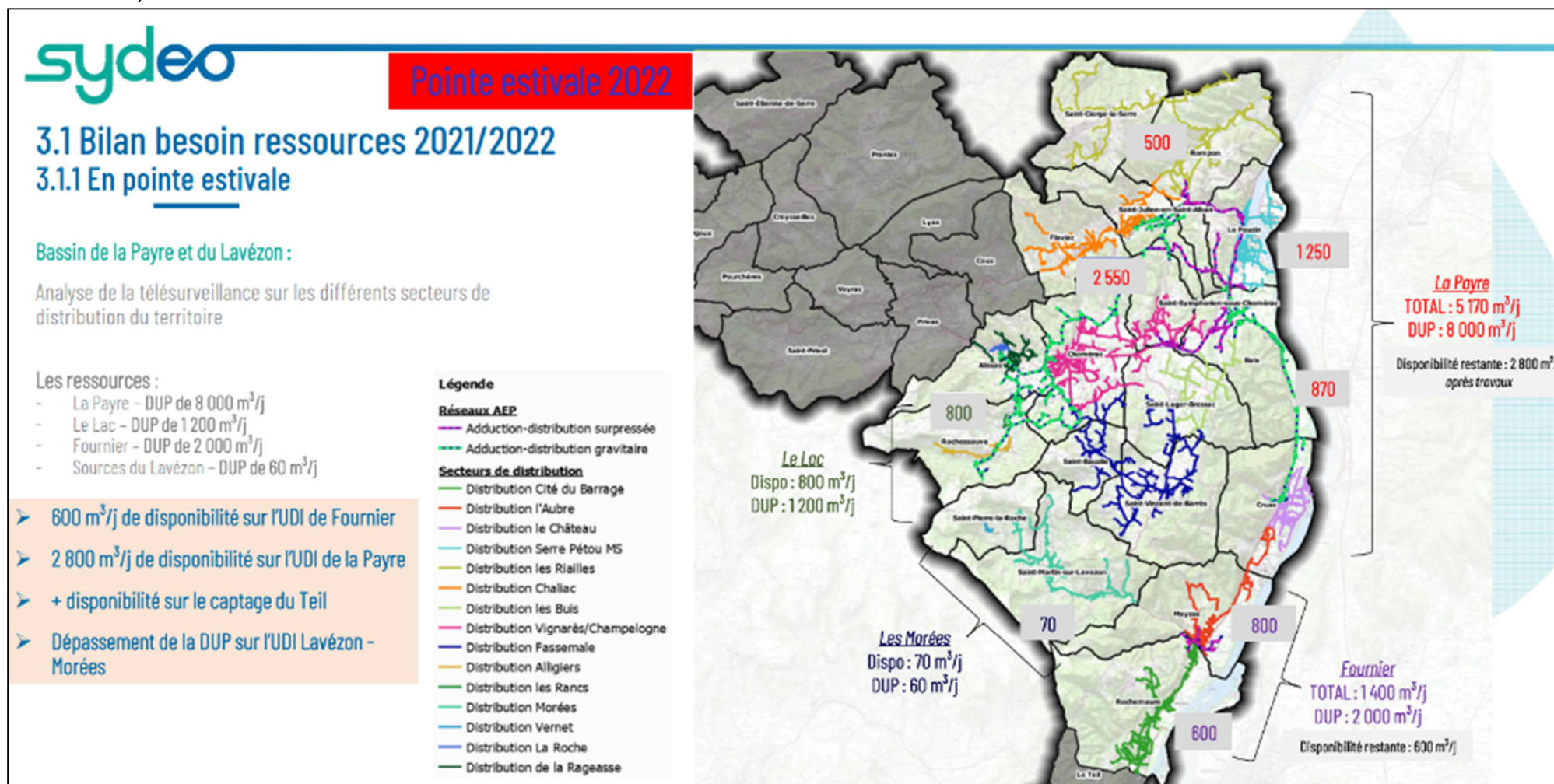
Les données collectées qui ont permis la rédaction du présent rapport sont :

- Le SIG à jour,
- Le SDAEP - NALDEO 2017,
- L'Etude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable - CEREQ 2023.

Ces données sont fournies en annexe. **Le présent Avant-Projet vise à :**

- **Présenter la suite des travaux de sécurisation de la dorsale rhodanienne SYDEO, située en particulier sur la commune de BAIX pour ce présent AVP.**
- Présenter les investissements à réaliser.
- Les travaux à réaliser sur ce secteur sont importants et visent à reprendre le **réseau de distribution et à créer le réseau de transport.**

L'emprise représente un linéaire 1050 mètres.



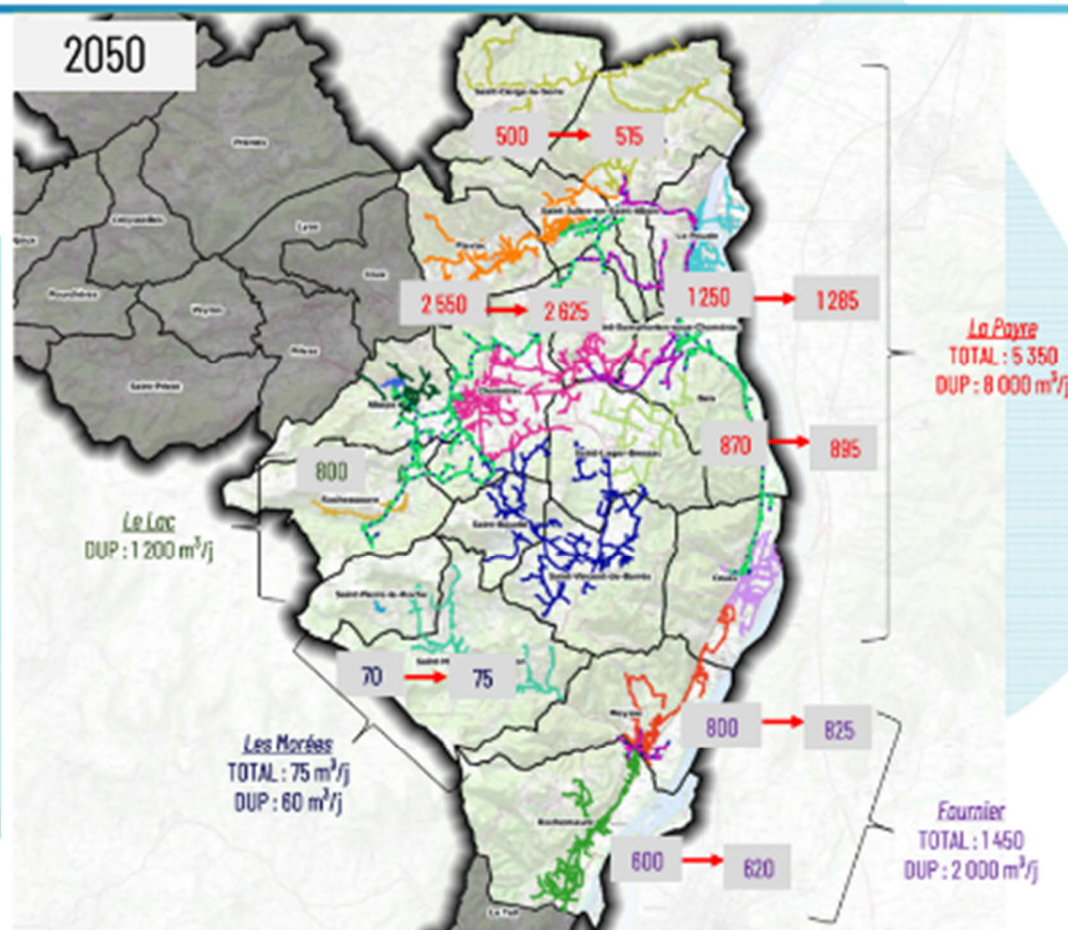
Le bilan besoins / ressources réalisé pour 2050 indique clairement, qu'à l'échelle du territoire, la sécurisation en eau passera par la mobilisation de l'ensemble des ressources et la création d'interconnexions permettant de secourir les différentes UDI. Le coût énergétique impose également de pouvoir limiter l'utilisation des ressources nécessitant un pompage au profit des ressources gravitaires du syndicat, à partir du moment bien sûr, où elles sont excédentaires.



3.2 Evolution des besoins

3.2.2 En pointe estivale

Ressource	Secteur	2022	2030	2040	2050
Puits de la Payre	Ressource	6 000	8 000	8 000	8 000
	Pouzin	1 250	1 260	1 275	1 285
	Ouvèze	500	505	510	515
	Payre	870	877	885	895
	Aval Devès	2 550	2 570	2 600	2 625
	TOTAL	5 170	5 212	5 270	5 320
	Restant	830	2 788	2 730	2 680
Puits de Fournier	Ressource	2 000	2 000	2 000	2 000
	Meyse	800	807	815	823
	Rochemaure	600	605	610	617
	TOTAL	1 400	1 412	1 425	1 440
	Restant	600	588	575	560
Source du Lac	Ressource suffisante (800 m³/j) pour alimenter les secteurs non secourus par la Payre (Alligiers, Rancs, abonnés sur conduite d'adduction-distribution)				
Source des Morées (Lavéon)	Ressource	60	60	60	60
	Distribution	70	71	72	73
	Restant	-10	-11	-12	-13



Aujourd'hui, l'alimentation du secteur « Payre », seulement assurée par les Puits de « La Payre », représente une consommation projetée de 5 320 m³/jour à l'horizon 2050. **Ce secteur, si l'on considère un problème technique, qualitatif sur « La Payre », serait secouru de manière simultanée par :**

- Les puits de « Fournier »,
- La ressource du TEIL,
- La nouvelle ressource de « Chambenier ».

La stratégie du Syndicat est donc de prévoir / programmer et démarrer l'ensemble des travaux qui permettra le plus rapidement possible de disposer de l'ensemble des ressources aux différents points du Syndicat. Ces travaux vont également permettre, à une échelle plus grande, de renforcer les débits pouvant transiter par la Dorsale des « Grads », et donc, renforcer le secteur de PRIVAS.



3.2 Evolution des besoins 3.2.2 En pointe estivale

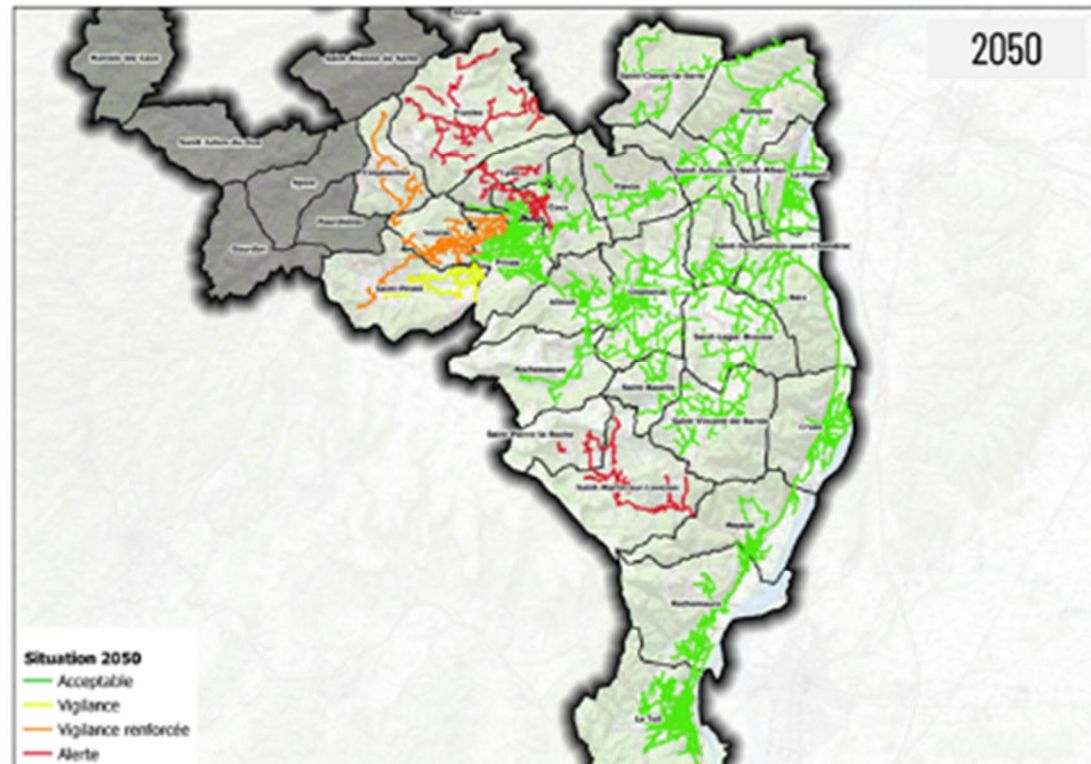
Synthèse

Projection de la situation de sécheresse lors de l'été 2050 :

- Détérioration possible sur Saint-Priest, Veyras, Creysseilles
- Situation potentiellement problématique sur Lyas et Coux en cas d'absence de sécurisation
- Problématique importante sur Pranles

Remarque : évolution de la disponibilité au niveau des sources gravitaires : Barbeyrol, Lyas, Coux, Creysseilles, Pranles difficile à prévoir → impact du changement climatique

MISE EN PLACE DE SCENARIOS D'INTERCONNEXION



3 PRESENTATION DU CONTEXTE - SECURISATION UDI PAYRE - FOURNIER

3.1 NOUVELLE RESSOURCE - Raccordement au réseau SYDEO

À la suite des différentes étapes d'état des lieux et de diagnostic des infrastructures de distribution d'eau potable de la zone d'étude, plusieurs enjeux majeurs ont été mis en évidence sur le secteur du POUZIN :

- **Thématique 1 : Sécuriser l'alimentation en eau potable**

Thématique	Thématique 1 – Sécuriser l'alimentation en eau potable
Secteur géographique	UDI Payre
Scénario	Sécurisation par la ressource des Ventis (variante A)
Problématique(s) à traiter	
- Capacités insuffisante du SEBP et du captage de Fournier (capacité d'environ 1 000 m³/j sur chaque ressource) pour sécuriser l'intégralité de l'UDI Payre par importation d'eau (couverture partielle de l'ordre de 25% des besoins moyens et 15% des besoins de pointe pour chaque ressource)	
Principe de l'aménagement	
Sécurisation par mobilisation d'une nouvelle ressource : puits des Ventis (rive gauche du Rhône, commune de Loriol-sur-Drôme)	
Description de l'aménagement	
• Equipement du forage des Ventis (pompe 400 m³/h – 185 mCE) • Création d'une conduite de refoulement DN350 - 4 000 ml (Les Ventis -> Ile Chambenier) • Equipement d'un stabilisateur de pression aval (9 b) en tête de raccordement de l'antenne industrielle Ile Chambenier sur la conduite de refoulement • Utilisation de la conduite DN350 en traversée du Rhône • Création d'une conduite de refoulement pur (traversée le Pouzin) DN350 - 450 ml • Utilisation de la conduite DN250 sous la RD86 • Renouvellement de la conduite de refoulement DN400 cassante en fonte grise (réservoir Serre Petou) - 550 ml • Désinfection chlore gazeux • Régulation du pompage sur consigne de niveau du réservoir Serre Petou	

*Données SDAEP 2017

L'objectif du syndicat est de permettre le captage d'une nouvelle ressource dans la nappe d'accompagnement du « Rhône ». Cette nouvelle ressource se situe à proximité de la rivière « Drôme », sur le secteur « Chambenier ». Afin de permettre son utilisation, il est nécessaire de diriger l'eau ainsi prélevée au niveau du réservoir de « Serre Petou », qui constitue le réservoir de tête de l'UDI du POUZIN.

L'eau sera acheminée par une nouvelle canalisation rive gauche du « Rhône », puis par une conduite en encorbellement sur le pont du « Rhône », puis dans le centre ancien du POUZIN, et enfin, par un réseau déjà existant dans un axe nord-sud en direction du réservoir de « Serre Petou ».

Les études concernant cette nouvelle ressource se poursuivent depuis 2017 avec la réalisation :

- Du dossier préalable de l'hydrogéologue agréé,
- Du travail de l'hydrogéologue agréé,
- De traçages et d'investigations pour en améliorer la connaissance,
- En 2023, SYDEO a lancé la réalisation d'un puits d'essai, ainsi que des essais de pompage.

Le projet d'étude se situe sur la parcelle n° 0316, de section AC sur le plan cadastral communal.

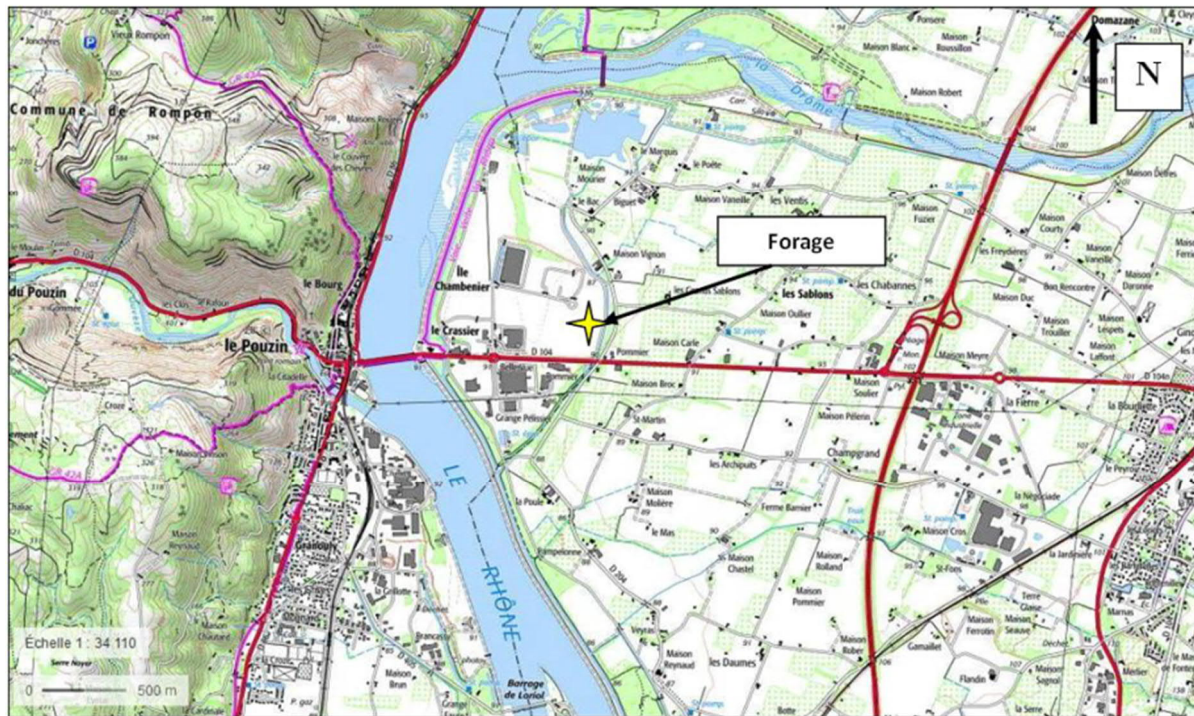
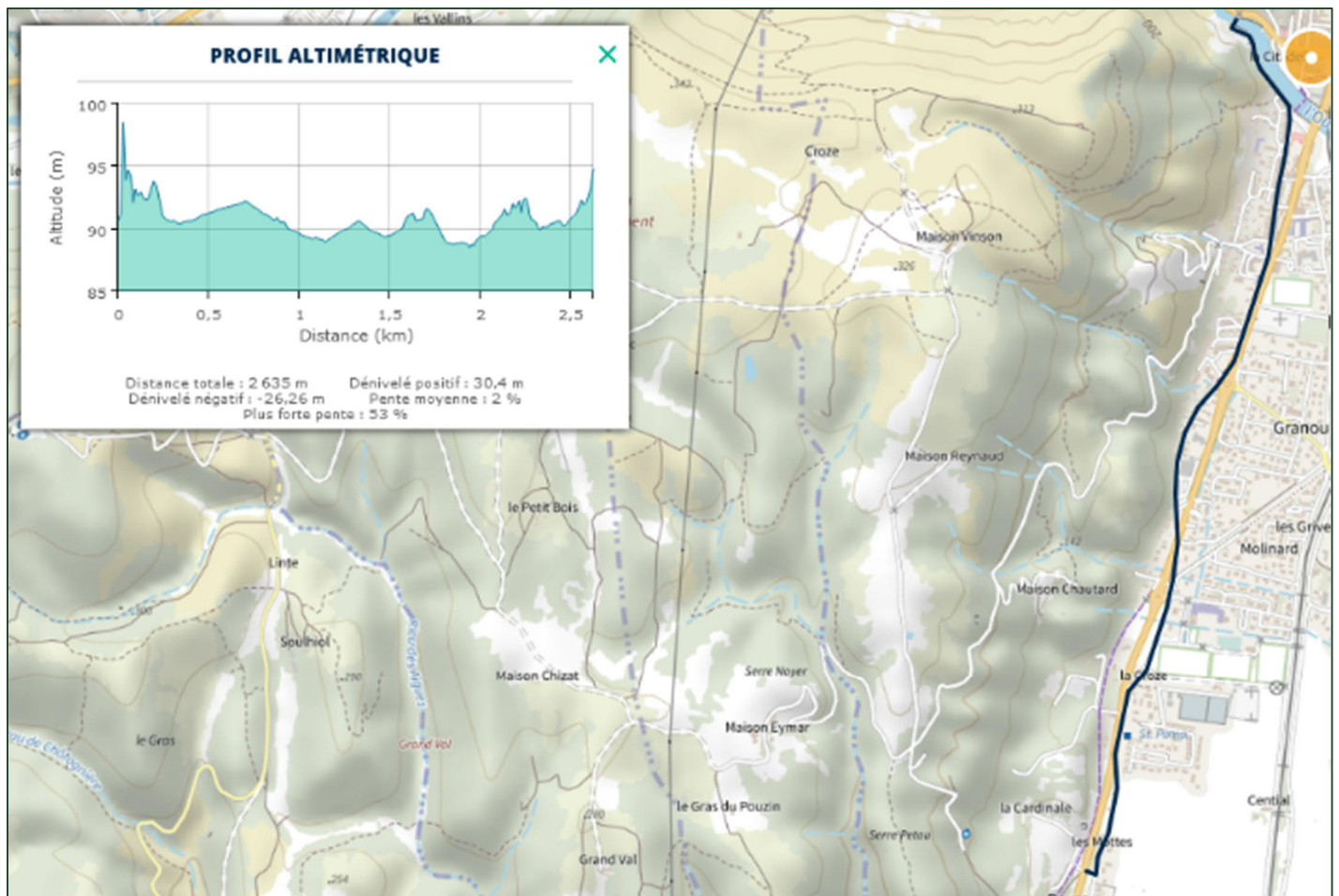


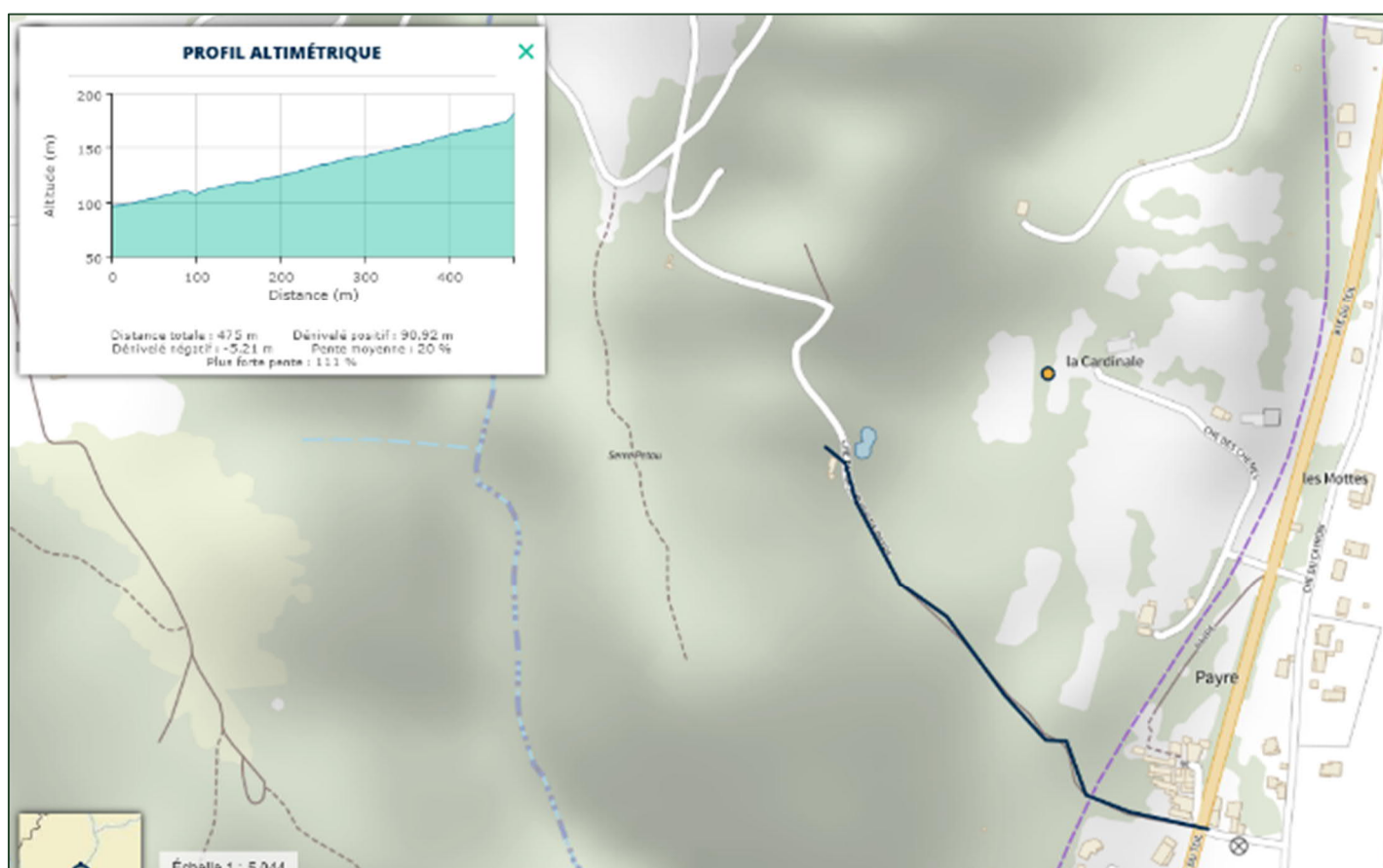
Figure 1 : Localisation du forage sur fond de carte IGN 1/25 000 (données Géoportail)

L'objectif est de permettre un prélèvement de 400 m³/h en transitant par :

- Une canalisation à créer sur le secteur de « Chambenier » / Traversée du « Rhône » / Traversée du POUZIN et raccordement à une conduite 250 sur le pont Romain : **1 900 ml - DN 350 à créer**,
- Puis par une canalisation existante DN 250 qui permet le raccordement du Pont Romain au carrefour du « Dahu » : **2 900 ml - DN 250**,
- Puis par une canalisation DN 400 projetée qui permet le raccordement au réservoir Haut Service : **500 ml - DN 400**.







Pertes de charges Linéaires	400 m ³ /h		350 m ³ /h	
	Hauteur M	Vitesse moyenne (v)	Hauteur M	Vitesse moyenne (v)
4 600 ml DN 350	14,92	1,15	11,63	1,01
2 900 ml DN 250	51,82	2,26	39,90	1,98
500 ml DN 400	0,83	0,88	0,65	0,77
TOTAL	67,57		52,18	
Delta Z	100,00		100,00	
HMT Théorique	167,57		152,18	

Théoriquement, les réseaux en place et à créer doivent permettre de faire transiter **350 m³/h soit 7 000 m³/jour**.

La conduite DN 250 sera à éprouver pour ce débit car la vitesse de 1.98 m/s paraît élevée (voir modélisation).

Le débit de 250 m³/h permettrait de respecter une vitesse de 1.4 m.s dans la conduite DN 250.

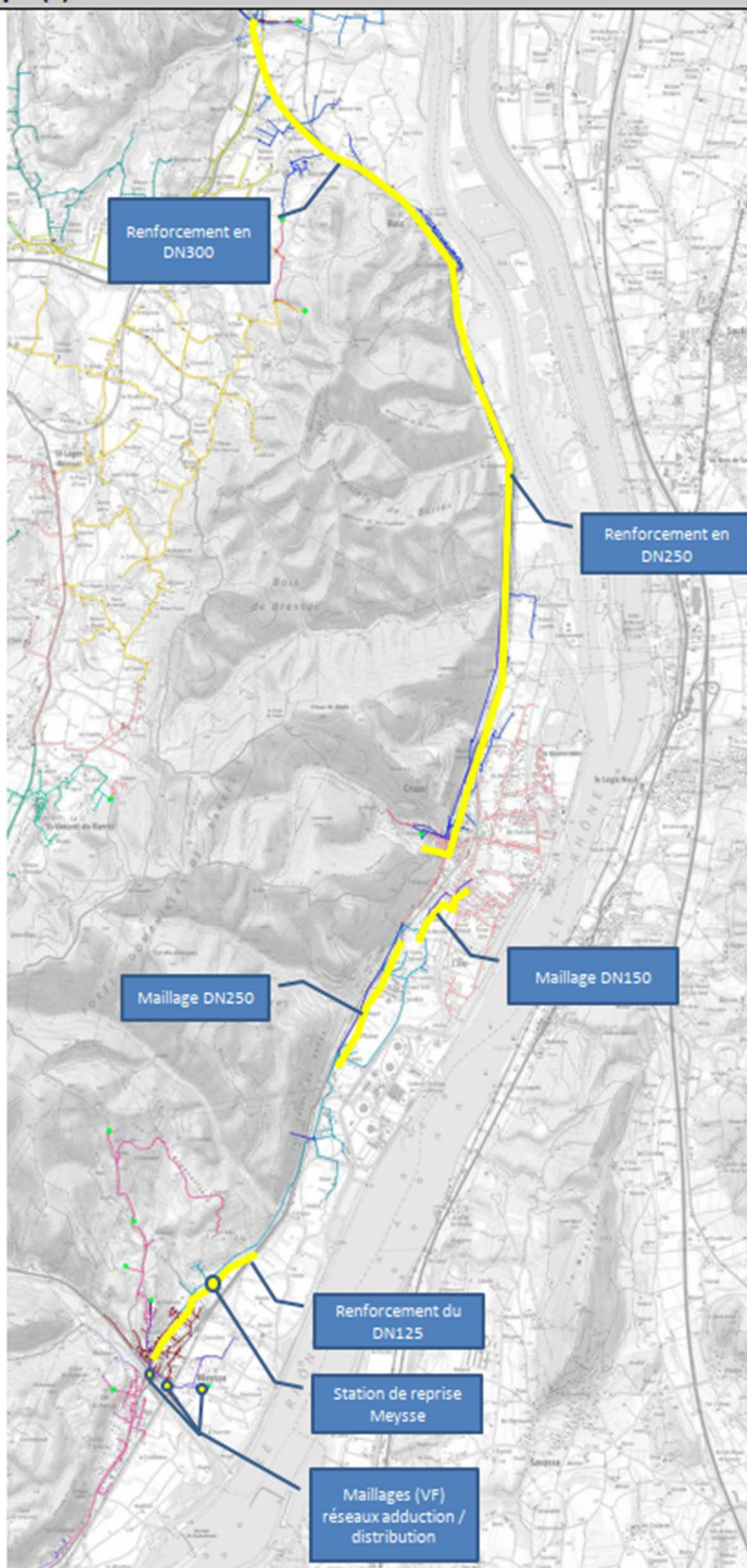
3.2 Sécurisation UDI FOURNIER / PAYRE

L'objectif est de permettre d'utiliser les ressources excédentaires du captage de « Fournier » et de les diriger au Nord, en les raccordant toujours sur le réservoir de « Serre Petou ».

Thématique	Thématique 1 – Sécuriser l'alimentation en eau potable
Secteur géographique	UDI Fournier
Scénario	Sécurisation par l'UDI Payre
Problématique(s) à traiter	
- Capacité hydraulique insuffisante des réseaux pour sécuriser l'UDI Fournier à partir de l'UDI Payre	
Principe de l'aménagement	
Renforcement de l'interconnexion entre les UDI Fournier et Payre, permettant ainsi la sécurisation : Des besoins en eau domestiques de l'UDI Fournier Des besoins spécifiques de la Centrale Nucléaire de Cruas (hypothèse 400 m³/j)	
Description de l'aménagement	
• Renforcement de la capacité hydraulique du tronçon DN200 (3 500 ml) entre Le Pouzin et Baix, qui nécessite par ailleurs un renouvellement au titre de la vétusté (FG cassante). • Renforcement de la capacité hydraulique du tronçon DN150 (6 500 ml) entre Baix et Cruas (réservoir R11 Château), qui nécessite par ailleurs un renouvellement au titre de la vétusté (FG cassante). Plusieurs variantes : Le débit maximum modélisé transité par le DN150 en pointe future atteint à peine 60 m³/h. La fourniture d'eau correspondant à la totalité des besoins nécessite une station de reprise en ligne qui sera positionnée en amont immédiat de l'antenne alimentant le réservoir R51 Buis afin de ne pas pénaliser son remplissage, et de maintenir une pression suffisante sur Baix en période de fonctionnement des pompes. Le surpresseur devra avoir une capacité de 140 m³/h - 135 mCE (hors besoins de la centrale nucléaire) à 145 m³/h - 160 mCE (avec centrale). Toutefois, en fonctionnement, l'augmentation de pression atteint près de 20 bars sur Baix ainsi que sur l'antenne d'alimentation du réservoir R51 Buis. Pour cette dernière, il sera nécessaire de créer un by-pass avec réducteur de pression (fonctionnel uniquement en période d'utilisation de la station) Le renforcement en DN 250 permet tout juste d'acheminer en gravitaire les besoins en eau intégrant la centrale nucléaire (400 m³/j). Pour des débits supérieurs correspondant notamment à l'évolution potentielle des besoins en eau au-delà de l'horizon 2036, la création d'une station de reprise sera alors nécessaire. Une alternative pourra porter sur le dimensionnement d'une conduite de diamètre supérieur (DN300 minimum) afin d'anticiper d'une part sur l'évolution des besoins en eau sur la durée de vie de la canalisation, et d'autre part sur les stratégies de sécurisations à l'échelle interne et/ou externe au territoire d'étude (axe Ventis / le Teil – Montélimar) • Création de réseaux maillés permettant de sécuriser l'alimentation de la Centrale nucléaire à partir de Cruas (DN150 – 950 ml secteur Ferme Dumont en sécurisation au DN150 situé sous RD86, DN200 à 250 – 1 500 ml sous RD86) • Renforcement DN125 en DN150 minimum – 800 ml en entrée de Meysse • Création d'une station de reprise en entrée de Meysse (surpresseur en ligne 75 m³/h – 70 mCE, régulation sur consigne niveau réservoir R7 Aubre Pour le secours de Meysse-Rochemaure en situation de crise (puits de Meysse hors service) : réalisation de maillages en réseaux (VF), entre les conduites de refoulement et de distribution de Meysse, afin notamment de permettre le retour d'eau sur la conduite de refoulement de Rochemaure pour alimenter R6 Cité du Barrage par Cruas. Un by-pass sera également aménagé dans la station de Meysse (VF entre les deux conduites de refoulement)	

*Données SDAEP 2017

Schéma(s) descriptif(s)



*Données SDAEP 2017

Principaux bénéfices

Sécurisation efficace de l'UDI Fournier par l'UDI Payre / Les Ventis

Mutualisation de l'interconnexion permettant également une sécurisation de la ville de Cruas et de la Centrale Nucléaire à partir de l'UDI Fournier. Toutefois, la sécurisation reste limitée par l'autorisation de prélèvement du puits de Meysse (2 000 m³/j). Dans ces conditions, les aménagements permettront à titre indicatif :

- La sécurisation des besoins en eau de la Centrale nucléaire (400 m³/j). Toutefois, en période de pointe des abonnés domestiques, la station de pompage de Meysse fonctionnera de manière soutenue (21h/j) et le prélèvement en nappe atteindra 2 200 m³/j
- La sécurisation temporaire (de l'ordre d'une journée) des besoins de pointe de Cruas et des besoins en eau actuels de la Centrale nucléaire (environ 15 à 20 m³/j). Toutefois, la station de pompage de Meysse fonctionnera à plein régime (24h/j) et le réservoir R7 aura tendance à se vider. Le prélèvement en nappe atteindra 2 500 m³/j

Il pourra être opportun de s'appuyer sur les travaux de renouvellement prioritaires des réseaux (amiantement des bourgs de Meysse – Rochemaure notamment, ainsi que le tronçon en fonte grise cassante entre le Pouzin et Baix) pour permettre de renforcer le réseau structurant en lien avec l'axe de sécurisation nord-sud. Par ailleurs, si besoin, le renforcement des conduites structurantes pourra être réalisé à un diamètre supérieur au diamètre minimum défini dans le SDAEP, afin de s'affranchir de l'évolution supposée des besoins en eau sur la durée de vie des canalisations (horizon > 2040).

Principales contraintes

Renforcement de conduites sur un linéaire important, à coupler d'une part avec les opérations de renouvellement, et d'autre part avec les possibilités de sécurisation de l'UDI Payre par le sud (Le Teil). Dans ce dernier cas, le renforcement des conduites portera sur un diamètre supérieur (DN300 minimum)

Forte augmentation de pression sur Baix dans le cas d'un secours via le DN150 à partir de la station de reprise à créer en entrée de Baix

Inversion du sens de l'eau (Meysse vers Cruas) avec risque de remise en suspension de dépôts pouvant nécessiter des opérations de nettoyage préalable des conduites

Coût estimatif

Aménagements	Coût estimatif (€HT)
Renforcement Le Pouzin - Baix DN300 - 3 500 ml	1 300 000
Renforcement Baix-Cruas DN250 - 6 500 ml	1 700 000
Option station de reprise Baix (Centrale nucléaire) 140 m ³ /h - 50 mCE	90 000
Sécurisation bouclage Cruas-Meysse vers Centrale nucléaire : DN150 - 650 ml, DN250 - 1 600 ml	517 000
Renforcement Meysse DN150 - 800 ml	168 000
Station de reprise Meysse 75 m ³ /h - 70 mCE	80 000
Bouclages réseau adduction-distribution Meysse et by-pass station	35 000
TOTAL	3 890 000

*Données SDAEP 2017

Il est question ici d'améliorer la sécurisation dans un sens Nord-Sud. L'ensemble de la canalisation doit être repris entre les différentes communes, afin de permettre de desservir, sur la base des débits de pointes, les communes de BAIX / CRUAS / MEYSSE / ROCHEMAURE.

Plusieurs tronçons ont été identifiés. Pour ce qui concerne le secteur du POUZIN, il semble nécessaire de prévoir le renouvellement du réseau de distribution en diamètre 300 mm au niveau de « Serre Petou ». Des travaux ont d'ailleurs été réalisés avec la pose au carrefour du « Dahu », d'un réseau DN 300 mm.

Afin d'améliorer les possibilités techniques de sécurisation / Interconnexion, la volonté du Syndicat nous amène à prévoir de doubler les canalisations, permettant ainsi d'avoir un vrai réseau de transport Sud-Nord mais également Nord-Sud (ce que le SDAEP ne prévoyait pas en 2017), ainsi qu'un réseau de distribution totalement indépendant.

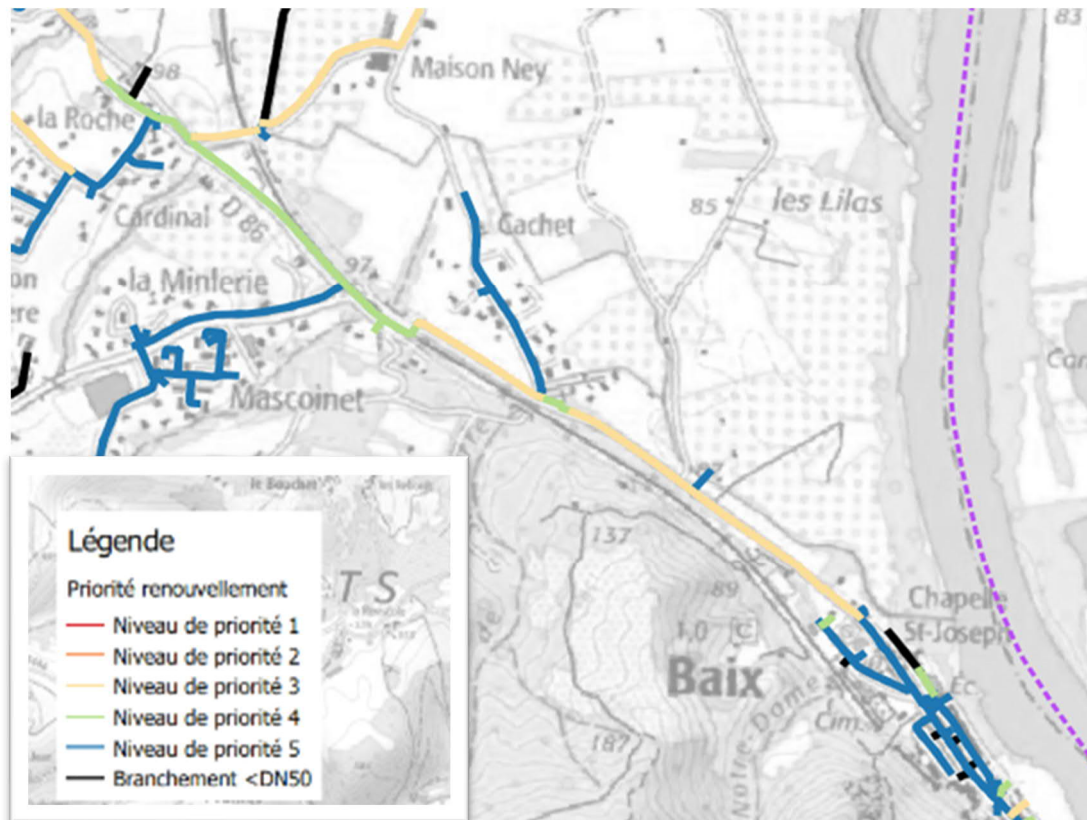
3.3 Amélioration des performances des réseaux de distribution

- Thématique 4 : faire progresser ou maintenir les performances des réseaux de distribution.

*Données SDAEP 2017 – Le plan en annexe indique les niveaux de priorités de renouvellement de ces réseaux.

Les analyses menées dans le cadre du schéma directeur AEP de 2017 indiquent qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de plusieurs canalisations sur le secteur de BAIX et de CRUAS :

- Le réseau de distribution RD 86,
- Le réseau de distribution RD 86, de la sortie de BAIX au ruisseau de « Cournaire » - Priorité 2,
- Le réseau de distribution RD 86, du ruisseau de « Cournaire » à CRUAS (ruisseau de « Sichier ») - Priorité 1,
- Le réseau de distribution RD 86, du ruisseau de « Sichier » à CRUAS à CRUAS Centre - Priorité 2,
- Le réseau de distribution à CRUAS centre - Priorité 1,



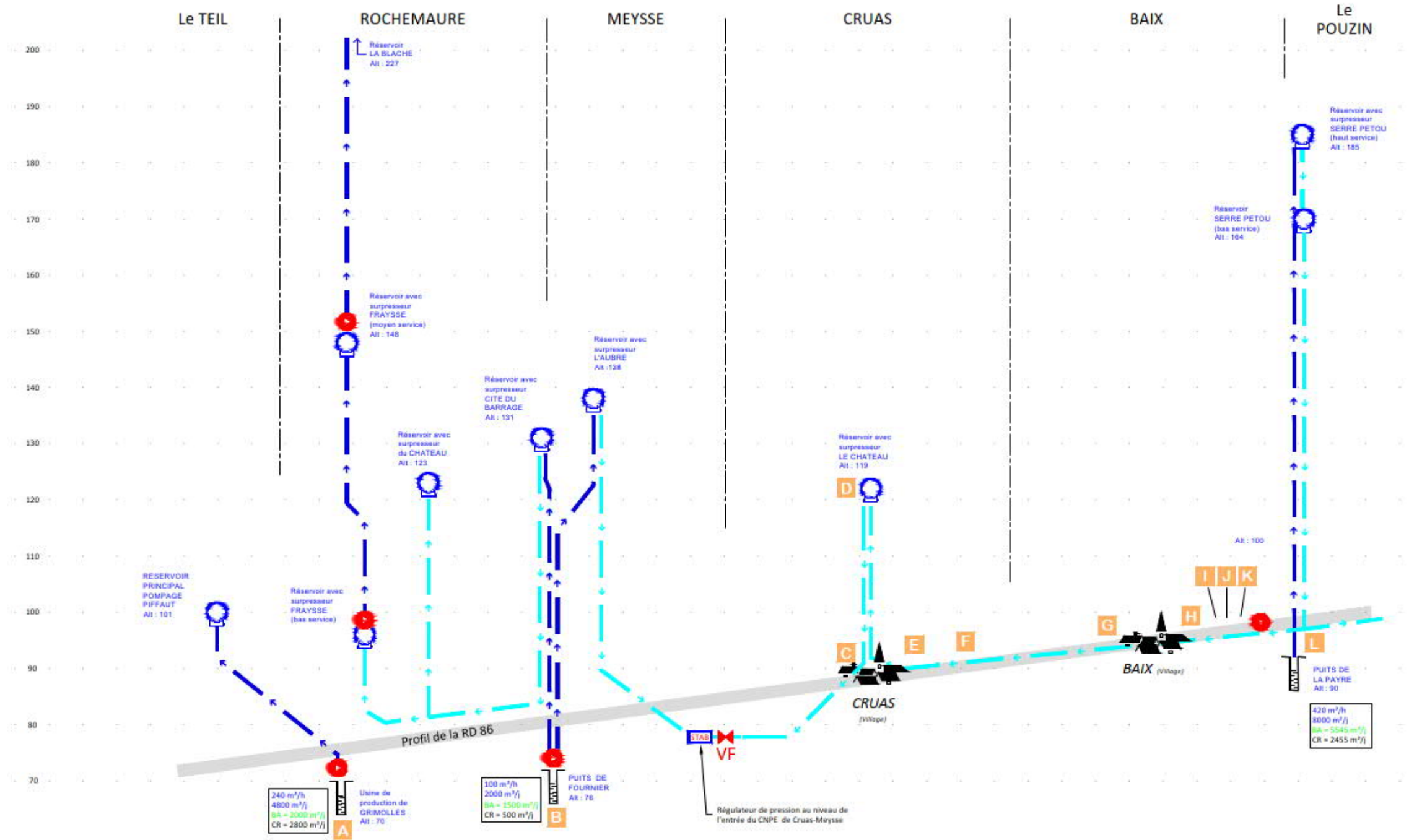
La zone concernée par le présent AVP est en niveau de priorité 3.

4 PRESENTATION DES RESEAUX PRINCIPAUX SUR LA DORSALE RHODANIEENNE

Ce synoptique offre une vue d'ensemble des réseaux opérant dans le secteur de la dorsale rhodanienne.

SYDEO
Sécurisation de la ressource en eau
Dorsale Rhodanienne
Le Teil - Le Pouzin

1 – Fonctionnement
Actuel

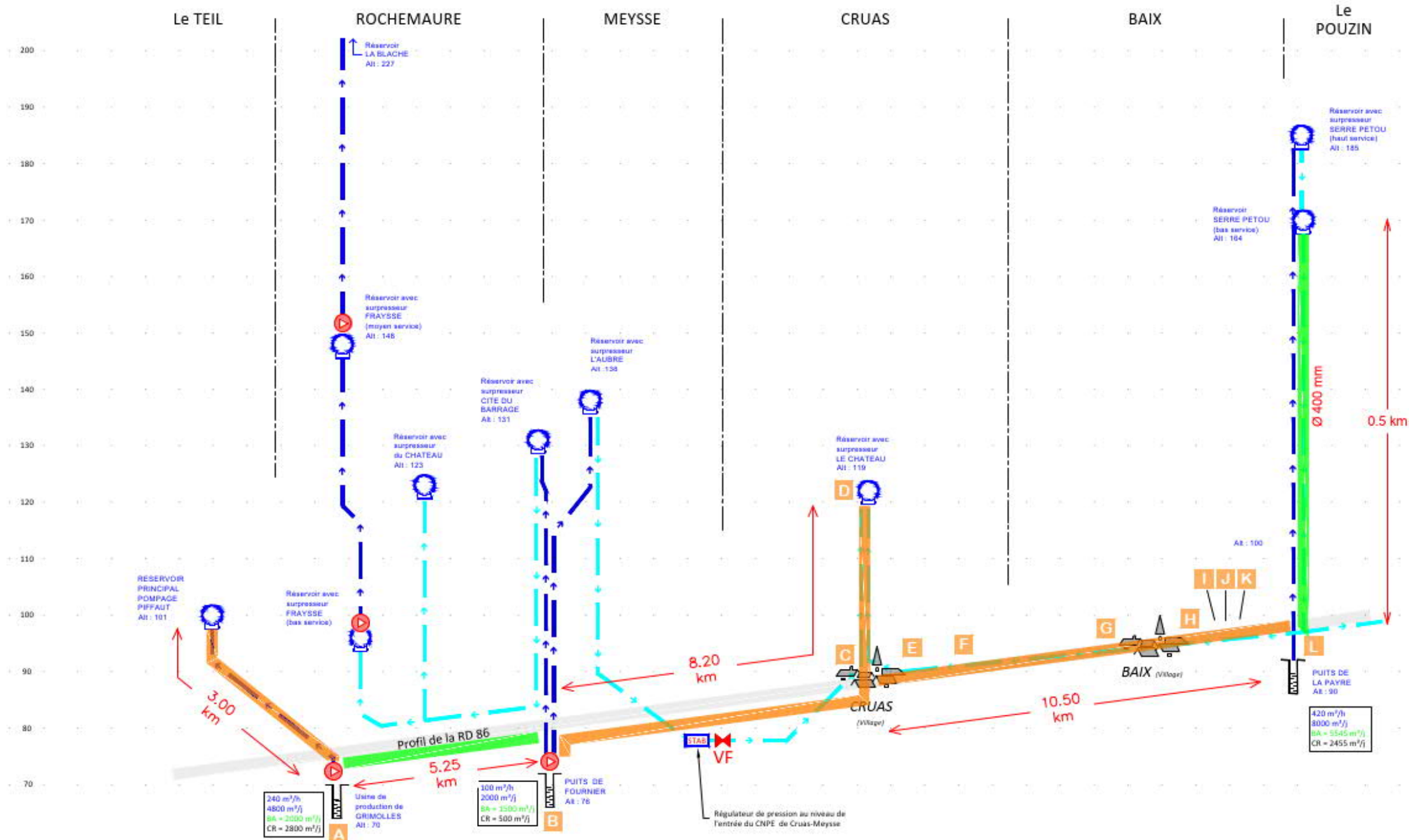


5 PRESENTATION DES TRAVAUX EN COURS / A VENIR SUR LA DORSALE RHODANIENNE

Le croquis illustre la solution d'interconnexion à long terme entre les ressources de PAYRE, FOURNIER et GRIMOLLE.

SYDEO
Sécurisation de la ressource en eau
Dorsale Rhodanienne
Le Teil - Le Pouzin

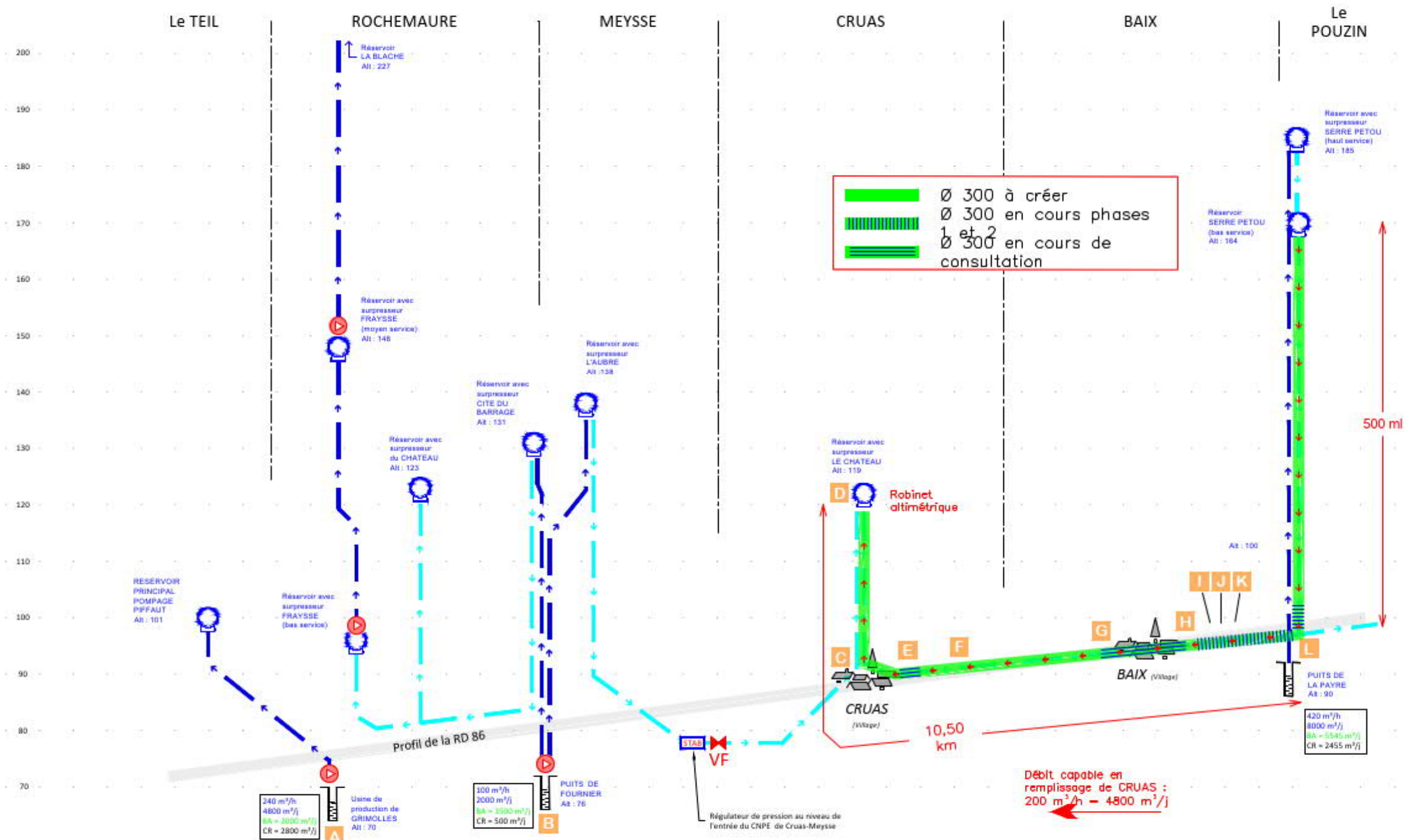
Canalisations mises en oeuvre



Ce croquis présente la solution d'interconnexion de la dorsale, permettant une utilisation dans le sens LE POUZIN - CRUAS. Grâce à cette configuration, l'eau pourra alimenter le réservoir de CRUAS sans recours au pompage.

SYDEO
Sécurisation de la ressource en eau
Dorsale Rhodanienne
Le Teil - Le Pouzin

2 - Interconnexion gravitaire LE POUZIN /CRUAS

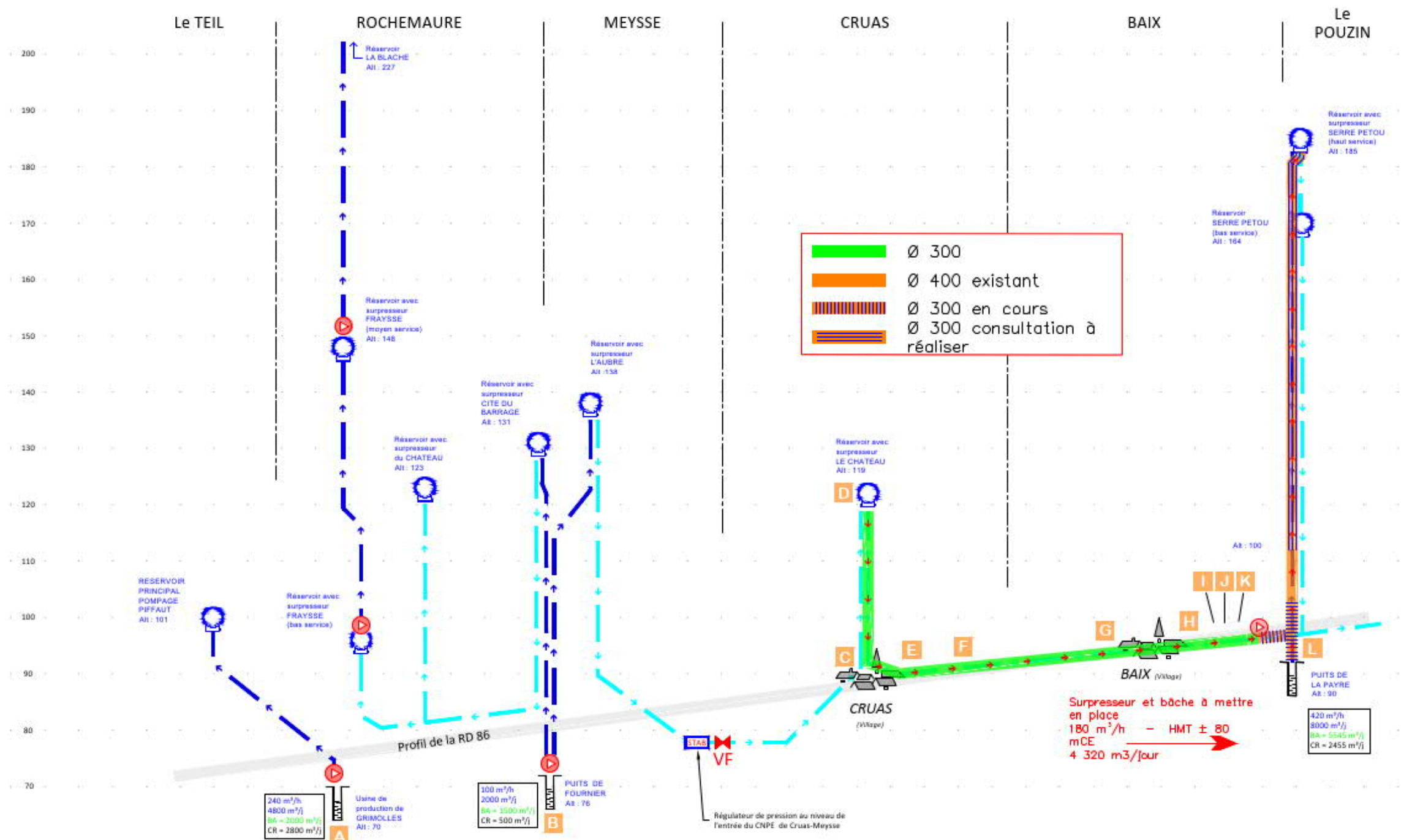


Ce croquis illustre la solution d'interconnexion de la dorsale, permettant une utilisation dans le sens CRUAS – LE POUZIN. Avec cette configuration, l'eau pourra alimenter le réservoir du « Serre Petou » grâce au futur surpresseur prévu au niveau du parking du « Dahu ».

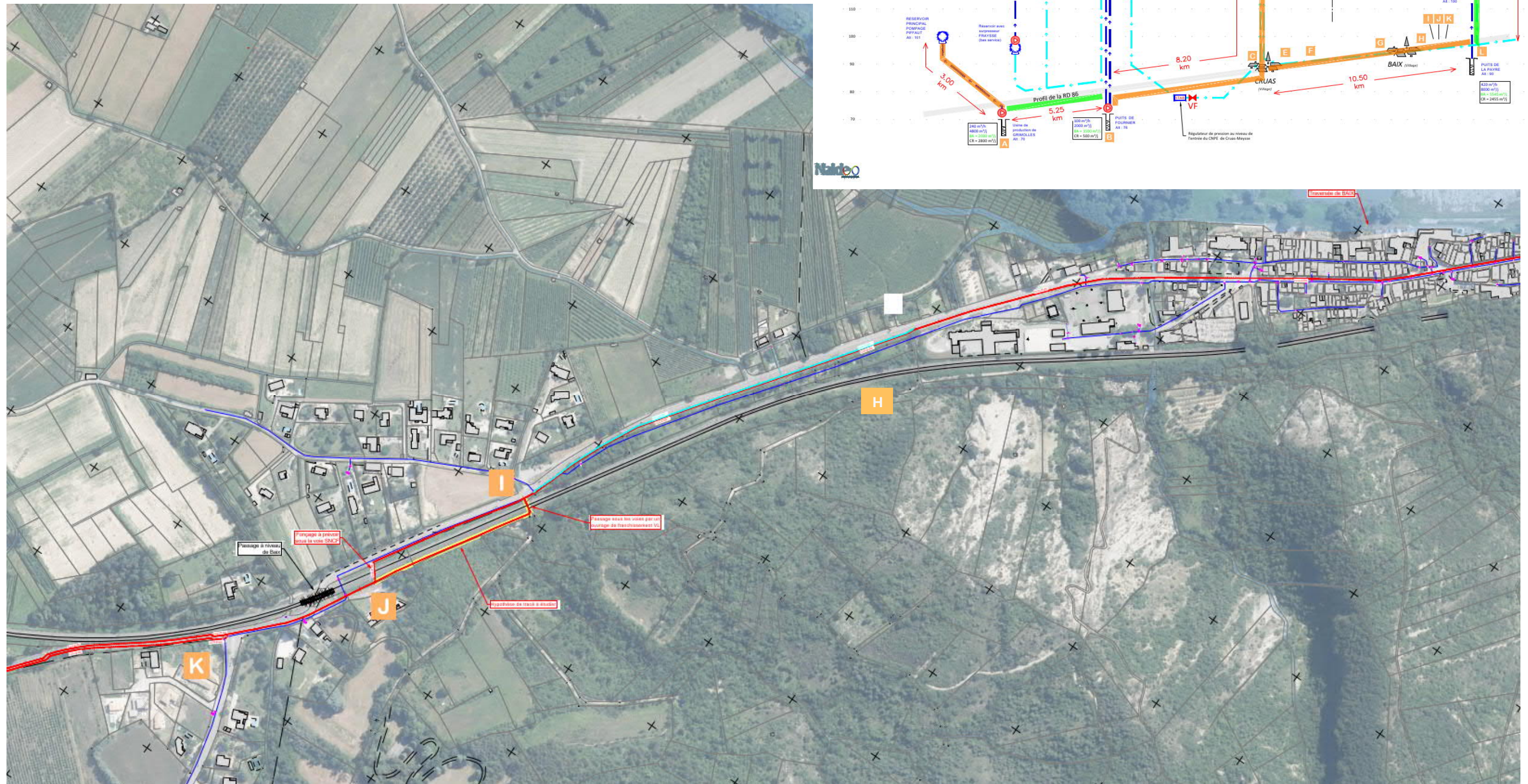
SYDEO

Sécurisation de la ressource en eau
Dorsale Rhodanienne
Le Teil - Le Pouzin

3 - Interconnexion CRUAS / LE POUZIN



L'emprise de cet AVP s'étend depuis le carrefour des « Buis », au nord du passage à niveau de BAIX (point K), jusqu'au panneau d'entrée de l'agglomération de BAIX (point H).



7 DESCRIPTION, PHASAGE ET CHIFFRAGE DES TRAVAUX

A ce jour, SYDEO a déjà engagé la création du réseau ossature LE POUZIN / BAIX / CRUAS :

- Au Nord de ce secteur, les travaux sont déjà en cours, avec la pose des réseaux de transport et le renouvellement des réseaux de distribution,
- Au Sud de ce secteur, dans la traversée de BAIX, les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres et devraient débuter premier semestre 2025. Il s'agit également de réaliser la pose des réseaux de transport et le renouvellement des réseaux de distribution. Les travaux sur ce secteur ont été anticipés en raison des demandes du Département, afin de pouvoir renouveler la couche de roulement.

Les travaux consistent donc à joindre les deux zones déjà en cours de travaux avec :

- La création du réseau de transport DN 300 fonte, entre le carrefour du « Buis » et l'entrée de BAIX,
- Le renouvellement du réseau de distribution en fonte Grise DN 200 mm par une Fonte Ductile DN 200 mm.

Les travaux se situent en grande partie sous route départementale et le réseau de transport doit traverser la voie SNCF LYON - NIMES. Afin de la traverser, la solution est la suivante :

- Fonçage à proximité du passage à niveau.

Le plan général est disponible en annexe du projet : il présente les points de raccordements.

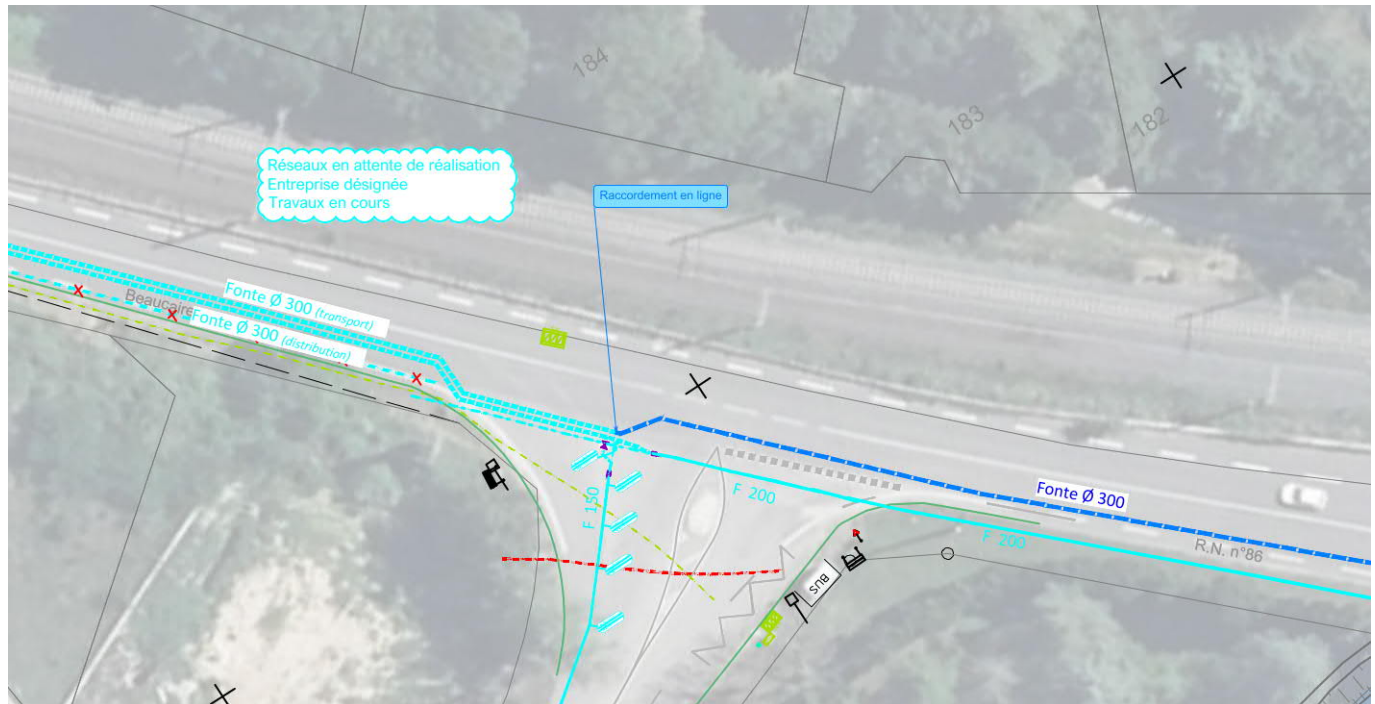
A ce jour et sans géolocalisation des réseaux existants, nous avons pris comme hypothèse un passage sous la voie de circulation de droite de la route départementale sens Nord / Sud.

Dans l'accotement opposé, sont présents, des réseaux ENEDIS et de communication. L'accotement dans lequel les conduites pourraient être implantées est d'une largeur insuffisante et borde un fossé qui sépare la chaussée du talus de la voie SNCF.

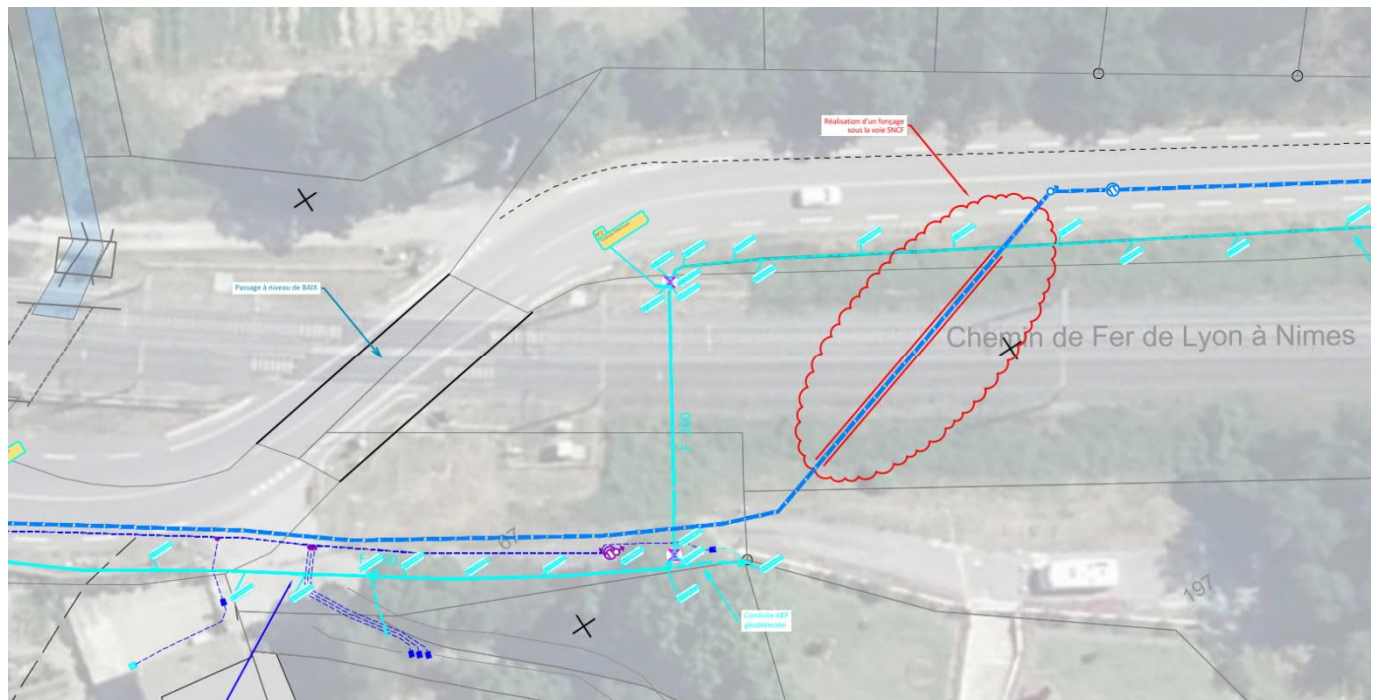


7.1 Tracé de la conduite - Fonçage dirigé

Le tracé envisagé prévoit de raccorder le réseau de transport au niveau du carrefour des « Buis », avec une pose axiale sur une demi-voie de circulation. À hauteur du passage à niveau de BAIX, **un fonçage** permettrait de traverser le réseau SNCF.



Cette méthode impliquerait de nombreuses contraintes techniques imposées par la SNCF, en raison de la forte fréquentation de leur réseau ferroviaire. Parmi ces contraintes, figurent la profondeur minimale, la réalisation d'une étude géotechnique G2 en phase PRO, ainsi que des ralentissements des trains dans la zone concernée.



Une fois le réseau SNCF traversé, la canalisation d'eau potable continuerait à être posée en demi-chaussée jusqu'à l'ouvrage cadre SNCF. À partir de cet ouvrage, le réseau de distribution serait également intégré.

8 CHIFFRAGE DES TRAVAUX

8.1 Récapitulatif de la dépense

CREATION RESEAU DE TRANSPORT DN 300 / REHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DN 300					
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU €HT	PX TOTAL
Travaux préparatoires et installation de chantier					
1001.3	Installation pour toute la durée du chantier pour un chantier supérieur à 200 001 EHT	1,00	forfait	1 663,20 €	1 663,20 €
1001.4	Réalisation du plan d'exécution (masse et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	891,00 €	891,00 €
1001.5	Plus value au prix n° 1001.1, 1001.2 et 1001.3 pour signalisation par feux tricolores	26,25	jour	65,34 €	1 715,18 €
1001.7	Réalisation d'un constat d'huissier	1,00	forfait	772,20 €	772,20 €
1001.8	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier dimensions 3 m x 2 m selon modèle validé par SYDEO	1,00	forfait	445,50 €	445,50 €
1001.9	Levé topographique	1 650,00	m²	2,18 €	3 597,00 €
1002.1	Marquage, piquetage des réseaux existants	1,00	forfait	396,00 €	396,00 €
1003.1	Localisation réseaux enterrés sans fouille	3 150,00	m²	1,58 €	4 977,00 €
Terrassements					
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	30,00	m³	55,44 €	1 663,20 €
1006.2	Sondage à la main.	15,00	m³	99,00 €	1 485,00 €
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur – Le mètre linéaire	2 100,00	ml	3,27 €	6 867,00 €
1019.2	Découpage chaussée - Le centimètre supplémentaire par mètre linéaire	50 400,00	cm / ml	0,59 €	29 736,00 €
1008.02	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	13 650,00	dm/ml	1,68 €	22 932,00 €
1009.02	Surlargeur Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	7 800,00	dm/ml	1,68 €	13 104,00 €
1008.07	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	2 100,00	dm/ml	2,77 €	5 817,00 €
1009.07	Surlargeur Terrassement en tranchée - prof de 1,31 m à 3,00 m (inclus) - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	1 200,00	dm/ml	1,98 €	2 376,00 €
1010.2	Terrassement en tranchée à la main - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	787,50	dm/ml	7,52 €	5 922,00 €
1012.2	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	2 362,50	dm/ml	4,06 €	9 591,75 €
1013.1	Protection des travailleurs - la surface de paroi blindée	3 150,00	m²	5,54 €	17 451,00 €
2035.1	Fonçage dirigé avec pose d'une gaine acier en DN 500mm pour canalisation DN 300	62,00	unité	1 600,00 €	99 200,00 €
1014.2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	1 650,00	ml	11,29 €	18 628,50 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	472,50	m³	36,63 €	17 307,68 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	315,00	m³	40,59 €	12 785,85 €
1017.1	Longement de câbles ou canalisations. Il est précisé que ce prix comprend la mise en place de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement	525,00	ml	2,48 €	1 302,00 €
1018.1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	105,00	unité	39,60 €	4 158,00 €
1018.2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	21,00	unité	59,40 €	1 247,40 €
1018.3	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris supérieur à 1 m	10,50	unité	79,20 €	831,60 €
1023.01	Béton XA1 - Faible agression chimique	5,00	m³	207,90 €	1 039,50 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	1 650,00	ml	1,68 €	2 772,00 €
Canalisations, robinetterie et accessoires					
3001.8	Conduite AEP fonte ductile Ø 300 mm 16 Bars	1 050,00	ml	200,00 €	210 000,00 €
3002.8	PS pour canalisation AEP fonte 300 mm 16 Bars	105,00	ml	220,00 €	23 100,00 €
3001.6	Conduite AEP fonte ductile Ø 200 mm 16 Bars	600,00	ml	120,00 €	72 000,00 €
3002.6	PS pour canalisation AEP fonte 200 mm 16 Bars	60,00	ml	130,00 €	7 800,00 €
3001.5	Conduite AEP fonte ductile Ø 150 mm 16 Bars	20,00	ml	101,48 €	2 029,60 €
3002.5	PS pour canalisation AEP fonte 150 mm 16 Bars	10,00	ml	123,26 €	1 232,60 €
3011.2	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 151 à 300 mm	4,00	unité	577,17 €	2 308,68 €
3012.11	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 300 mm	4,00	Unité	978,91 €	3 915,64 €
3012.44	Bouche à clé	4,00	Unité	110,68 €	442,72 €
3012.45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	4,00	Unité	82,17 €	328,68 €
3013.1	Ventouse automatique - Modèle courant DN 40/60 - pression de service 16 bars	2,00	unité	343,53 €	687,06 €
3024.01	Regard de visite en béton préfa. Rectangulaire ou carré - éléments de 1 x 1	2,00	Forfait	1 664,78 €	3 329,56 €
3015.2	Dispositif de vidange avec pose d'une prise en charge DN 40	2,00	Forfait	571,23 €	1 142,46 €
Branchements					
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	5,00	m³	55,44 €	277,20 €
1006.2	Sondage à la main.	2,00	m³	99,00 €	198,00 €
1008.01	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 690,00	dm/ml	1,49 €	2 518,10 €
1011.1	Terrassement en tranchée à la minipelle - Ø jusqu'à 160 mm inclus	1 690,00	dm/ml	3,56 €	6 016,40 €
1010.1	Terrassement en tranchée à la main - Ø jusqu'à 160 mm inclus	338,00	dm/ml	5,54 €	1 872,52 €
1012.1	Plus value pour terrain rocheux - Ø jusqu'à 160 mm inclus	507,00	dm/ml	3,56 €	1 804,92 €
1014.1	Lit de pose et d'enrobage - Ø Jusqu'à 160 mm inclus	130,00	ml	7,23 €	939,90 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE 0/60	83,20	m³	36,63 €	3 047,62 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE 0/31.5	10,40	m³	40,59 €	422,14 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	130,00	ml	1,68 €	218,40 €
3009.1	Canalisation PEHD 19/25 mm + fourreau DN50 16 bars	100,00	ml	13,37 €	1 337,00 €
3009.3	Canalisation PEHD 31/40 mm + fourreau DN 50 16 bars	30,00	ml	17,82 €	534,60 €
3018.2	Dispositif de branchement pour un diamètre 25 mm	10,00	unité	332,64 €	3 326,40 €
3018.4	Dispositif de branchement pour un diamètre 40 mm	3,00	unité	455,40 €	1 366,20 €
3019.1	Regard monobloc préisolé type CAHORS 12.5 t	13,00	unité	344,52 €	4 478,76 €
3012.45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	13,00	Unité	82,17 €	1 068,21 €
3020.2	Ensemble de comptage sans compteur Ø 20 mm 5 m³/h	10,00	unité	108,90 €	1 089,00 €
3020.5	Ensemble de comptage sans compteur Ø 40 mm 20 m³/h	3,00	unité	237,60 €	712,80 €

Voirie					
	Canalisation Principale				
4011.1	Rabotage de revêtement de chaussée	3 150,00	m²	10,00 €	31 500,00 €
4004.5	Grave-bitume épaisseur 0.30 m	972,00	tonne	110,00 €	106 920,00 €
4003.1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	453,60	tonne	130,00 €	58 968,00 €
	Branchements				
1019.1	Découpage chaussée sur 6 cm d'épaisseur - Le mètre linéaire	260,00	ml	3,27 €	850,20 €
1019.2	Découpage chaussée - Le centimètre supplémentaire par mètre linéaire	6 240,00	cm / ml	0,59 €	3 681,60 €
4004.1	Grave-bitume épaisseur 0.08 m	187,20	tonne	128,70 €	24 092,64 €
4003.1	Revêtement de chaussée par enrobé à chaud de granulamétrie 0/10 à raison de 144 kg/m²	56,16	tonne	130,00 €	7 300,80 €
Récolement					
5001.1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	1 650,00	ml	2,77 €	4 570,50 €
5001.2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	40,00	unité	38,81 €	1 552,40 €
5001.3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	495,00 €	495,00 €
DESIGNATION					MONTANT
Travaux préparatoires et installation de chantier					14 457,08 €
Terrassements					276 217,48 €
Canalisations, robinetterie et accessoires					359 545,16 €
Voirie					233 313,24 €
Récolement					6 617,90 €
TOTAL TRAVAUX CREATION RESEAU DE TRANSPORT DN 300 / REHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DN 300 HT					890 150,85
TOTAL HDI 15 % HT					134 849,15
TOTAL DEPENSE TRAVAUX CREATION RESEAU DE TRANSPORT DN 300 / REHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DN 300 HT					1 025 000,00
TOTAL TVA 20 %					205 000,00
TOTAL DEPENSE TRAVAUX CREATION RESEAU DE TRANSPORT DN 300 / REHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DN 300 TTC					1 230 000,00

8.2 TOTAL :

Le tableau suivant présente le coût total des travaux :

	CREATION RESEAU DE TRANSPORT DN 300 / REHABILITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DN 300
TOTAL TRAVAUX HT	890 150,85 €
TOTAL HONORAIRES + DIVERS IMPREVUS	134 849,15 €
TOTAL DEPENSES HT	1 025 000,00 €
TOTAL TVA	205 000,00 €
TOTAL DEPENSES TTC	1 230 000,00 €

9 ETUDES REALISEES

9.1 Enquêtes branchements

Dans le but de préciser et répertorier de manière précise l'emplacement de tous les compteurs d'eau existants, ainsi que leur emplacement futur après les travaux, nous avons mené une enquête sur les branchements, en collaboration avec l'un de vos agents.

Cette enquête a débuté depuis le carrefour des « Buis » jusqu'à l'entrée urbaine de BAIX, marquée par le panneau d'entrée d'agglomération. L'intégralité de l'enquête est disponible dans le dossier annexe.

9.2 Géo-détection des réseaux

Pour déterminer précisément l'emplacement des réseaux, SYDEO a chargé ECR environnement de géo-référencer l'ensemble des réseaux AEP présents dans la zone des travaux. Les documents de géo-détection sont inclus dans le dossier annexe et elle figure également sur les plans du projet final.

Il sera nécessaire de faire de même avec les autres concessionnaires.

10 POINTS A VALIDER – CONTRAINTES

10.1 Autorisation de passage en terrains privés

Au sein de la totalité de la zone de travaux, certaines parties des conduites traverseront des terrains privés pour lesquels il sera nécessaire d'avoir des autorisations de passage :

Voici la liste des propriétaires concernés :

- **SNCF :**
Parcelles N°07022ZE75 et N°07022ZE74
- **Mairie BAIX :**
Parcelles N°07022 ZE 67 et N°07022ZE197

10.2 Permission de voirie CD 07

Une réunion sur site a eu lieu ; la demande de permission de voirie sera réalisée au stade du Projet.

10.3 Etude géotechnique

Devant l'ampleur du chantier, une étude géotechnique G1/G2 sera à réaliser sur différents tronçons.

10.4 Déclaration Travaux

Une déclaration de travaux a été émise sous le numéro **DT 2024101802817D31** ; les DT sont jointes en annexes.

10.5 Permission de voirie Voie communale

Le projet envisage la réalisation de renouvellement de tronçons de réseau sous l'emprise de voies communales. Des demandes de permissions de voirie seront à réaliser auprès de la commune de BAIX (10 m sur la route du « Mascoinet »).

11 DEVOLUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront attribués, après consultation des entreprises réalisée conformément au code de la Commande Publique en vigueur.

12 DEMANDE DE SUBVENTION

Les travaux font l'objet de demandes d'aides auprès du CD 07, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

13 ANNEXES

La liste des annexes est la suivante et sont téléchargeables :

-  DT
-  GEO-DETECTION
-  Plan + Profil

Martin GIRARD / David ROBERT



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025				
Nombre de Délégués					
En exercice	89	Présents	43	Votants	50
				Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Baconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/103 : Sécurisation Payre Fournier Le Pouzin – Montée de Serre Pétou- opération 2024-345 – approbation de l'avant-projet et demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que les études de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération « Sécurisation Payre Fournier Le Pouzin – Montée de Serre Pétou » (opération n°2024-345) ont fait l'objet de plusieurs validation technique auprès des services. Ce projet constitue le maillon essentiel pour l'interconnexion de notre dorsale actuelle (Payre / bassin de Privas) et notre nouvelle dorsale rhodanienne.

Aujourd'hui le maître d'œuvre nous a transmis une version définitive de l'avant-projet. Les travaux comprennent pour Sydeo notamment :

- Le renouvellement de la conduite de refoulement entre les puits de « Payre » et les réservoirs Moyen et Bas Services en fonte DN 400 mm entre la voie verte et les réservoirs (la partie aval a déjà été réalisée) ;
- Le renouvellement de la conduite de distribution départ Bas Service DN 300 mm actuellement en fonte Grise entre la RD 86 et le réservoir entre la voie verte et les réservoirs (la partie aval a déjà été réalisée) ;

- La création d'un réseau de distribution Moyen Service en fonte DN 300 mm entre le réservoir et le chemin communal de « La Payre » (hors traversée de RD 86 déjà réalisée) ;
- La création du réseau de la Dorsale en fonte DN 300 mm entre les réservoirs Moyen et Bas Services et le chemin communal de « La Payre » (hors traversée de RD 86 déjà réalisée) ;
- La création d'un réseau d'évacuation des vidanges et trop-plein des deux réservoirs jusqu'à la RD 86 ;
- La création d'un réseau permettant le remplissage du Bas Service depuis le Moyen Service en fonte DN 300 ;
- La modification de la chambre de vannes du réservoir Moyen Service ;
- Le renouvellement de la chambre de vannes du réservoir Bas Service.

Le coût de ces travaux est estimé à 995 202,18 € HT pour la partie des canalisations et 370 000,00 € HT pour la partie des ouvrages, et avec les honoraires, imprévus et frais divers, à un total de 1 365 000,00 € HT pour les travaux sur les canalisations et 425 000,00 € HT pour les ouvrages.

Le montant total de l'ensemble l'opération est de 1 560 000,00 € HT. Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avant-projet définitif. Cela permettra de fixer le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre, fixé par le marché public à bon de commande qui l'encadre, à hauteur de :

- 4,3 % du coût des travaux de canalisation, soit 53 785,00€ HT en y ajoutant les missions complémentaires commandées,
- 6 % du coût des travaux sur les ouvrages, soit 29 400,00 € HT en y ajoutant les missions complémentaires commandées.

Il convient également de redéposer ce dossier auprès des services de l'état au titre de la DETR au vu des modifications structurantes sur ce projet.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché public de maîtrise d'œuvre à bon de commande pour la réalisation d'opérations d'eau potable signé le 28/03/2024 avec le groupement Naldeo/Merlin,

Vu l'Avant-Projet des travaux réalisés par Naldeo dans sa version du 20/11/2024,

Considérant que l'Acte d'Engagement valant CCAP prévoit en son article C.1.1.2 que la rémunération définitive du Maître d'œuvre s'établit lorsque celui-ci s'engage sur une estimation définitive du cout prévisionnel des travaux et que l'Avant-Projet Définitif est accepté par le maître d'ouvrage ;

Considérant l'importance et la nécessité des travaux à entreprendre pour non seulement la réhabilitation des réseaux mais également la création de réseaux de distribution, de vidange mais aussi la modification du fonctionnement hydraulique des réservoirs Bas Service et Moyen Service ;

Considérant que l'Avant-Projet Définitif fourni par le maître d'œuvre est conforme aux attentes de Sydeo et doit être validé par Sydeo ;

Considérant que l'estimation des travaux fournie par le maître d'œuvre s'élève à 1 365 202,18 € HT ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 50 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avant-projet définitif de l'opération « Sécurisation Payre Fournier Le Pouzin - Montée de Serre Pétou » dressé par le cabinet d'études Naldeo, pour un montant de travaux quoi se répartissent de la manière suivante :
 - o 995 202,18 € HT sur la partie canalisation,
 - o 370 000,00 € HT sur la partie ouvrage ;
- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026, selon ses modalités d'attribution, pour l'opération précitée pour un montant de dépense de 1 560 000,00 € HT ;
- **Sollicite** le Président du Conseil Départemental l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention au titre du dispositif Atout Ruralité 2026, selon ses modalités d'attribution, pour l'opération précitée pour un montant de dépense de 1 560 000,00 € HT ;
- **Sollicite** le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour l'opération précitée pour un montant de dépense de 1 560 000,00 € HT ;
- **S'engage** à réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable, et à le mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises ;

- **S'engage** à intégrer dans les conditions d'exécution du marché public de sociale d'insertion professionnelle ;
- **Prends acte** de l'émission de deux bons de commande de maîtrise d'œuvre fixant le forfait de rémunération à 53 785,00€ HT pour les travaux de canalisation et à 29 400,00 € HT pour les travaux sur les ouvrages, en y ajoutant les missions complémentaires commandées ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la collectivité ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 18/12/2025,
Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTON D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

AVANT PROJET

SYDEO

DOSSIERS N°2300244 -2401377



SYDEO SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDECHE

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CREATION D'UNE DORSALE RHODANIENNE SUBSTITUTION DE
RESSOURCES

PHASE 3 SERRE PETOU AU DAHU



Historique des révisions

Version	Date	Commentaires	Rédigé par :	Vérifié par :
3	28/11/2025	Avant-Projet	M.GIRARD	D. ROBERT
2	10/11/2025	Avant-Projet	M.GIRARD	D. ROBERT
1	20/11/2024	Avant-Projet	B. GIRARD / D. ROBERT	D. ROBERT

Maître d'œuvre :

NALDEO
Agence d'Aubenas
Direction Opérationnelle Auvergne Rhône-Alpes Est
4 rue Montgolfier
07200 AUBENAS

David ROBERT
Directeur d'Agence

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
1 PREAMBULE.....	3
2 RAPPEL DES TRAVAUX DE SUBSTITUTION GLOBAUX	5
3 DESCRIPTION, PHASAGE ET CHIFFRAGE DES TRAVAUX PHASE 3	9
3.1 Reprise des réseaux montée du « Serre Petou »	11
3.1.1 Description de l'ensemble	11
3.1.2 Création d'un réseau de distribution Moyen service :	12
3.1.3 Renouvellement du réseau d'adduction « Payre » aux réservoirs BS et MS :	14
3.1.4 Renouvellement du réseau de distribution Bas Service :	15
3.1.5 Création du réseau Dorsale :	16
3.1.6 Création des réseaux de vidange des réservoirs BS et MS :	18
3.1.7 Gestion et fonctionnement du réseau pendant les travaux	23
3.2 Description des travaux sur les réservoirs :	24
3.2.1 Travaux sur le réservoir Moyen Service	24
3.2.2 Travaux sur le réservoir Bas service	28
3.3 Pose d'équipements de comptage	31
4 POINTS A VALIDER - CONTRAINTES	32
4.1 Autorisation de passage en terrains privés.....	32
4.2 Diagnostic Amiante, Diagnostic Génie Civil et BE Structure	33
4.3 Etude géotechnique.....	33
4.4 Géo-localisation des réseaux des concessionnaires	33
4.5 Maintien des réseaux en service - Phasage	33
4.6 Autorisation de travaux voie verte	33
4.7 Permission de voirie Voie communale	33
5 DEVOLUTION DES TRAVAUX	33
6 PHASAGE.....	34
7 DETAILS ESTIMATIFS	35
8 RECAPITULATIF DE LA DEPENSE	36
9 DEMANDE DE SUBVENTIONS	37
10 ANNEXES.....	37

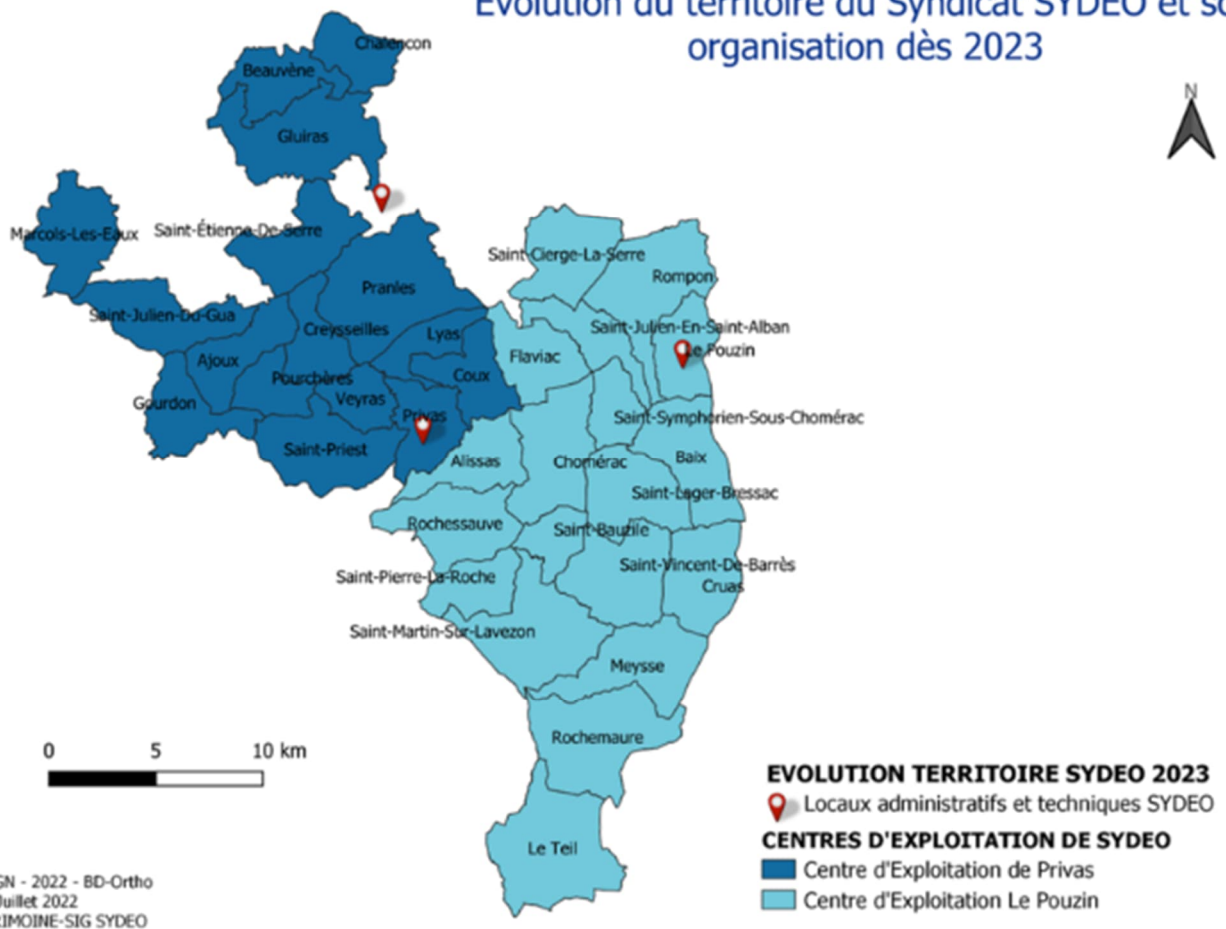


1 PREAMBULE

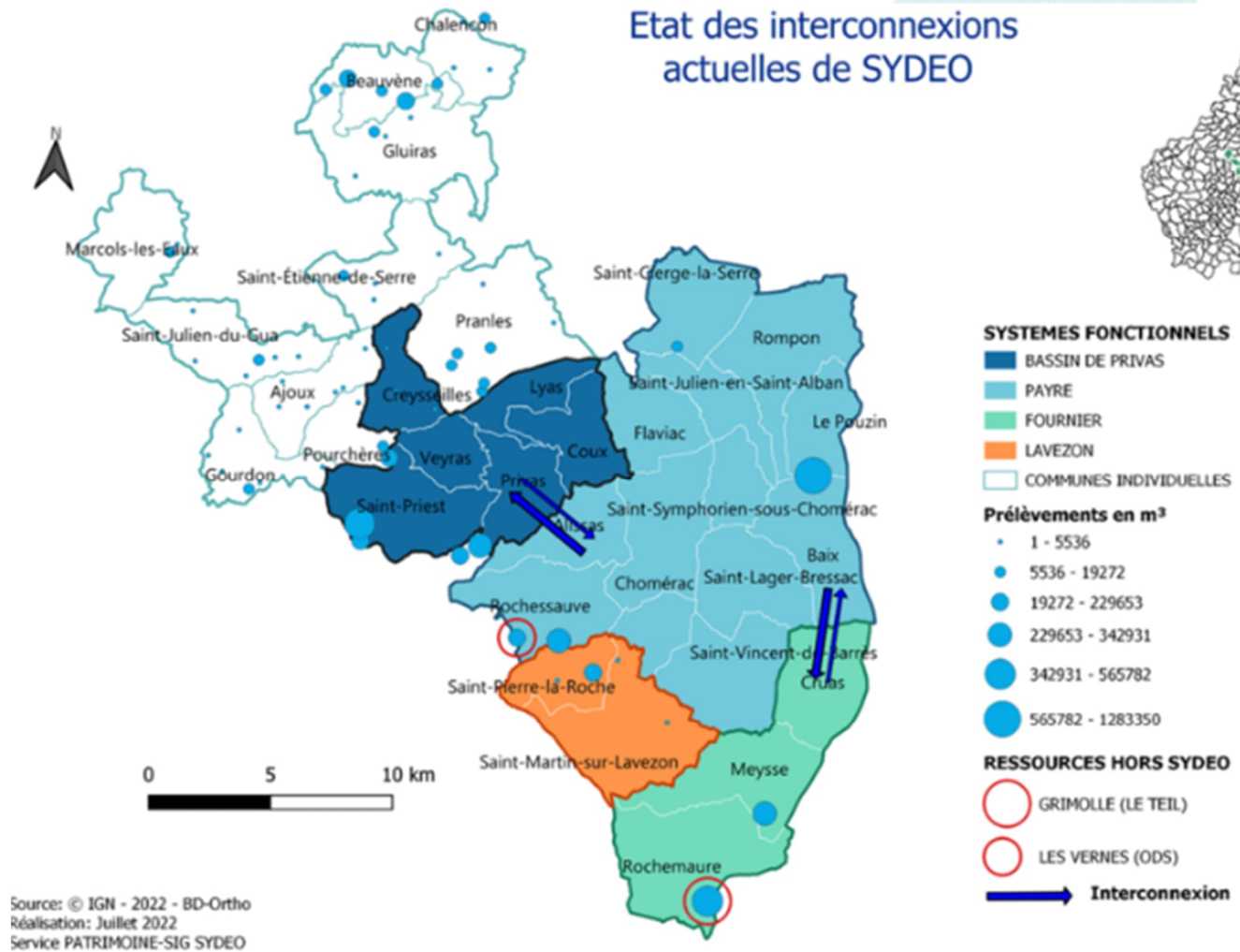
SYDEO regroupe au cœur du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, 35 communes issues successivement du groupement :

- En 2021, de 34 communes issues de l'intégration de 17 communes de la CAPCA, à l'intérieur du SMOP (Syndicat Mixte des Eaux Ouvèze Payre – 17 communes),
- Depuis le 1er janvier 2023, avec l'intégration de la commune du TEIL, devenu un Syndicat de 35 communes.

Evolution du territoire du Syndicat SYDEO et son organisation dès 2023



SYDEO a mené une étude globale visant à la sécurisation en eau de son territoire, permettant de prendre en compte les impacts du changement climatique et visant à l'optimisation de l'utilisation des ressources de son territoire selon la saisonnalité.



Les données qui ont permis la rédaction du présent avant-projet sont :

- Le SDAEP NALDEO 2017,
- L'Etude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable CEREG 2023-2024,
- L'étude de faisabilité : substitution des ressources et création d'une Dorsale NALDEO 2025,
- Le SIG à jour.

Ces données sont fournies en annexe.

La création de la dorsale Rhodanienne comprend plusieurs étapes de travaux en cours et à venir.

La substitution des ressources et la sécurisation du territoire de SYDEO via l'axe rhodanien passent par des investissements importants, permettant de faire transiter les volumes nécessaires dans un axe Nord-Sud et Sud-Nord.

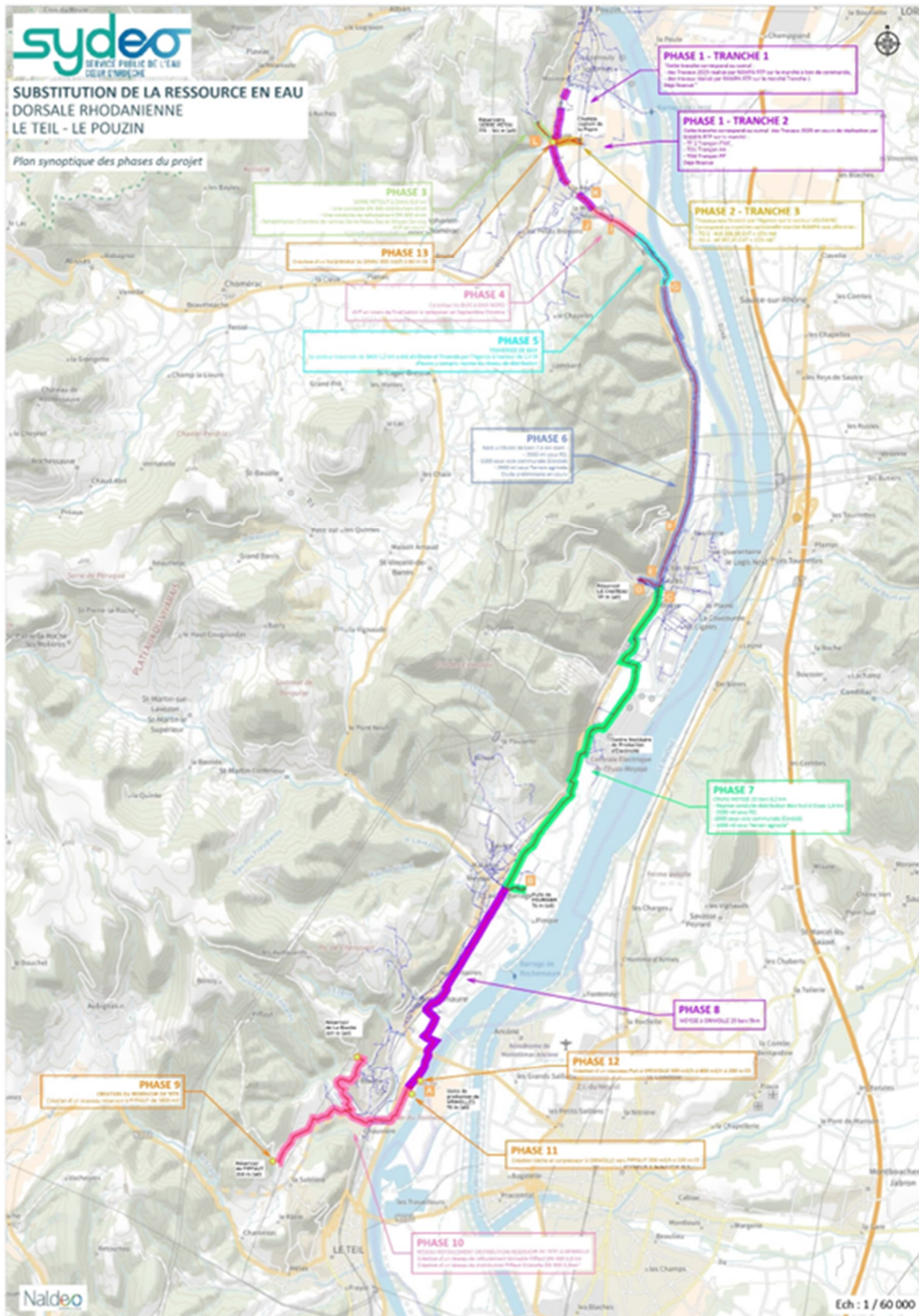
Ce transit sera piloté par deux ouvrages stratégiques qui sont le réservoir « Le Serre Petou Haut Service », sur la commune de LE POUZIN et le nouveau réservoir de « Piffaut », sur la commune de LE TEIL.

Il convient de rappeler que le « Serre Petou » verra son rôle central affirmé car il sera la jonction ou le carrefour des dorsales structurantes, permettant d'alimenter en eau aussi bien le bassin Privadois que les secteurs de la vallée du Rhône.

Le présent Avant-Projet concerne la réalisation des travaux de la PHASE 3 de ce programme : « SERRE PETOU » au « DAHU ».

2 RAPPEL DES TRAVAUX DE SUBSTITUTION GLOBAUX

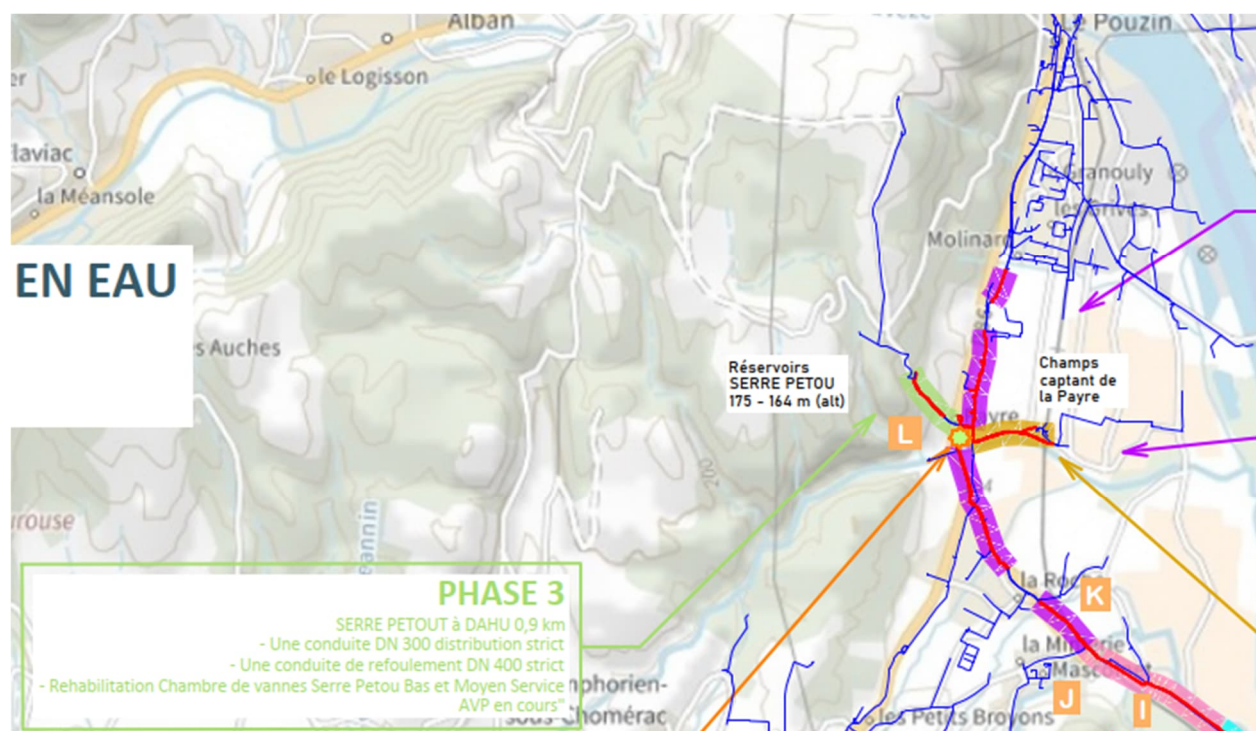
Le programme a été scindé en 13 phases opérationnelles.



De manière synthétique, le projet global consiste à créer du SUD vers le NORD :

- Un second puits à « Grimolles » / LE TEIL, permettant d'augmenter le volume disponible sur cette ressource non déficitaire,
- Un nouveau réservoir de tête au TEIL, à proximité du réservoir de « Piffaut » (Haut service), permettant ensuite de sécuriser le volume de stockage global comprenant :
 - La création d'un nouveau puits de 100 m³/h à « Grimolles »,
 - La création d'un surpresseur pour remplir le réservoir de « Piffaut » via ce nouveau puits,
 - La création d'un réservoir de 3.000 m³ à proximité du réservoir de « Piffaut »,
 - Les réseaux de refoulement DN 400 et de distribution DN 300 sur 3,8 km entre « Grimolles » et « Piffaut »,
 - Un réseau de substitution de « Grimolles » au TEIL, au réservoir de « Serre Petou HS » au POUZIN, sur un linéaire d'environ 25 km fonte DN 300,
- Un surpresseur au niveau du « Dahu », pour assurer la substitution de la ressource « Payre » du Sud vers le Nord,
- Les raccordements sur les différentes UDI :
 - Raccordement de la DORSALE à ROCHEMAURE Haut Service, pour permettre de substituer l'alimentation depuis « Fournier », du sud de ROCHEMAURE,
 - Raccordement de la DORSALE à ROCHEMAURE Bas Service, pour permettre de substituer l'alimentation depuis « Fournier », du Nord de ROCHEMAURE,
 - Raccordement de la DORSALE à MEYSSE,
 - Raccordement de la DORSALE à CRUAS,
 - Raccordement de la DORSALE à « Serre Petou Haut Service ».

Le présent Avant-Projet concerne la réalisation des travaux de la PHASE 3 : « SERRE PETOU » au « DAHU ».



Les synoptiques suivants représentent les travaux à réaliser et leurs phasages :

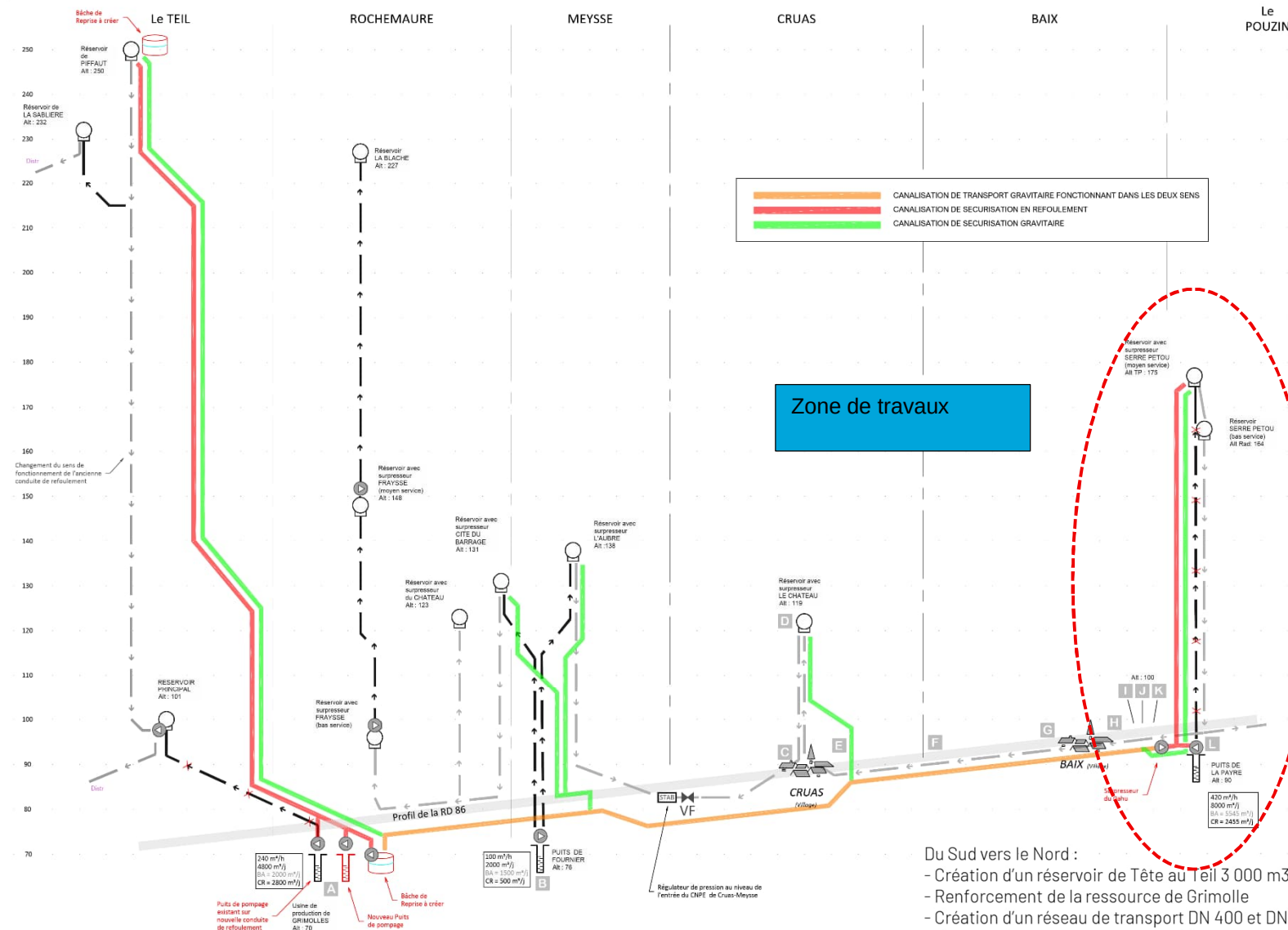
SYDEO - Travaux AEP - CREATION D'UNE DORSALE RHODANIEENNE SUBSTITUTION DE RESSOURCES - PHASE 3
 « SERRE PETOU » AU « DAHU » - AVANT PROJET - NALDEO – Version 3 – 28/11/2025

SYDEO

Substitution de la ressource en eau
 Dorsale Rhodanienne
 Le Teil - Le Pouzin

ETAT APRES TRAVAUX

Sud Nord

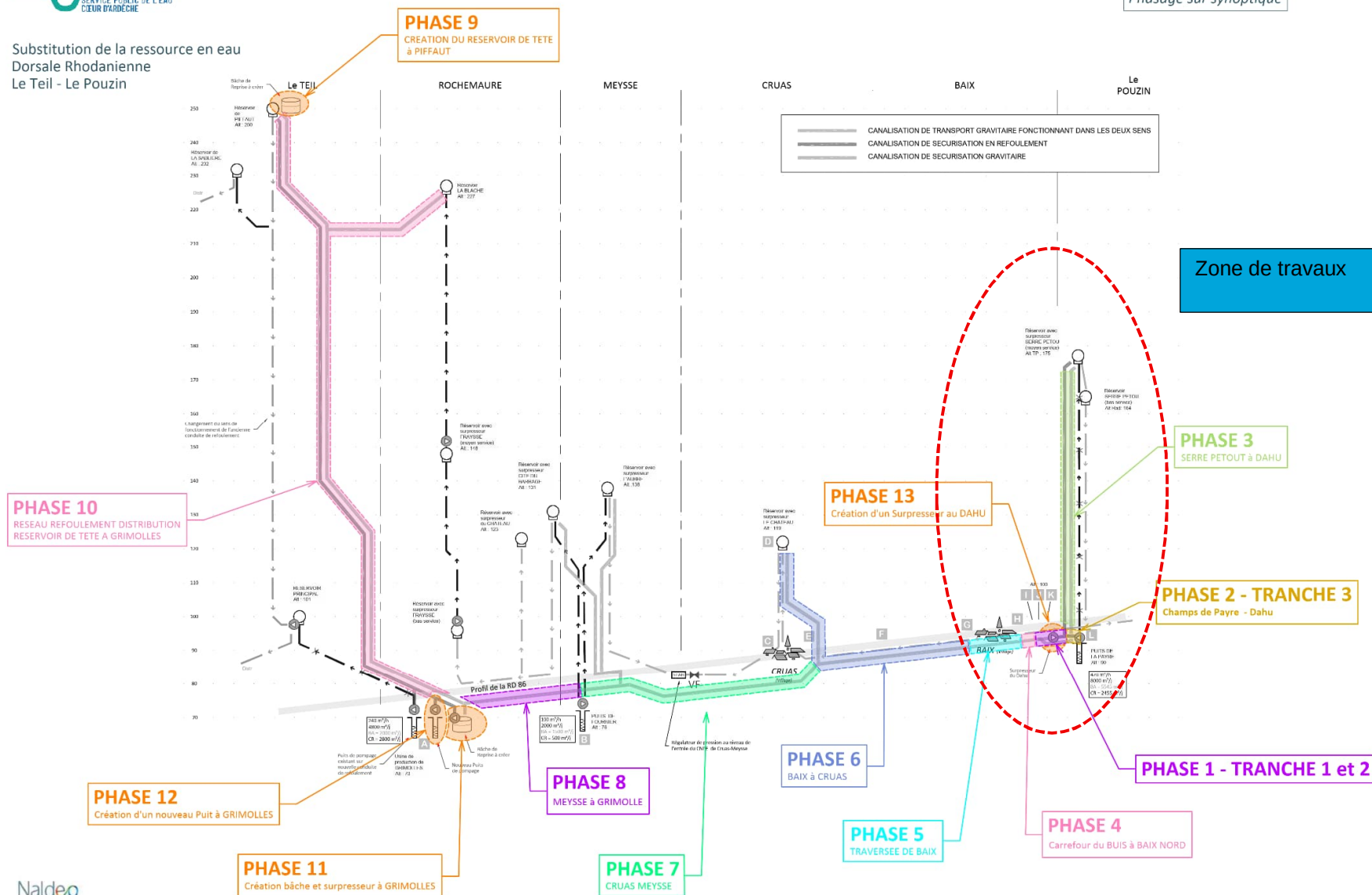


SYDEO - Travaux AEP - CREATION D'UNE DORSALE RHODANIE SUBSTITUTION DE RESSOURCES - PHASE 3
 « SERRE PETOU » AU « DAHU » - AVANT PROJET - NALDEO – Version 3 – 28/11/2025



Substitution de la ressource en eau
 Dorsale Rhodanienne
 Le Teil - Le Pouzin

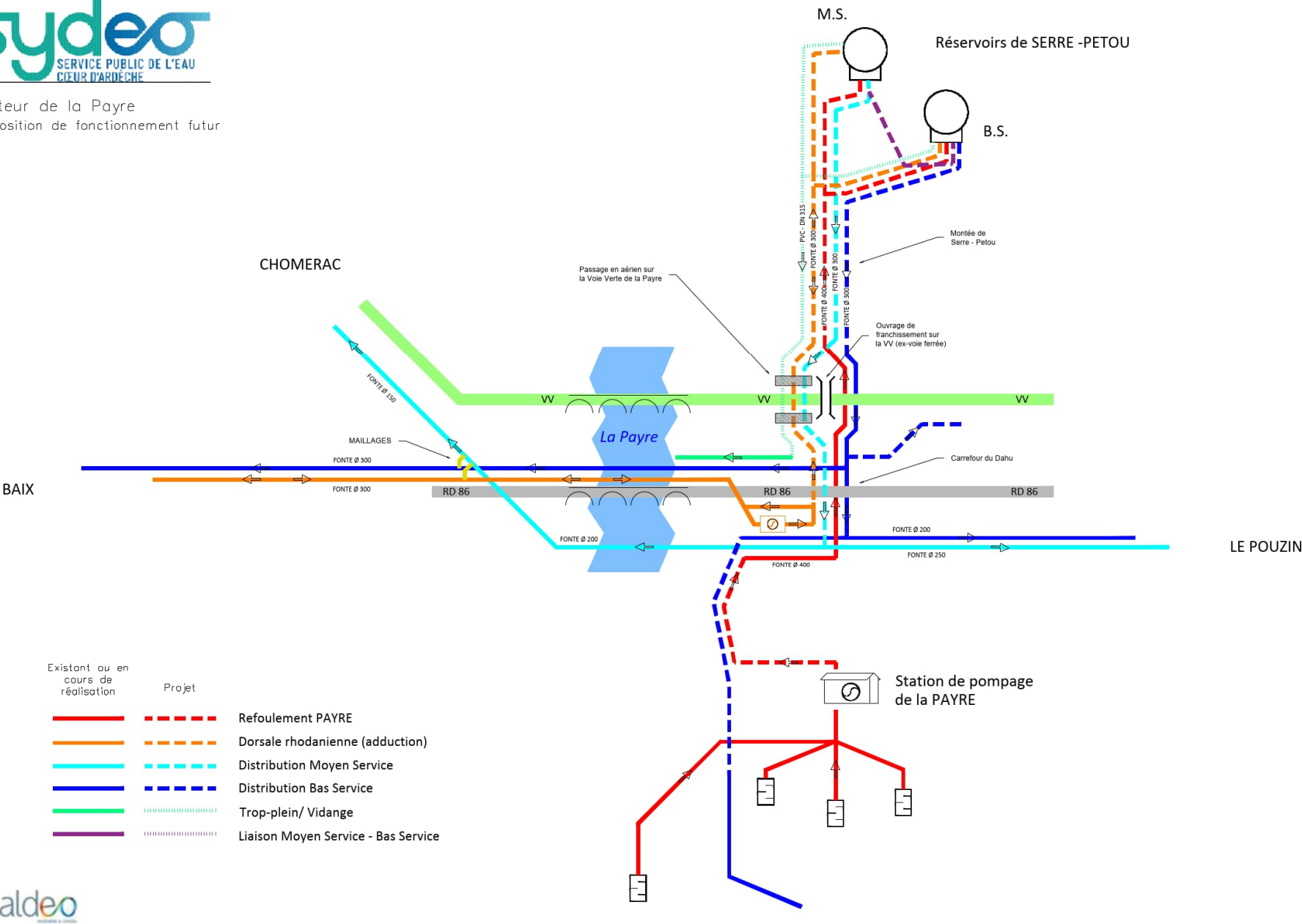
Phasage sur synoptique



3 DESCRIPTION, PHASAGE ET CHIFFRAGE DES TRAVAUX PHASE 3

Les travaux de cette phase 3 comprennent :

- Le renouvellement de la conduite de refoulement entre les puits de « Payre » et les réservoirs Moyen et Bas Service en fonte DN 400 mm entre la voie verte et les réservoirs (la partie aval a déjà été réalisée),
- Le renouvellement de la conduite de distribution départ bas service DN 300 mm actuellement en fonte Grise entre la RD 86 et le réservoir entre la voie verte et les réservoirs (la partie aval a déjà été réalisée),
- La création d'un réseau de distribution Moyen service en fonte DN 300 mm entre le réservoir et le chemin communal de « La Payre » (hors traversée de RD 86 déjà réalisée),
- La création du réseau de la Dorsale en fonte DN 300 mm entre les réservoirs Moyen et Bas services et le chemin communal de « La Payre » (hors traversée de RD 86 déjà réalisée),
- La création d'un réseau d'évacuation des vidanges et trop-plein des deux réservoirs jusqu'à la RD 86.
- La création d'un réseau permettant le remplissage du B.S depuis le M.S en fonte DN 300.
- La modification de la chambre de vannes du réservoir M.S.
- Le renouvellement de la chambre de vannes du réservoir B.S.

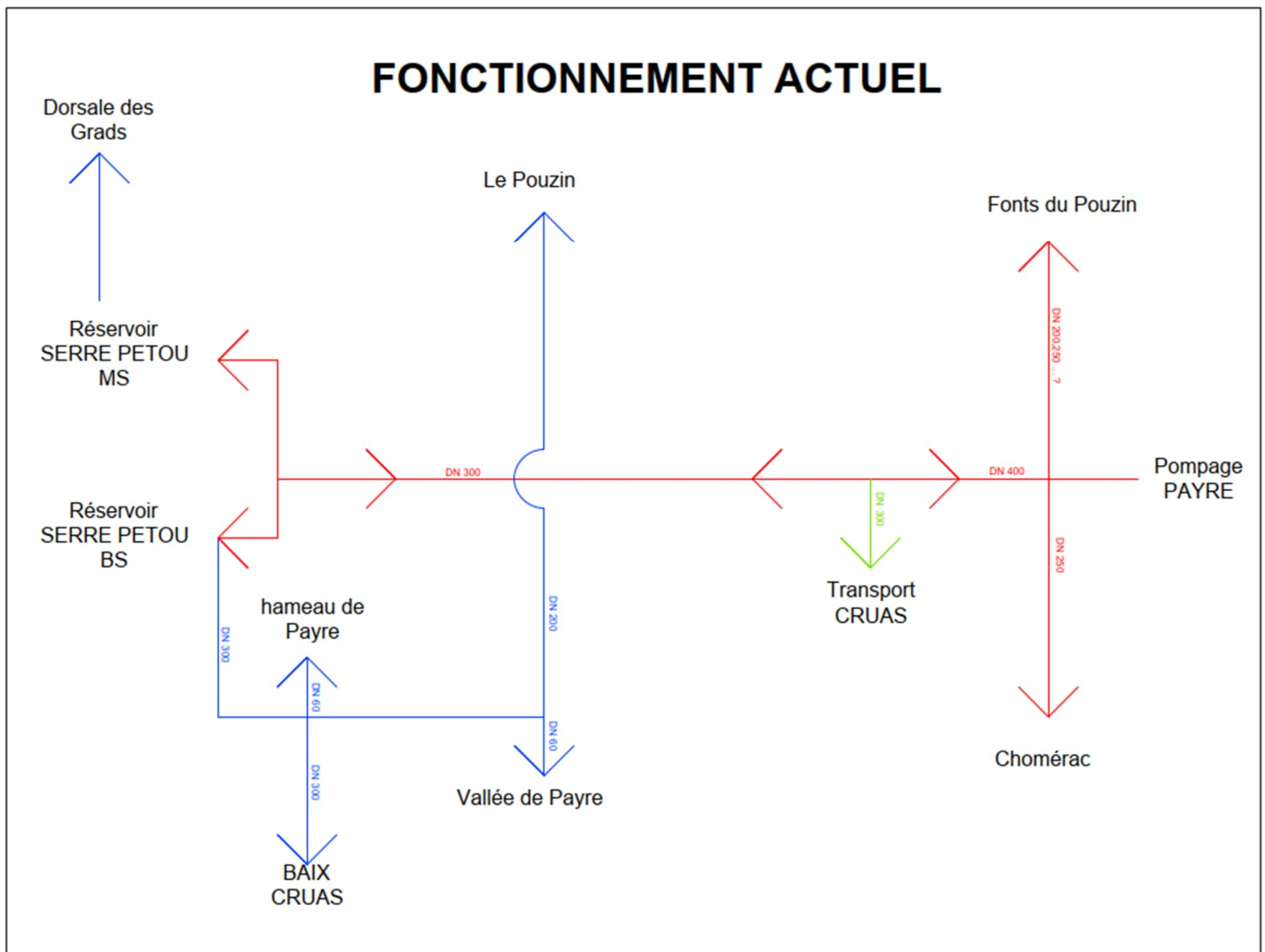


Les plans en annexe présentent :

- L'ensemble des travaux à réaliser sur les réseaux,
- L'état des deux chambres de vannes,
- L'ensemble des travaux à réaliser dans la chambre de vannes du réservoir Bas service,
- L'ensemble des travaux à réaliser dans la chambre de vannes du réservoir Moyen Service.

Les travaux vont permettre de faire évoluer très nettement la configuration des réseaux de cette zone où, à ce jour, il n'existe que deux réseaux :

- Le refoulement / Distribution « Payre » qui permet de remplir les deux réservoirs depuis « Payre » et d'assurer en même temps la distribution Moyen service,
- Le réseau de distribution Bas Service.



3.1 Reprise des réseaux montée du « Serre Petou »

3.1.1 Description de l'ensemble

L'objectif de ces travaux est donc :

- De remplacer la conduite **de refoulement de « La Payre » en DN 400**,
- Ainsi que la conduite de **distribution en DN 300**, sur le tronçon reliant la **voie verte de « La Payre » aux réservoirs du « Serre Pétou » (Haut Service et Bas Service)**.

Ces deux conduites ont fait l'objet de travaux en 2020 et 2024 qui ont permis de renouveler le tronçon entre la RD 86 et la voie communale de « La Payre ».

En complément :

- **Un réseau de vidange du « Serre Pétou »** sera créé afin de prévenir les dégradations de la piste, d'éviter les inondations des parcelles avoisinantes et d'assurer la sécurité de la circulation sur la RD 86.
- **Un réseau de distribution Moyen service** en fonte DN 300 mm sera créé et mis en place entre le réservoir M.S et le chemin communal de « La Payre » (hors traversée de RD 86 déjà réalisée),
- **La création du réseau de la Dorsale** en fonte DN 300 mm entre les réservoirs Moyen et Bas services et le chemin communal de « La Payre » (hors traversée de RD 86 déjà réalisée).
- **La création d'un réseau de remplissage du B.S** depuis le M.S en fonte DN 300 mm.

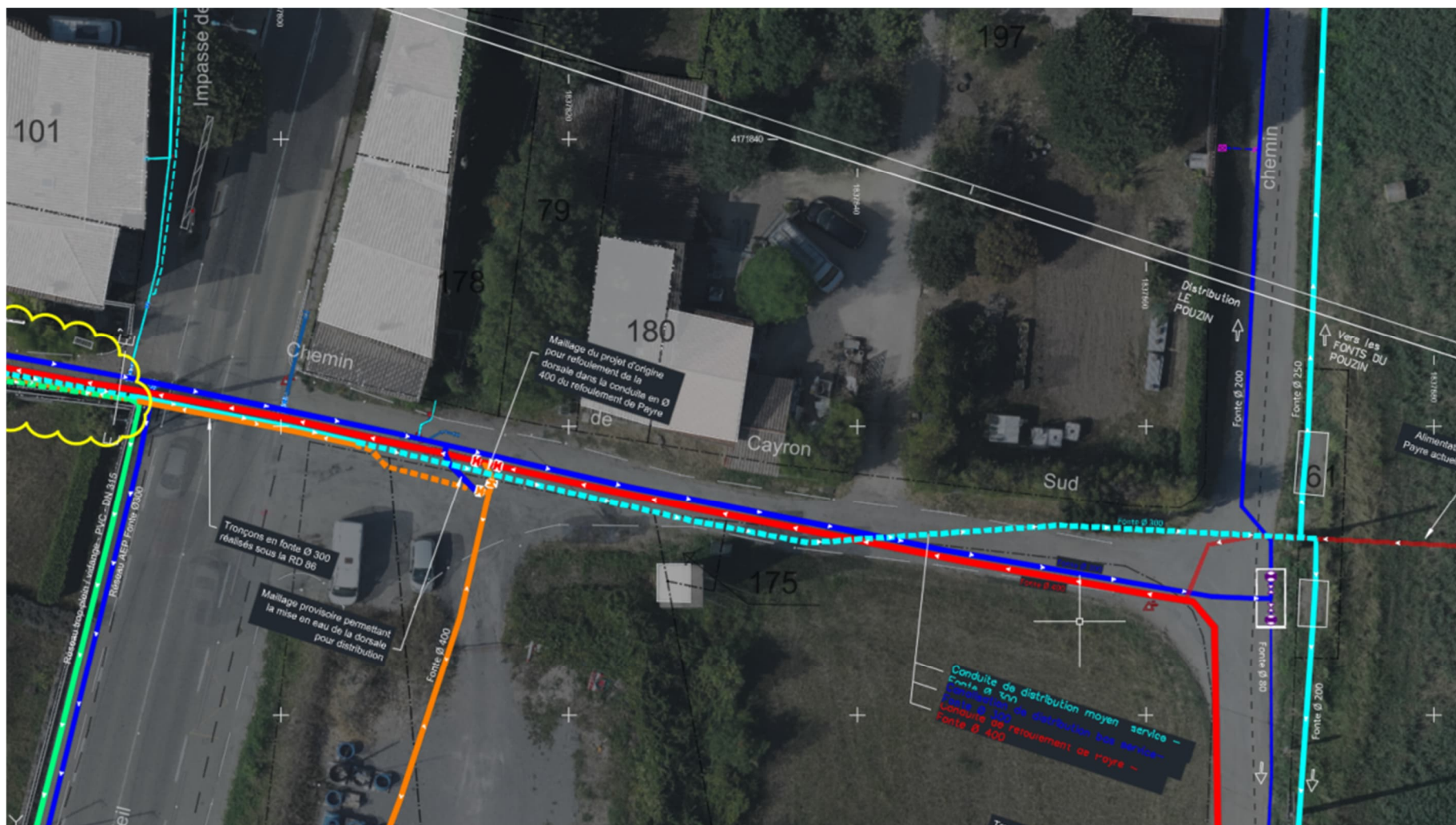
Un reportage photos a été réalisé afin d'illustrer la complexité technique de cette reprise de réseau, en raison de l'encombrement aux abords de la piste, de la présence de réseaux souterrains existants et de la nature rocheuse du sol, comme le montre les images ci-après.

Le fonctionnement prévu à l'achèvement des travaux est le suivant :

- Le réservoir du Moyen service pourra être alimenté par la Dorsale et/ou par « Payre »,
- Le réservoir du Moyen service assurera la distribution au réseau Moyen Service et/ou de la Dorsale,
- Le réservoir du Moyen service alimentera le réservoir du Bas Service et donc le réseau du Bas Service,
- En secours de manière manuelle, le réservoir du Bas Service pourra être alimenté par la DORSALE et/ou « Payre »,
- Par l'intermédiaire des connexions au « Dahu », le réseau du Bas service pourra alimenter le réseau Moyen service, et inversement, le réseau du Moyen service pourra alimenter le réseau du Bas Service.

3.1.2 Création d'un réseau de distribution Moyen service :

Le réseau est à créer depuis le réservoir M.S jusqu'à la RD 86 où la traversée a été réalisée en 2025, afin de permettre au CD 07 de réaliser les travaux de voirie. Il est également à créer, en aval, jusqu'au deux regards départ « Vallée de l'Ouvèze » au Nord et SAINT SYMPHORIEN au Sud.



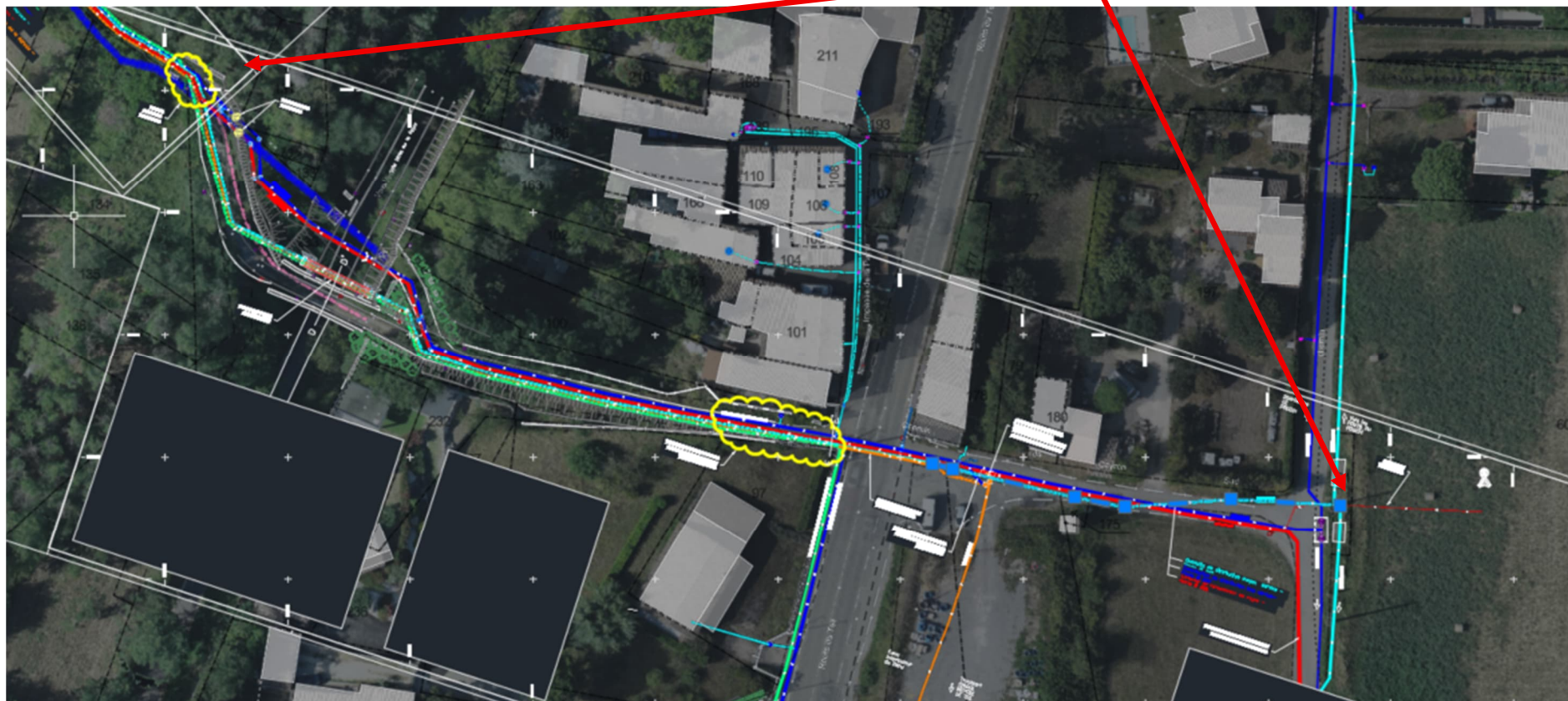
Au niveau du réservoir, il débute depuis le réservoir M.S.

Les travaux prévoient donc au total la pose d'un réseau DN 300 Fonte 16 bars sur un linéaire de 520 ml.



3.1.3 *Renouvellement du réseau d'adduction « Payre » aux réservoirs BS et MS :*

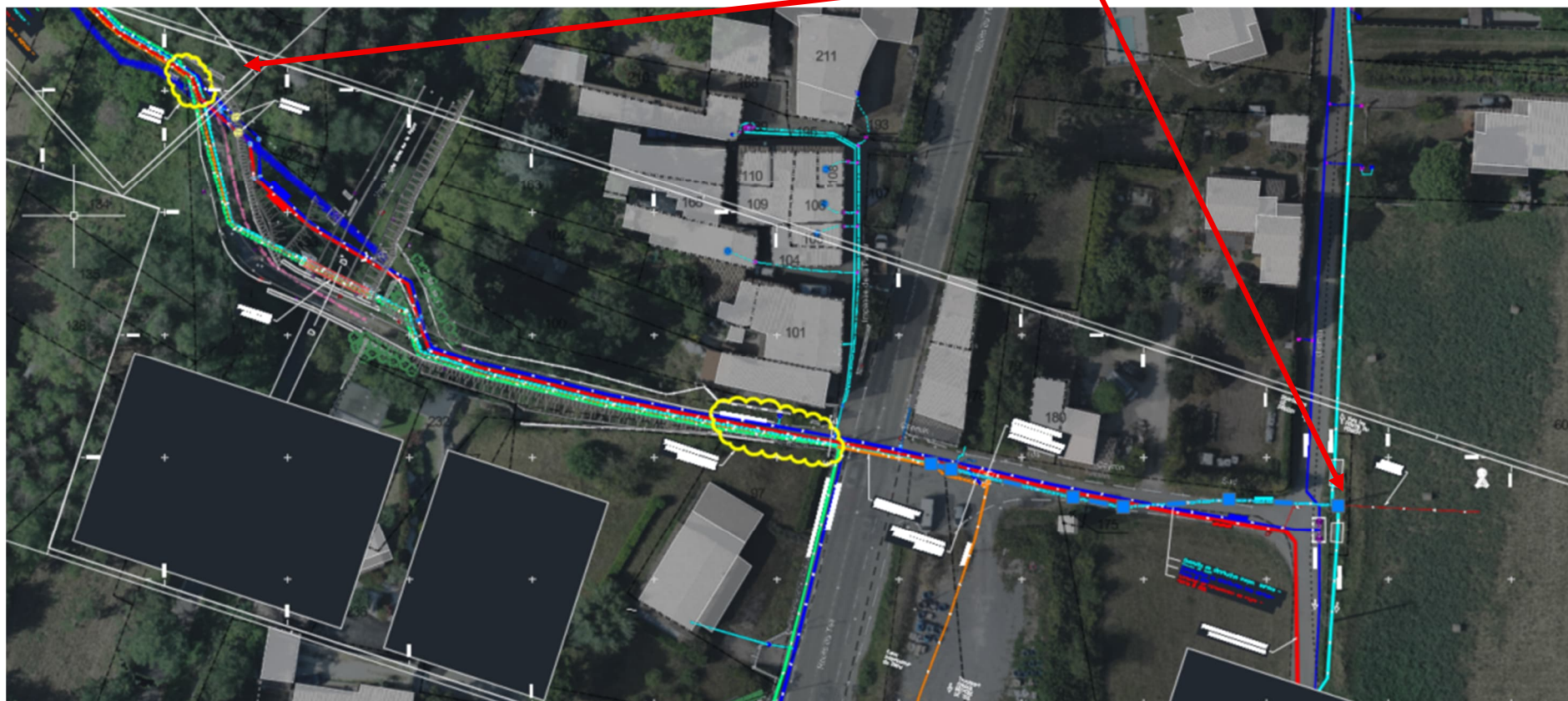
Le réseau refoulement « Payre » a été renouvelée en plusieurs phases entre la voie verte de « L'Ouvèze » et l'aval.



Les travaux restant à réaliser concernent le secteur entre la voie verte et les réservoirs Moyen et Bas Services, soit la pose d'un réseau FONTE DN 400 mm - 16 bars sur un linéaire de 380 ml.

3.1.4 *Renouvellement du réseau de distribution Bas Service :*

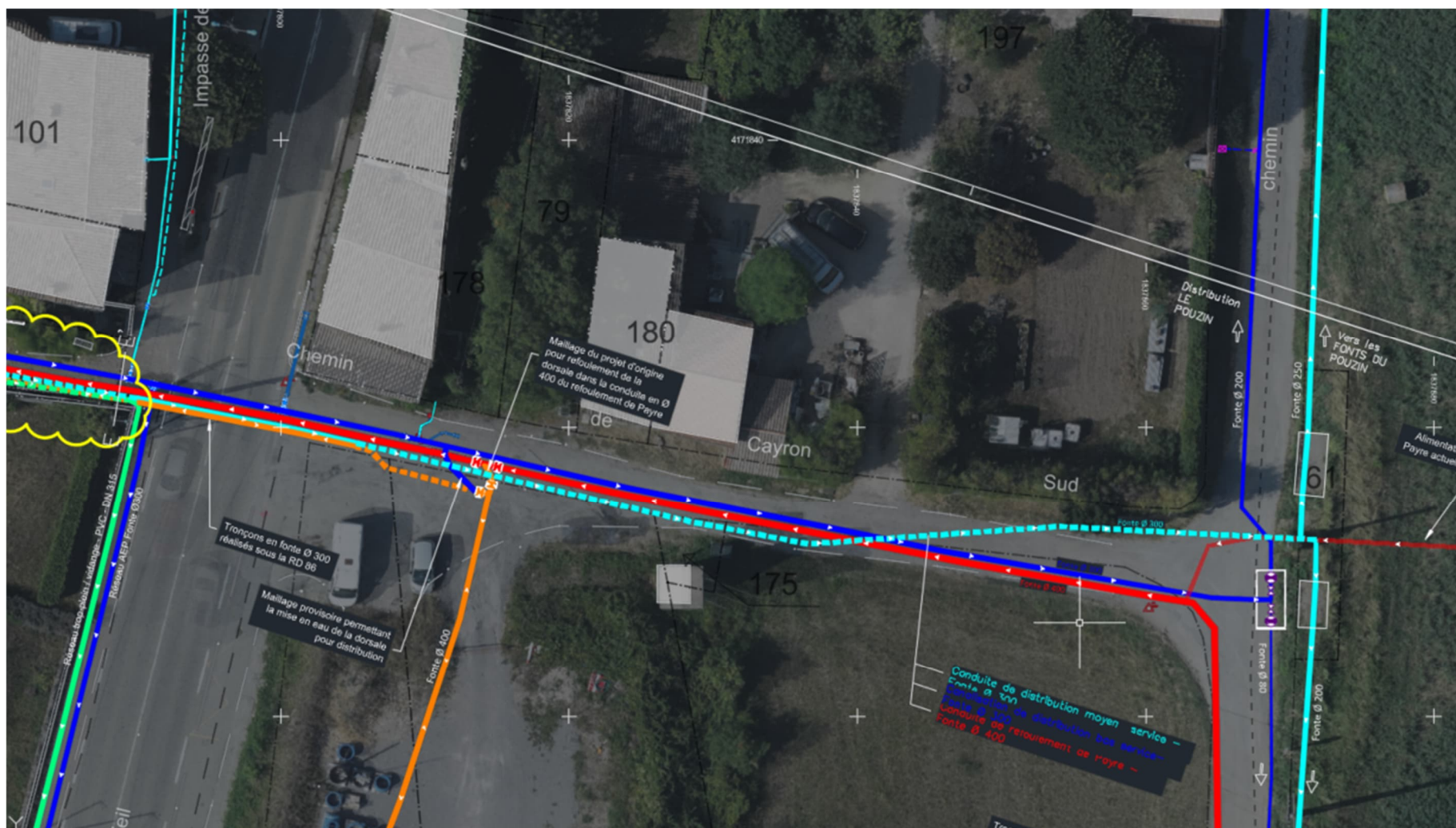
Le réseau distribution Bas service a été renouvelé en plusieurs phases, entre la voie verte de « L'Ouvèze » et l'aval.



Les travaux restant à réaliser concernent le secteur entre la voie verte et le réservoir Bas Service, soit la pose d'un réseau FONTE DN 300 mm - 16 bars sur un linéaire de 360 ml.

3.1.5 Création du réseau Dorsale :

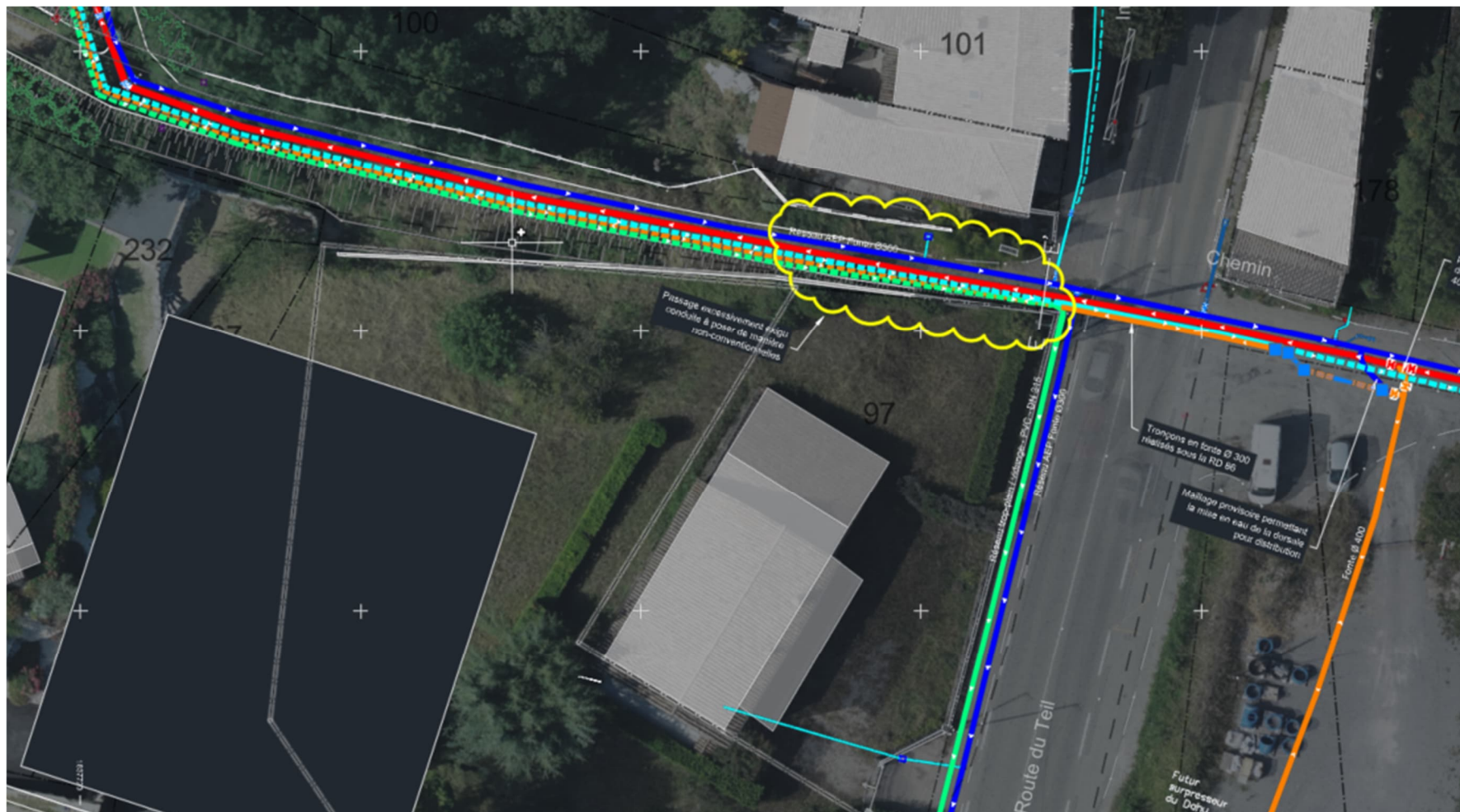
Le réseau est à créer depuis la RD 86 (la traversée a été réalisée en 2025 afin de permettre au CD 07 de réaliser les travaux de voirie) jusqu'aux réservoirs BS et MS. Un tronçon sera à rajouter au niveau du futur surpresseur du « Dahu », afin de pouvoir, à terme, scinder l'adduction de « Payre » et de la Dorsale.



- Prioritairement en remplissage du M.S (fonctionnement Sud-Nord de la Dorsale),
- En secours manuel pour le remplissage du B.S,
- En alimentation direction CRUAS / MEYSSE / ROCHEMAURE et LE TEIL depuis le M.S (fonctionnement Nord-Sud de la Dorsale).

3.1.6 Création des réseaux de vidange des réservoirs BS et MS :

Le réseau est à créer depuis la RD 86 (la conduite qui dirige l'eau vers l'aval a été créée en 2025) jusqu'aux réservoirs BS et MS.



Les travaux prévoient donc au total la pose d'un réseau sur un linéaire de 500 ml.



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

SYDEO - Travaux AEP - CREATION D'UNE DORSALE RHODANIENNE SUBSTITUTION DE RESOURCES - PHASE 3 SERRE PETOU AU DAHU
AVANT PROJET - N° ID : 007-200091601-20251218-2025103-DE : n° 19(37)



Chemin du réservoir de PAYRE





Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

SYDEO - Travaux AEP - CREATION D'UNE DORSALE RHODANIENNE SUBSTITUTION DE RESOURCES - PHASE 3 SERRE PETOU AU DAHU
AVANT PROJET - N° ID : 007-200091601-20251218-2025103-DE : n° 20(37)



Chemin du réservoir de PAYRE





Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251218-2025103-DE : n° 21(37)

SYDEO - Travaux AEP - CREATION D'UNE DORSALE RHODANIENNE SUBSTITUTION DE RESOURCES - PHASE 3 SERRE PETOU AU DAHU
AVANT PROJET - N



Passage le long du pont Voie verte de « La Payre » et arrivée sur la RD 86.



Les travaux prévoient :

Au stade du projet :

- Une étude géotechnique (tranchée, encorbellement, IPN Voie verte, regards),
- Un bornage de parcelles,
- Un diagnostic Génie Civil,
- Une étude BA structure,
- Des sondages complémentaires sur le réseau de distribution,

Une période de préparation :

- Plan d'exécution,
- Planning,
- Phasage,
- Maintien en service, essais.

Une période de réalisation des travaux comprenant :

- La mise en place des conduites aérienne « Payre » et distribution,
- La fourniture et la pose de canalisations fonte :
 - o 380 ml de Fonte DN 400 « Payre »,
 - o 360 ml de Fonte DN 300 distribution bas service,
 - o 500 ml de PVC 250 vidange ,
 - o 520 ml de Fonte DN 300 distribution MOYEN SERVICE,
 - o 520 ml de Fonte DN 300 DORSALE,
- La réalisation d'une structure acier pour pose de deux conduites DN 300 Fonte calorifugée, sur un linéaire de 15 ml avec conduite de vidange,
- La réalisation des terrassements dans le rocher,
- La réalisation de déblais remblais autour des ouvrages,
- La réfection de la piste.

La réalisation des travaux devra se faire par phases.

3.1.7 Gestion et fonctionnement du réseau pendant les travaux

Pendant les travaux, **deux conduites seront posées en aérien** afin d'assurer le maintien du service du réseau de refoulement de « La Payre » et du réseau de distribution bas service.

Autant que faire se peut, l'alimentation depuis le Moyen service sera limitée au maximum (secteur de SAINT SYMPHORIEN et Vallée de « l'Ouvèze »).

Cette solution permettra également **d'avoir assez d'espace pour réaliser les travaux de terrassement** ; l'objectif final étant de reposer, selon les secteurs, 2 ou 4 canalisations. La cinquième conduite étant la vidange, nous prévoyons de poser dans la tranchée, avant les réfections définitives, une des conduites ayant assuré le maintien en service des réservoirs.

Les conduites aériennes s'étendront de la voie verte jusqu'aux réservoirs et seront fixées à l'aide de crochets d'ancrage scellés chimiquement dans la roche en bordure de piste. Si la nature du sol ne le permet pas, des massifs en béton seront posés pour assurer l'ancrage.

Afin de garantir un dimensionnement optimal des conduites aériennes, les calculs ont été effectués en fonction des données de pompage de « La Payre » :

Qpompage max (m3/j)	6352
Qpompage min (m3/j)	2475
Qpompage Moyen (m3/j)	3879
Qpompage sur 16h avec débit moyen (m3/h)	242,44
Qpompage sur 20h avec débit moyen (m3/h)	193,95

Q (m3/h)	300
Q (m3/s)	0,08
v (m/s)	2,5
Dcana (m)	0,2

Les tableaux ci-dessus présentent les données détaillées du pompage et du dimensionnement des conduites. Pour établir nos calculs, nous avons retenu un volume de transit de **300 m³/h** et fixé une vitesse **maximale d'écoulement de 2,5 m/s** dans les canalisations.

L'analyse des données révèle un débit maximal journalier de **6.352 m³/j** en période estivale et un minimum de **2.475 m³/j** en période hivernale, avec une moyenne annuelle de **3.879 m³/j**.

En considérant un fonctionnement sur **16 heures par jour**, le débit estimé est de **242 m³/h**, tandis qu'un fonctionnement sur **20 heures par jour** donnerait **193 m³/h** : ce qui explique notre surestimation du débit moyen pour le calcul où nous nous sommes fixés à **300 m³/h**.

Enfin, faute de données spécifiques sur la conduite de distribution, nous avons appliqué les mêmes hypothèses pour son dimensionnement, en sachant que nous ne risquons pas d'être sous dimensionnés, car les volumes sur le tableau gris ci-dessus comptabilise la totalité du volume de pompage de « La Payre » auquel il faudrait soustraire les consommations qui sont faites sur le piquage de la canalisation de refoulement et le départ de la dorsale vers PRIVAS, pour avoir le débit strict qui est distribué sur la canalisation de distribution.

- **Refoulement** : vitesse maximale d'écoulement fixée à **2 m/s** et débit de **350 m³/h**, nécessitant une conduite en **PEHD 250 - 16 bars**.
- **Distribution** : vitesse maximale d'écoulement fixée à **1,7 m/s** et débit de **300 m³/h**, nécessitant une conduite en **PEHD 250 - 16 bars**.

3.2 Description des travaux sur les réservoirs :

Les plans en annexe présentent l'ensemble des travaux prévus aux abords et dans les ouvrages. Il sera nécessaire au préalable de faire réaliser :

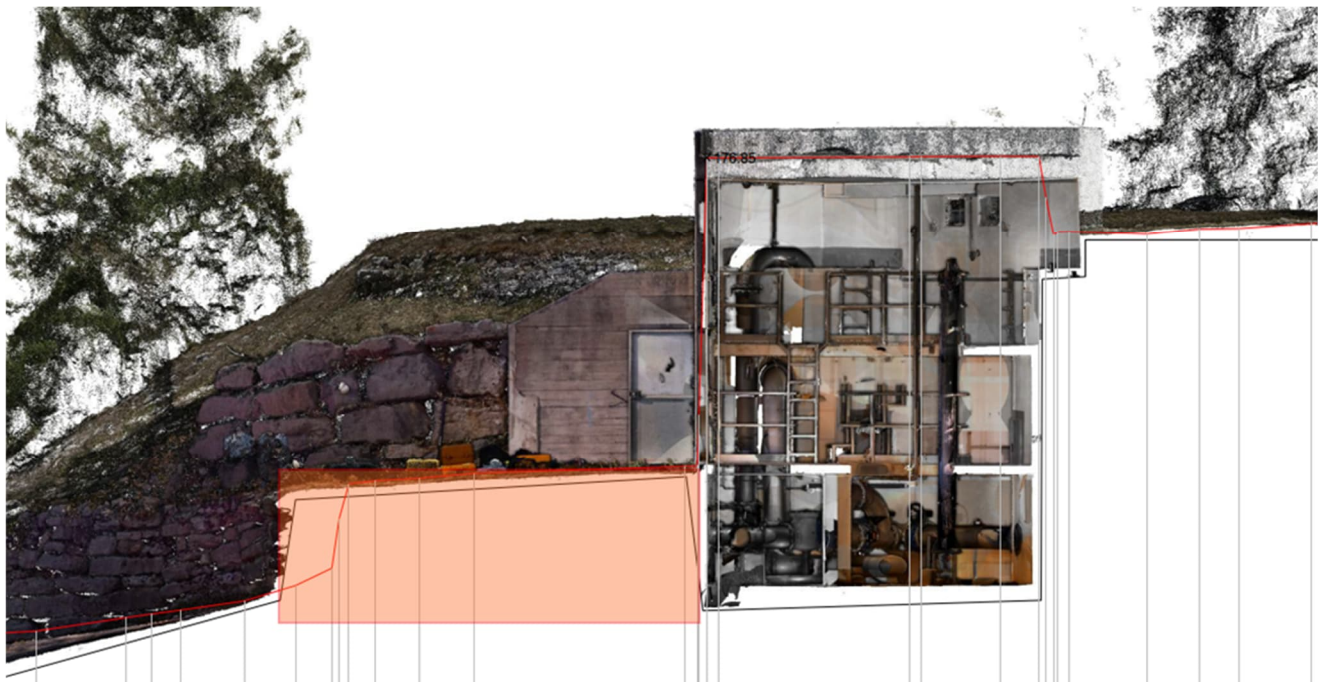
- Un diagnostic amiante,
- Un diagnostic génie civil – structure,
- Une étude géotechnique.

Ces éléments permettront de valider les hypothèses financières et techniques.

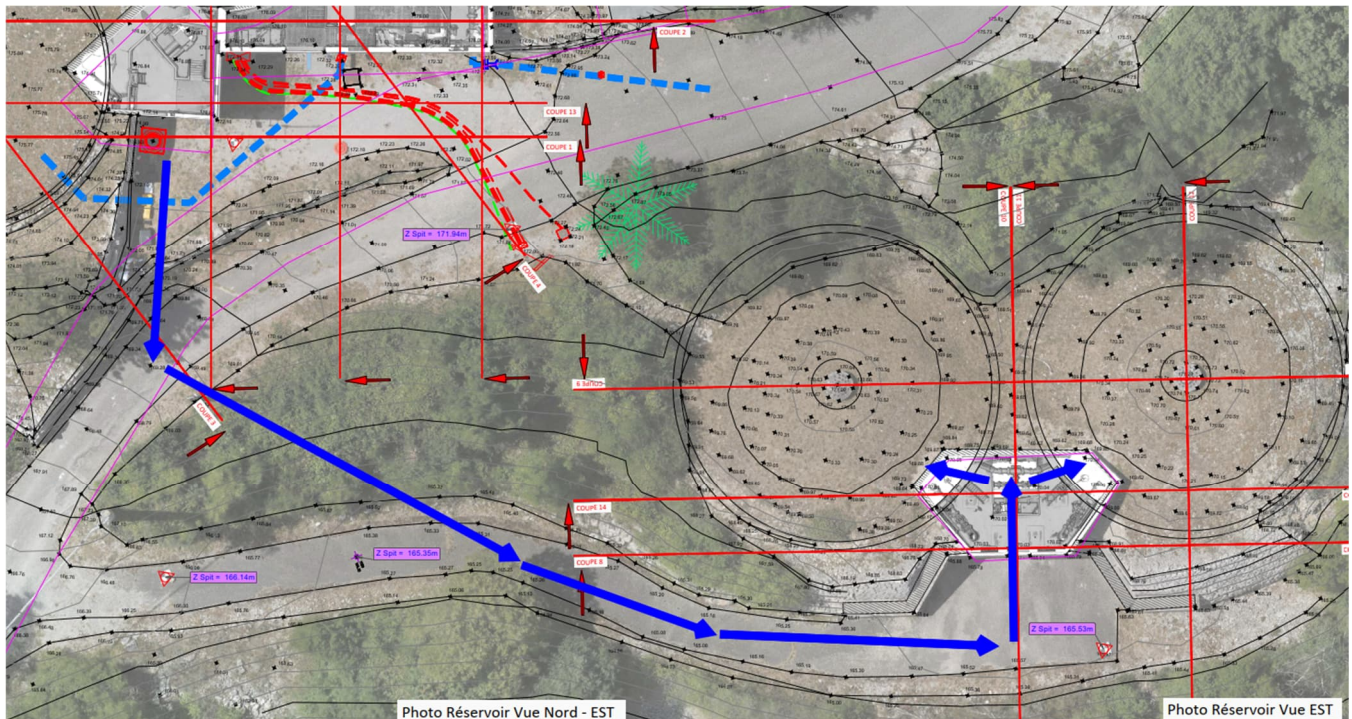
3.2.1 Travaux sur le réservoir Moyen Service

Les travaux prévus sur le réservoir et sa chambre de vannes se composent de :

- La création d'une chambre devant l'entrée du réservoir MS, permettant d'accueillir les nouvelles canalisations :



- Des reprises ponctuelles des conduites de la chambre existante qui a été rénovée il y a quelques années :
 - o REMPLISSAGE BAS SERVICE DEPUIS LE RESERVOIR MOYEN SERVICE :
- La conduite de remplissage du BS depuis le MS sera réalisée par la pose d'une fonte DN 300 depuis l'extérieur du réservoir du MS par la pose d'un té et d'une vanne permettant sa coupure. Elle sera réalisée sur la conduite neuve départ distribution MS (compteur à poser).
- Cette conduite cheminera en direction du BS en suivant le cheminement suivant :



La conduite de remplissage sera équipée d'une vanne altimétrique permettant la régulation des cuves (équilibre).

Chaque conduite de remplissage de cuve sera équipée d'une vanne permettant l'isolement de la cuve et son nettoyage.

- o « Payre » : la conduite DN 400 neuve « Payre » sera raccordée au réseau actuel DN 300 INOX de refoulement qui alimente les deux cuves, chacune équipée de deux vannes.

La conduite actuelle permet à ce jour, dans la chambre de vanne, d'assurer le rôle de remplissage des cuves et de distribution vers le MS. Il sera nécessaire de modifier l'installation existante :

Plaque pleine à poser afin que la conduite DN 400 neuve n'assure que le remplissage des 2 cuves.



Dépose du coude / Dépose du clapet

Lors de cette opération, l'alimentation du réseau MS ne sera plus possible. L'alimentation du réseau MS sera basculée sur le BS.

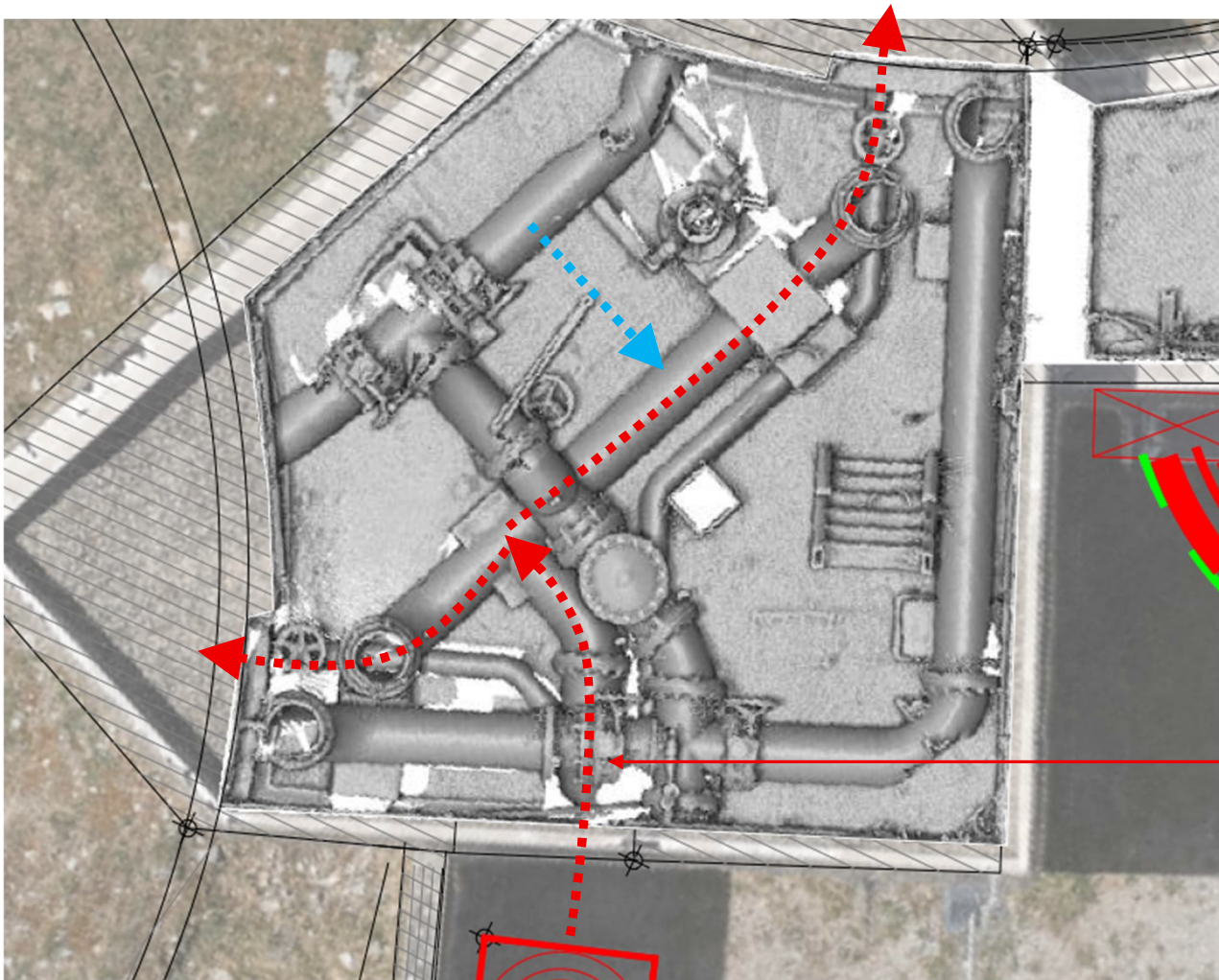
Un maillage distribution BS / MS au niveau du « Dahu » (réalisation 22/10) permettra ce fonctionnement durant les travaux.

- o DORSALE : réutilisation des conduites existantes de trop-plein et raccordement de la conduite neuve de la DORSALE.

Le fonctionnement SUD-NORD sera ainsi établi. Deux vannes sont à poser afin de permettre d'isoler les cuves. Afin d'assurer le fonctionnement par cette conduite dans le sens NORD-SUD, un té sera posé sur la conduite de distribution actuelle avec une vanne.

Une nouvelle vanne pourrait être posée en amont du té sur l'arrivée cuve droite, permettant de faire fonctionner l'interconnexion dans un sens NORD-SUD, tout en ayant une cuve vide en cours de maintenance.

- La nouvelle conduite sera à créer depuis le regard, devant la porte, prolongée dans la chambre de vanne et à raccorder sur la conduite INOX au niveau de la bride.
- Dans les deux cuves, les conduites verticales seront rabaissées afin de rester immergées.
- Afin d'assurer un sens de la dorsale NORD-SUD, deux tés sont à poser entre la conduite de distribution MS et la conduite de la Dorsale.



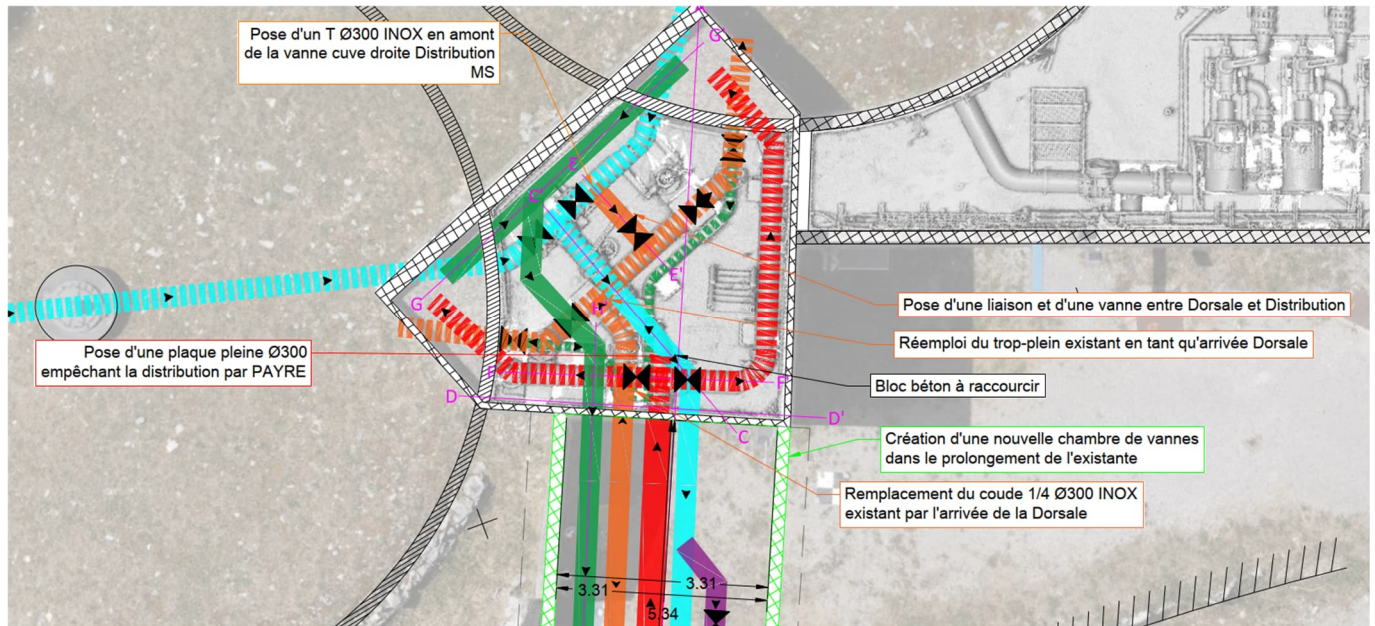
Afin d'assurer un fonctionnement NORD-SUD, un maillage est nécessaire entre la conduite de distribution MS et la conduite de trop-plein devenue conduite dorsale. Une vanne sera mise en place. Elle sera fermée lors de l'utilisation dans le sens SUD-NORD de la dorsale et ouverte dans le sens SUD-NORD.

- o Distribution Moyen service et Alimentation Bas service : en aval de la lyre incendie actuelle, la conduite est prolongée en dehors du réservoir dans une chambre à créer. Dans cette chambre à créer, la conduite distribution sera équipée d'un Y, d'une vanne qui constitueront le départ pour alimenter le réservoir du Bas Service.

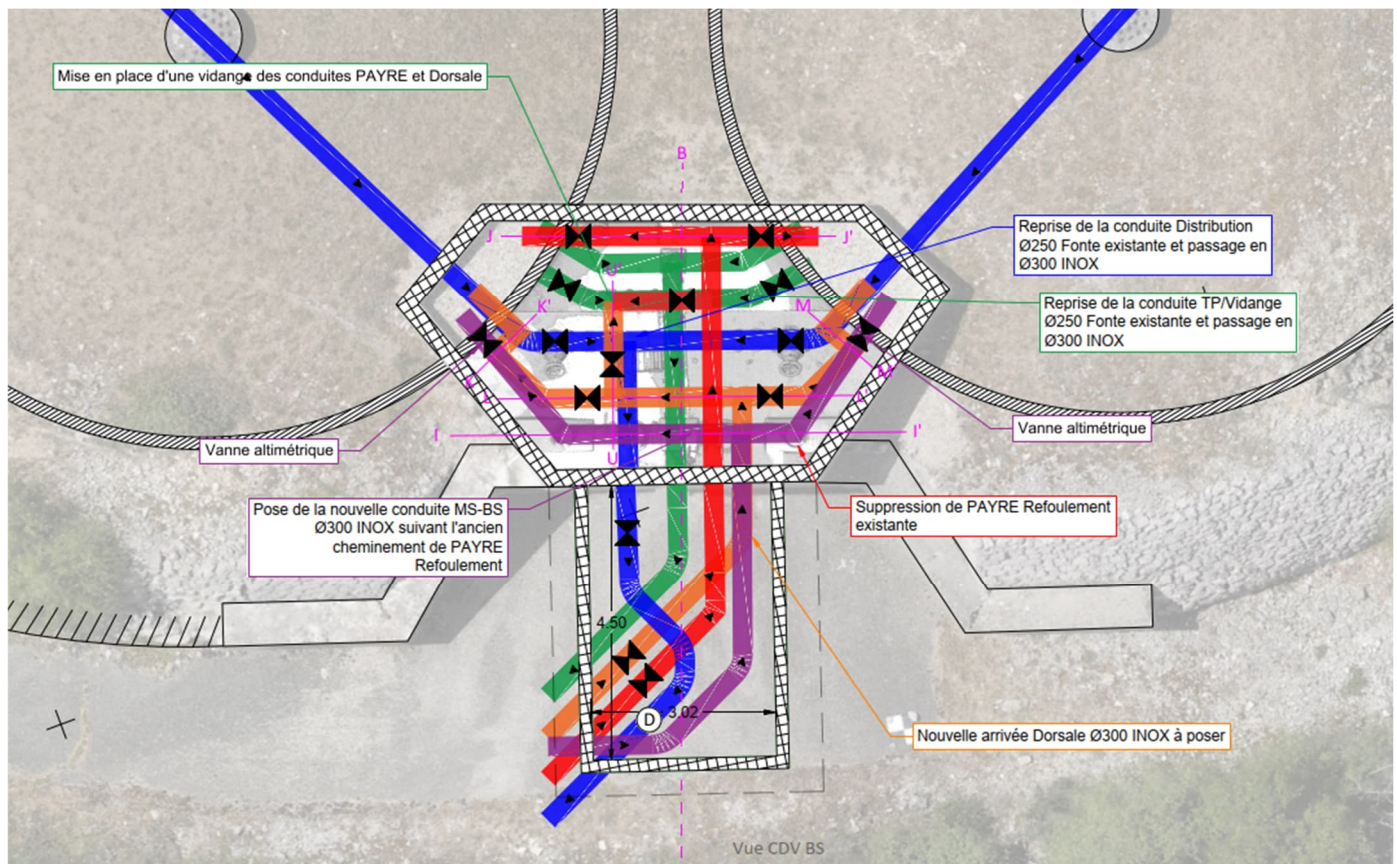


- Départ Distribution MS 300 
- Départ Remplissage BS 300 
- Arrivée Dorsale 300 
- Arrivée PAYRE 400 
- Evacuation TP Vidange 315 

- o Le réseau de vidange des deux cuves n'est pas modifié. Le réseau de trop-plein des deux cuves est à recréer. Il sera nécessaire de repercer les deux cuves des réservoirs.
- La création d'un regard de grandes dimensions devant la chambre de vannes permettra la pose des conduites neuves et les raccordements (6.00 m par 4.00 m extérieur).



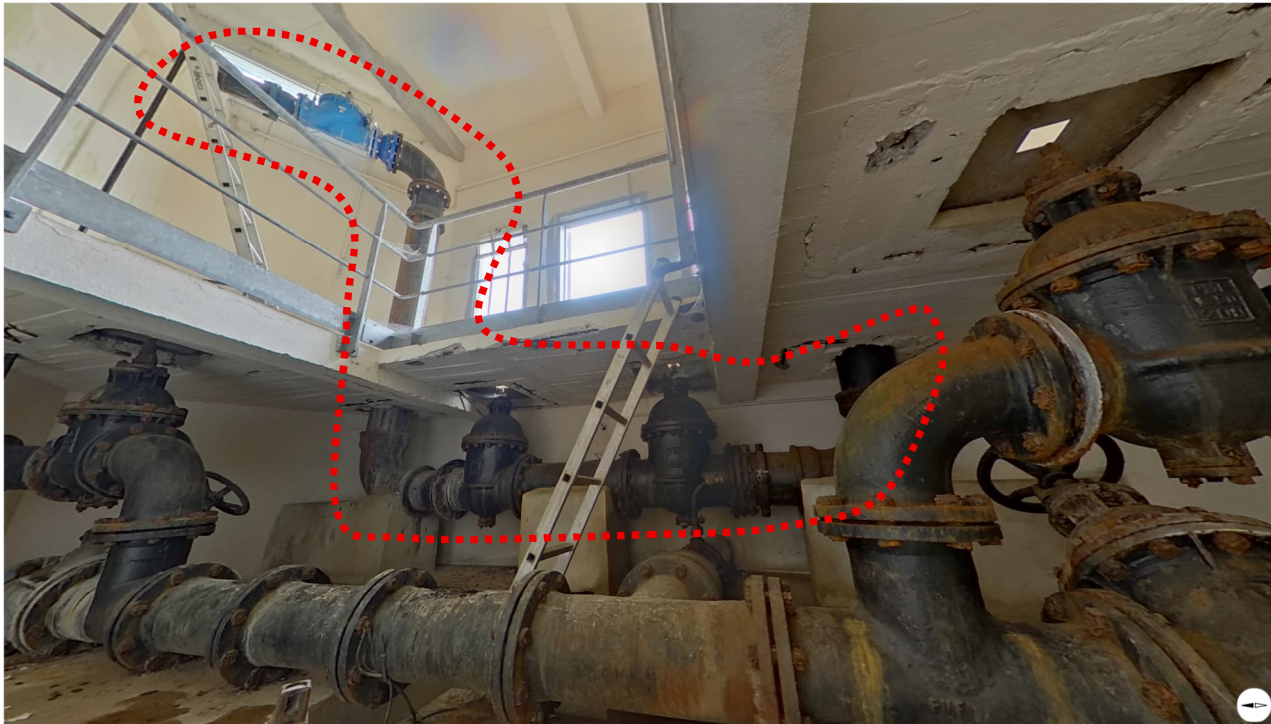
3.2.2 Travaux sur le réservoir Bas service



Le syndicat prévoit le renouvellement de l'ensemble des conduites dans le réservoir BS. Nous avons envisagé de créer également un regard extérieur à la chambre de vannes, permettant d'accéder aux raccords (Dimensions extérieures : 6.00 x 4.00 m).

Il semble envisageable de réaliser les travaux déjà au niveau de la cuve de droite puis de gauche.

Etape 1 : reprise des conduites de refoulement « Payre », avec une vanne altimétrique, deux départs pour alimentation des deux cuves.



Etape 2 : déconnexion de la cuve de droite / pose de plaque pleine et démontage de la conduite « Payre », départ distribution, départ vidange et départ trop-plein.

Etape 3 :

Pose de la nouvelle **conduite « Payre »**, vanne altimétrique et raccords aux deux cuves, pose d'un compteur et de deux vannes pour isoler les cuves.

Pose de la nouvelle **conduite Dorsale**, vanne altimétrique et raccords aux deux cuves, pose d'un compteur et de deux vannes pour isoler les cuves.



Etape 4 : reprise des traversées de parois trop-plein, vidange, distribution, lyre DECI pose compteur départ distribution.

Reprise des conduites TP vidange et distribution. Raccordement de la nouvelle conduite de distribution sur la conduite neuve en attente.

Etape 5 :

- Mise en service de la cuve de droite,
- Coupure d'eau ou alimentation du BS par le Haut Service au droit du « Dahu »,
- Travaux pour dépose de la conduite de vidange principale et renouvellement,
- Dépose des conduites cuve de gauche.



- La pose d'un débitmètre sur la conduite de la DORSALE dans la chambre à créer,
- La pose d'un débitmètre sur la conduite distribution M.S dans la chambre à créer,
- La pose d'un débitmètre sur la conduite distribution B.S dans la chambre à créer,
- La pose d'un débitmètre sur la conduite de remplissage du B.S dans la chambre à créer.

4 POINTS A VALIDER - CONTRAINTES

Différents points restent à valider au niveau du Projet :

4.1 Autorisation de passage en terrains privés

Les travaux nécessaires au renouvellement des réseaux de distribution, refoulement et évacuation des vidanges des cuves des réservoirs « Serre Petou » haut service et bas service nécessitent un travail en amont avec l'ensemble des propriétaires des terrains.

Les réseaux existants sont situés dans une zone très encaissée, située entre une falaise d'une part, et un mur en pierre sèche d'autre part. Dans le cadre de l'avant-projet, nous avons envisagé de créer une piste en parallèle des réseaux existants, afin de les maintenir en service durant les travaux.

Il sera nécessaire d'obtenir tous les accords de passage en amont et de vérifier les différentes contraintes et demandes de chaque propriétaire : ce point est très important à l'échelle du projet et nécessite un travail de fond.



4.2 Diagnostic Amiante, Diagnostic Génie Civil et BE Structure

Au préalable des travaux sur les ouvrages, il sera nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante et de réaliser une étude G.C pour connaître l'état des ouvrages. Les travaux prévisionnels seront soumis à l'examen d'un BE Structure.

4.3 Etude géotechnique

Devant l'ampleur du chantier, une étude géotechnique sera à réaliser sur différents tronçons, ainsi que l'emplacement des deux regards.

4.4 Géo-localisation des réseaux des concessionnaires

La présence de nombreux concessionnaires a été relevée. Une géo-détection a été réalisée (plan en annexe). Il sera nécessaire, au préalable du Projet, de faire réaliser des sondages pour repérer exactement les réseaux entre la voie et le réservoir BS.

4.5 Maintien des réseaux en service - Phasage

Un phasage spécifique est à élaborer avec le Service Exploitation afin de cadrer le déroulement des opérations.

Une partie des interventions est réalisable en été, le reste devra l'être hors période de pointe.

4.6 Autorisation de travaux voie verte

Les travaux prévoient la pose de 3 réseaux en encorbellement d'un pont. La voie verte appartenant à la CAPCA, une demande d'autorisation sera à faire.

4.7 Permission de voirie Voie communale

Des demandes de permissions de voirie seront à réaliser auprès de la commune du POUZIN.

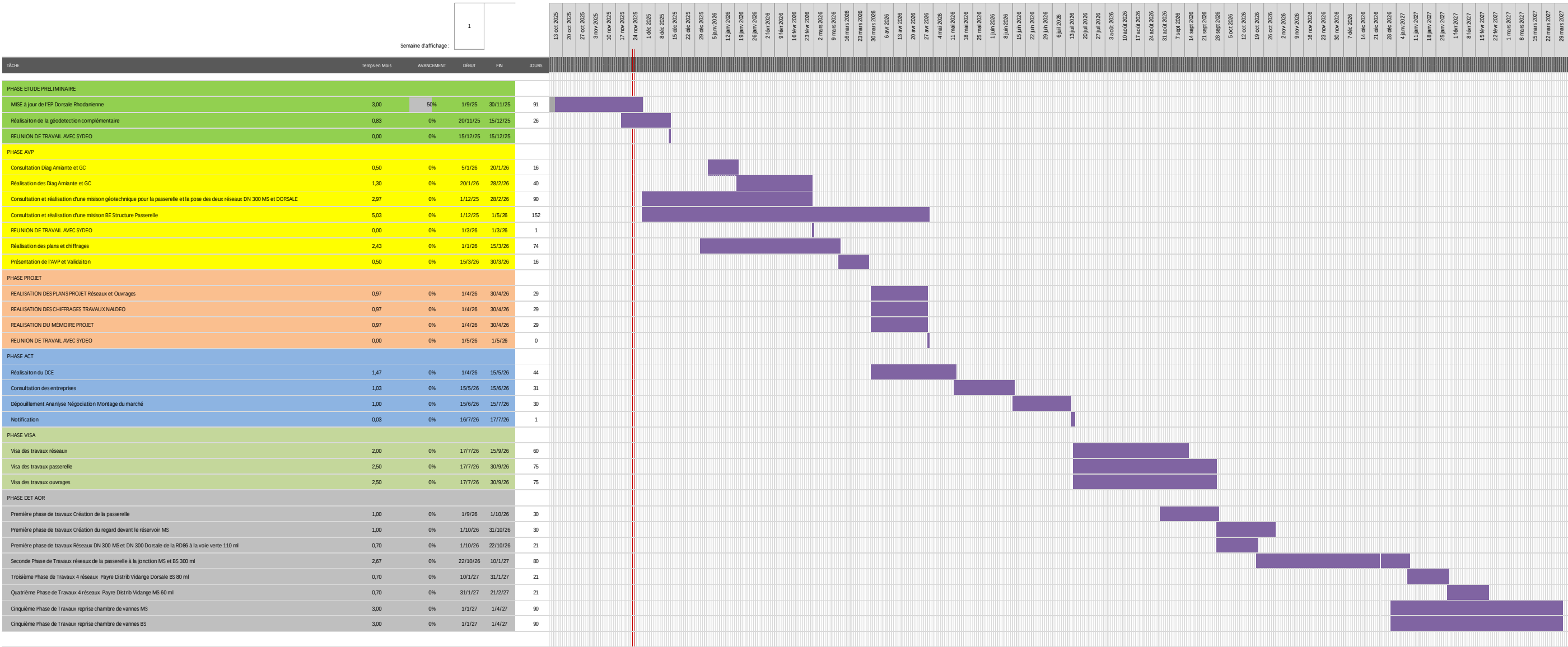
5 DEVOLUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront attribués, après consultation des entreprises réalisée conformément au code de la Commande Publique en vigueur.

Plusieurs LOTS seront établis : Réseaux, Ouvrages et Equipements.

6 PHASAGE

Le phasage prévisionnel est le suivant :



7 DETAILS ESTIMATIFS

LE POUZIN - RENOUELEMENT RESEAUX REFOULEMENT PAYRE, CREATION DORSALE, CREATION DISTRIBUTION MS, RENOUELEMENT DISTRIBUTION BS et VIDANGE DAHU / SERRE PETOU - Tronçon H-I					
REF	DESIGNATION	Qté	unité	PU €HT	PX TOTAL
Travaux préparatoires et installation de chantier					
1001.3	Installation pour toute la durée du chantier pour un chantier supérieur à 200 001 EHT	1,00	forfait	5 000,00 €	5 000,00 €
1001.4	Réalisation du plan d'exécution (masse et profils en long) et du piquetage	1,00	forfait	5 000,00 €	5 000,00 €
1001.7	Réalisation d'un constat d'huissier	1,00	forfait	1 200,00 €	1 200,00 €
1001.8	Fourniture et pose d'un panneau d'information chantier dimensions 3 m x 2 m selon modèle validé par SYDEO	1,00	forfait	445,50 €	445,50 €
1002.1	Marquage, piquetage des réseaux existants	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
Terrassements					
1006.1	Sondage aux engins mécaniques.	50,00	m³	55,44 €	2 772,00 €
1006.2	Sondage à la main.	20,00	m³	99,00 €	1 980,00 €
1008.03	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 315 mm, jusqu'à 600 mm inclus	4 940,00	dm/ml	1,98 €	9 781,20 €
1008.08	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 315 mm, jusqu'à 600 mm inclus	1 900,00	dm/ml	3,37 €	6 403,00 €
1010.3	Terrassement en tranchée à la main - Ø au-dessus de 315 mm,	342,00	dm/ml	9,41 €	3 218,22 €
1012.3	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 315 mm, jusqu'à 600 mm inclus	6 156,00	dm/ml	5,25 €	32 319,00 €
1008.02	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	6 760,00	dm/ml	1,68 €	11 356,80 €
1008.07	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	2 600,00	dm/ml	2,77 €	7 202,00 €
1010.2	Terrassement en tranchée à la main - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	468,00	dm/ml	7,52 €	3 519,36 €
1012.2	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	8 424,00	dm/ml	4,06 €	34 201,44 €
1008.02	Terrassement en tranchée - prof jusqu'à 1,30 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	6 760,00	dm/ml	1,68 €	11 356,80 €
1008.07	Terrassement en tranchée - prof de 1,31 à 3,00 m - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	2 600,00	dm/ml	2,77 €	7 202,00 €
1010.2	Terrassement en tranchée à la main - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	468,00	dm/ml	7,52 €	3 519,36 €
1012.2	Plus value pour terrain rocheux - Ø au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	8 424,00	dm/ml	4,06 €	34 201,44 €
1013.1	Protection des travailleurs - la surface de paroi blindée	800,00	m²	5,54 €	4 432,00 €
1014.3	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 315 mm, jusqu'à 600 mm inclus	380,00	ml	15,54 €	5 905,20 €
1014.2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	360,00	ml	11,29 €	4 064,40 €
1014.2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	500,00	ml	11,29 €	5 645,00 €
1014.2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	520,00	ml	11,29 €	5 870,80 €
1014.2	Lit de pose et d'enrobage - Ø Au-dessus de 160 mm, jusqu'à 315 mm inclus	520,00	ml	11,29 €	5 870,80 €
1016.3	Matériaux provenant du site purgés des éléments Ø>10 cm	0,00	m³	14,85 €	0,00 €
1016.1	GRAVE NON TRAITEE Ø160	50,00	m³	36,63 €	1 831,50 €
1016.3	Matériaux provenant du site purgés des éléments Ø>10 cm	1 000,00	m³	14,85 €	14 850,00 €
1016.2	GRAVE NON TRAITEE Ø31.5	500,00	m³	40,59 €	20 295,00 €
1018.1	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de gabarit inférieur à 0,50 m	30,00	unité	39,60 €	1 188,00 €
1018.2	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris entre 0,5 et 1 m	10,00	unité	59,40 €	594,00 €
1018.3	Passage des conduites sous obstacles existants, câbles, conduites, aqueducs pour ouvrages de diamètre extérieur ou largeur hors tout compris supérieur à 1 m	10,00	unité	79,20 €	792,00 €
1020.1	Reprofilage des accotements et fosses	500,00	ml	3,66 €	1 830,00 €
1023.01	Béton XA1 - Faible agression chimique	10,00	m³	207,90 €	2 079,00 €
1024.3	Bloc d'enrochement de 200 à 500 kg de poids unitaire non bétonné	50,00	m³	158,40 €	7 920,00 €
1026.1	Grillage avertisseur ou détecteur pour conduites et câbles	2 280,00	ml	1,68 €	3 830,40 €
1029.1	Débroussaillage de la végétation	2 000,00	m²	3,17 €	6 340,00 €
1030.1	Abattage - L'unité pour des troncs entre 0.31m et 1m	50,00	unité	59,40 €	2 970,00 €
CREATION DU MAINTIEN DE SERVICE Canalisations provisoires, robinetterie et accessoires					
3009.8	Canalisation PEHD 250/276 mm 16 bars	740,00	ml	65,00 €	48 100,00 €
3046.1	PS pour canalisation aérienne PEHD 250/276 mm 16 bars	740,00	ml	50,00 €	37 000,00 €
3011.2	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø 151 à 300 mm	10,00	unité	577,17 €	5 771,70 €
3011.3	Raccordement sur canalisation AEP existante Ø < 300mm	4,00	unité	726,66 €	2 906,64 €
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE des Canalisations, robinetterie et accessoires					
3001.18	Conduite AEP fonte ductile Ø 400 mm 16 Bars	380,00	ml	280,00 €	106 400,00 €
3002.9	PS pour canalisation AEP fonte 400 mm 16 Bars	76,00	ml	300,00 €	22 800,00 €
3001.8	Conduite AEP fonte ductile Ø 300 mm 16 Bars	1 400,00	ml	175,00 €	245 000,00 €
3002.8	PS pour canalisation AEP fonte 300 mm 16 Bars	280,00	ml	225,00 €	63 000,00 €
3012.11	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 300 mm	3,00	Unité	978,91 €	1 957,82 €
3012.23	Robinet vanne à opercule caoutchouc - 16 bars - Ø 400 mm	3,00	Unité	2 000,00 €	4 000,00 €
2001.12	Canalisation PVC - 250 mm CR16	500,00	ml	52,77 €	26 385,00 €
2002.4	PS pour canalisation PVC 250 mm	100,00	ml	48,81 €	4 881,00 €
2009.2	Regard de visite préfabriqué Ø 1000 mm	10,00	unité	851,40 €	8 514,00 €
3012.44	Bouche à clé	6,00	Unité	110,68 €	442,72 €
3012.45	PV pour tête de bouche à clé réhaussable ronde ou hexagonale	6,00	Unité	82,17 €	328,68 €
Passage Voie verte de "LA PAYRE"					
1023.01	Béton XA1 - Faible agression chimique	36,00	m³	207,90 €	7 484,40 €
1024.3	Bloc d'enrochement de 200 à 500 kg de poids unitaire non bétonné	120,00	m³	158,40 €	19 008,00 €
3022.4	Plus value pour calorifugeage d'une canalisation calorifugée DN 300	50,00	ml	250,00 €	12 500,00 €
1036.3	PV pour encoorbellement conduite de 200mm < Ø =< 400mm	75,00	ml	250,00 €	18 750,00 €
1036.5	Fourniture et pose d'une IPN pour pose des 2 conduites AEP préisolée + Vidange	20,00	ml	2 500,00 €	50 000,00 €
Réfection de la piste					
1023.01	Béton XA1 - Faible agression chimique	40,00	m³	207,90 €	8 316,00 €
1021.3	Pose de clôture neuve type simple torsion vert	350,00	ml	50,00 €	17 500,00 €
Récolement					
5001.1	Dossiers de récolement pour l'ensemble du chantier selon les prescriptions du CCTP	2 280,00	ml	1,50 €	3 420,00 €
5001.2	Le tampon, bouche à clé, ouvrage ou branchement particulier repéré	50,00	unité	35,00 €	1 750,00 €
5001.3	La fourniture des données sur support informatique et remise des plans sur AutoCAD avec table SIG en format shape selon CCTP	1,00	unité	500,00 €	500,00 €
DESIGNATION : TRAVAUX DE CANALISATIONS					MONTANT
Travaux préparatoires et installation de chantier					13 145,50 €
Terrassements					265 340,72 €
CREATION DU MAINTIEN DE SERVICE Canalisations provisoires, robinetterie et accessoires					93 778,34 €
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE des Canalisations, robinetterie et accessoires					483 709,22 €
Passage Voie verte de "LA PAYRE"					107 742,40 €
Réfection de la piste					25 816,00 €
Récolement					5 670,00 €
TOTAL TRAVAUX LE POUZIN - CREATION ET RENOUELEMENT RESEAUX REFOULEMENT et DISTRIBUTION DAHU / SERRE PETOU Tronçon H-I HT					995 202,18 €
TOTAL HDI 15% HT					139 797,82 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - CREATION ET RENOUELEMENT RESEAUX REFOULEMENT et DISTRIBUTION DAHU / SERRE PETOU Tronçon H-I HT					1 135 000,00 €
TOTAL TVA 20%					227 000,00 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - CREATION ET RENOUELEMENT RESEAUX REFOULEMENT et DISTRIBUTION DAHU / SERRE PETOU Tronçon H-I TTC					1 362 000,00 €



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

DESIGNATION : TRAVAUX SUR LES OUVRAGES BAS et MOYEN SERVICES	MONTANT
Création du regard devant le réservoir Moyen Service	40 000,00 €
Création du regard devant le réservoir Bas Service	25 000,00 €
Reprise ponctuelle Tuyauterie Moyen Service	100 000,00 €
Reprise Totale Tuyauterie Bas Service	190 000,00 €
Fourniture et mise en œuvre de 3 débitmètres	15 000,00 €
TOTAL TRAVAUX LE POUZIN - REPRISE DES CHAMBRES DE VANNES BAS ET MOYEN SERVICES HT	370 000,00 €
TOTAL HDI 15% HT	55 000,00 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - REPRISE DES CHAMBRES DE VANNES BAS ET MOYEN SERVICES HT	425 000,00 €
TOTAL TVA 20%	85 000,00 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - REPRISE DES CHAMBRES DE VANNES BAS ET MOYEN SERVICES TTC	510 000,00 €

8 RECAPITULATIF DE LA DEPENSE

Le récapitulatif de la dépense est le suivant :

DESIGNATION : TRAVAUX DE CANALISATIONS	MONTANT
Travaux préparatoires et installation de chantier	13 145,50 €
Terrassements	265 340,72 €
CREATION DU MAINTIEN DE SERVICE Canalisations provisoires, robinetterie et accessoires	93 778,34 €
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE des Canalisations, robinetterie et accessoires	483 709,22 €
Passage Voie verte de "LA PAYRE"	107 742,40 €
Réfection de la piste	25 816,00 €
Récolement	5 670,00 €
TOTAL TRAVAUX LE POUZIN - CREATION ET RENOUELEMENT RESEAUX REFOULEMENT et DISTRIBUTION DAHU / SERRE PETOU Tronçon H-I HT	995 202,18 €
TOTAL HDI 15% HT	139 797,82 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - CREATION ET RENOUELEMENT RESEAUX REFOULEMENT et DISTRIBUTION DAHU / SERRE PETOU Tronçon H-I HT	1 135 000,00 €
TOTAL TVA 20%	227 000,00 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - CREATION ET RENOUELEMENT RESEAUX REFOULEMENT et DISTRIBUTION DAHU / SERRE PETOU Tronçon H-I TTC	1 362 000,00 €

DESIGNATION : TRAVAUX SUR LES OUVRAGES BAS et MOYEN SERVICES	MONTANT
Création du regard devant le réservoir Moyen Service	40 000,00 €
Création du regard devant le réservoir Bas Service	25 000,00 €
Reprise ponctuelle Tuyauterie Moyen Service	100 000,00 €
Reprise Totale Tuyauterie Bas Service	190 000,00 €
Fourniture et mise en œuvre de 3 débitmètres	15 000,00 €
TOTAL TRAVAUX LE POUZIN - REPRISE DES CHAMBRES DE VANNES BAS ET MOYEN SERVICES HT	370 000,00 €
TOTAL HDI 15% HT	55 000,00 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - REPRISE DES CHAMBRES DE VANNES BAS ET MOYEN SERVICES HT	425 000,00 €
TOTAL TVA 20%	85 000,00 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - REPRISE DES CHAMBRES DE VANNES BAS ET MOYEN SERVICES TTC	510 000,00 €

TOTAL TRAVAUX TRANCHE 3 HT	1 365 202,18 €
TOTAL HDI 15% HT	194 797,82 €
TOTAL DEPENSE - TRANCHE 3 HT	1 560 000,00 €
TOTAL TVA 20%	312 000,00 €
TOTAL DEPENSE LE POUZIN - TRANCHE 3 TTC	1 872 000,00 €

9 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les travaux prévus pour 2025 font l'objet de demande d'aides auprès du Département de l'Ardèche, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat, pour un montant de dépense de 1.560.000,00 Euros HT.

10 ANNEXES

La liste des annexes de l'AVP général est la suivante : celles-ci sont téléchargeables :

1. Annexe 1 : Etude de faisabilité Dorsale Rhodanienne,
2. Annexe 2 : Plan des réseaux et réservoirs existants,
3. Annexe 3 : Plans des réseaux projetés,
4. Annexe 4 : Géo-détection,
5. Annexe 5 : Etude Géotechnique G1,

Martin GIRARD / David ROBERT

Aubenas le 28/11/2025





DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025				
Nombre de Délégués					
En exercice	69	Présents	43	Votants	50
				Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramoni Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labelle Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/104 : Etude et Travaux AEP Sécurisation UDI Pranles Coux Lyas (tranche 2) - opération 2024-339 - approbation de l'avant-projet et demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que les études de maîtrise d'œuvre relatives à l'opération de Sécurisation UDI Pranles Coux Lyas (tranche 2) » (opération n°2024-339) ont fait l'objet de plusieurs présentations auprès des communes concernées, ce qui a permis de retenir un scénario consensuel.

Cette opération consiste à :

- La création d'un nouveau réservoir de tête permettant ainsi de sécuriser l'ensemble des 3 communes, et de supprimer certains réservoirs vieillissants dont l'entretien et le renouvellement induisent des coûts d'exploitations importants,
- La pose de conduites d'alimentation entre le réservoir existant de Beaumes et le futur réservoir de tête en considérant les contraintes techniques posées par la topographie du territoire,
- La pose d'une bache de reprise et d'un surpresseur.

Aujourd'hui le maître d'œuvre nous a transmis une version définitive de l'avant-projet.

Les travaux à réaliser comprennent :

- la création d'un réseau de refoulement en DN 150mm sur 5 000 ml,
- la création d'un réseau gravitaire DN 200mm sur 4060 ml,
- la modification du surpresseur de la Charrière,
- la création d'un surpresseur au niveau du réservoir des Beaumes,
- la création d'un réservoir de tête au Serre de Lys.

Le présent dossier concerne l'étude avant-projet de la fiche d'action 4 portée dans l'étude stratégique : mise en place d'une interconnexion entre la ressource de « la Payre » et les communes de PRANLES, COUX et LYAS.

Les coûts de ces travaux se répartissent de la manière suivante :

- 2 295 000,00 € HT sur la partie ouvrages,
- 2 233 600,00 € HT sur la partie canalisation.

Pour l'ensemble de cette opération, incluant les honoraires, les imprévus et les frais divers, le montant total s'élève à 5 210 000,00 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avant-projet définitif. Cela permettra de fixer le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre, fixé par le marché public à bon de commande qui l'encadre, à hauteur de 4,2 % du coût des travaux de canalisations y compris les missions complémentaires commandées à 127 036,00€ HT et à hauteur de 4,6 % du coût des travaux sur les ouvrages y compris les missions complémentaires commandées à 115 570,00€ HT.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché public de maîtrise d'œuvre à bon de commande pour la réalisation d'opérations d'eau potable signé le 28/03/2024 avec le groupement Naldeo/Merlin,

Vu l'Avant-Projet des travaux réalisés par Naldeo dans sa version du 20/11/2025,

Considérant que l'Acte d'Engagement valant CCAP prévoit en son article C.1.1.2 que la rémunération définitive du Maître d'œuvre s'établit lorsque celui-ci s'engage sur une estimation définitive du cout prévisionnel des travaux et que l'Avant-Projet Définitif est accepté par le maître d'ouvrage ;

Considérant l'importance et la nécessité des travaux à entreprendre dans le cadre de la sécurisation des UDI Pranles, Coux et Lys avec le renforcement et la création de réseaux, le redimensionnement des ouvrages de reprise et la création d'un réservoir de tête ;

Considérant que l'avant-projet définitif fourni par le maître d'œuvre est conforme aux attentes de Sydeo et doit être validé par Sydeo ;

Considérant que l'estimation des travaux fournie par le maître d'œuvre s'élève à 2 295 000,00 € HT sur la partie ouvrages et 2 233 600,00 € HT sur la partie canalisation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 50 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'avant-projet définitif de l'opération « Etude et Travaux AEP Sécurisation UDI Pranles Coux Lys (tranche 2) » dressé par le cabinet d'études Naldeo, pour un montant de travaux qui se répartissent de la manière suivante :
 - o 2 295 000,00 € HT sur la partie ouvrages,
 - o 2 233 600,00 € HT sur la partie canalisation.
- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026, selon ses modalités d'attribution, pour l'opération précitée pour un montant de dépense de 5 210 000,00 € HT ;
- **Sollicite** le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour l'opération précitée pour un montant de dépense de 5 210 000,00 € HT ;
- **S'engage** à réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable, et à le mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **S'engage** à intégrer dans les conditions d'exécution du marché public de travaux à intervenir, une clause sociale d'insertion professionnelle ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

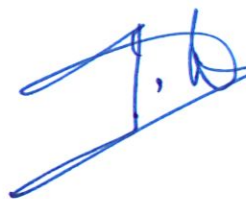
Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251218-2025104-DE

- Prends acte de l'émission d'un bon de commande de maîtrise d'œuvre fixant à 127 036,00€ HT sur la partie réseaux et à 115 570,00€ HT sur la partie ouvrages ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la collectivité ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 18/12/2025,
Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA DIOCESE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

AVANT PROJET



SYDEO SERVICE PUBLIC DE L'EAU CŒUR D'ARDECHE

TRAVAUX DE SUBSTITUTION PRIVAS – « SERRE DE LYAS »
COMMUNES DE COUX, LYAS ET PRANLES

OPERATION SYDEO N°2024-339-C

Historique des révisions				
Version	Date	Commentaires	Rédigé par :	Vérifié par :
1	Novembre 2025	Dossier initial	N. MOULIN	D. ROBERT
2	Novembre 2025	Modifications et compléments	N. MOULIN	D. ROBERT

Maître d'œuvre :

NALDEO
Agence d'Aubenas
Direction Opérationnelle Auvergne Rhône-Alpes Est
4 rue Montgolfier
07200 AUBENAS

Nicolas MOULIN
Chargé d'Affaires

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
1 PREAMBULE	5
1.1 Composition du Syndicat	5
1.2 Décomposition du Syndicat en UDI.....	5
1.3 Le syndicat en CHIFFRES.....	6
1.4 Vocation du syndicat.....	7
2 CONTEXTE GLOBAL.....	7
2.1 Ressources du syndicat.....	7
2.2 Problématique de ces ressources	7
2.3 Objectifs du Syndicat.....	10
2.4 Outils du Syndicat pour atteindre ses objectifs	10
3 INTERCONNEXIONS.....	11
3.1 Interconnexions actuelles	11
3.2 Interconnexions projetées.....	12
3.3 Interconnexions après travaux	13
4 OBJET DU PRESENT DOSSIER.....	15
5 ETUDE PREALABLE	16
6 PRESENTATION DE LA SECURISATION ENVISAGEE.....	17
6.1 SYNOPTIQUE UDI EXISTANTS.....	17
6.2 SYNOPTIQUE UDI PROJET	18
6.3 LES BESOINS DE LA SECURISATION.....	19
6.4 MODELISATION RESEAU EXISTANT EN AVAL DE « BECHE ETOILE ».....	20
7 DETAIL DES TRAVAUX DE LA SECURISATION ENVISAGEE DANS LE SENS DE L'EAU ..	21
7.1 SECTEUR DE COUX	21
7.1.1 RESEAU EXISTANT DEPUIS « BECHE ETOILE » JUSQU'AUX « BEAUMES ».....	21
7.1.2 RESEAU NEUF DEPUIS « LES BEAUMES »	23
7.2 SECTEUR DE LYAS	24
7.3 SECTEUR DE PRANLES.....	25
8 ESTIMATION DE LA DEPENSE	26
8.1 ESTIMATION DE LA DEPENSE DU LOT 1 : OUVRAGES.....	26
8.2 ESTIMATION DE LA DEPENSE DU LOT 2 : RESEAUX.....	26
8.3 ESTIMATION DE LA DEPENSE DES 2 LOTS.....	27
9 DEMARCHES PREALABLES	27
9.1 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	27
9.2 VOIRIE.....	27
9.3 EMPRISE PRIVEE	27
9.3.1 Autorisation de passage en terrain privé	27
9.3.2 Achat de terrain	27
9.4 URBANISME.....	28
9.5 DECLARATION DE TRAVAUX.....	28
9.6 GEO-DETECTION.....	28
9.7 Branchement électrique.....	28
9.8 GEOTECHNIQUE	28
9.9 PROJET CONCESSIONNAIRE.....	28
10 MISSIONS CONNEXES	29
10.1 COORDINATION SECURITE	29
10.2 CONTROLE DE RECEPTION	29
10.3 CONTROLE TECHNIQUE.....	29
11 MAINTIEN DE SERVICE DES RESEAUX	29



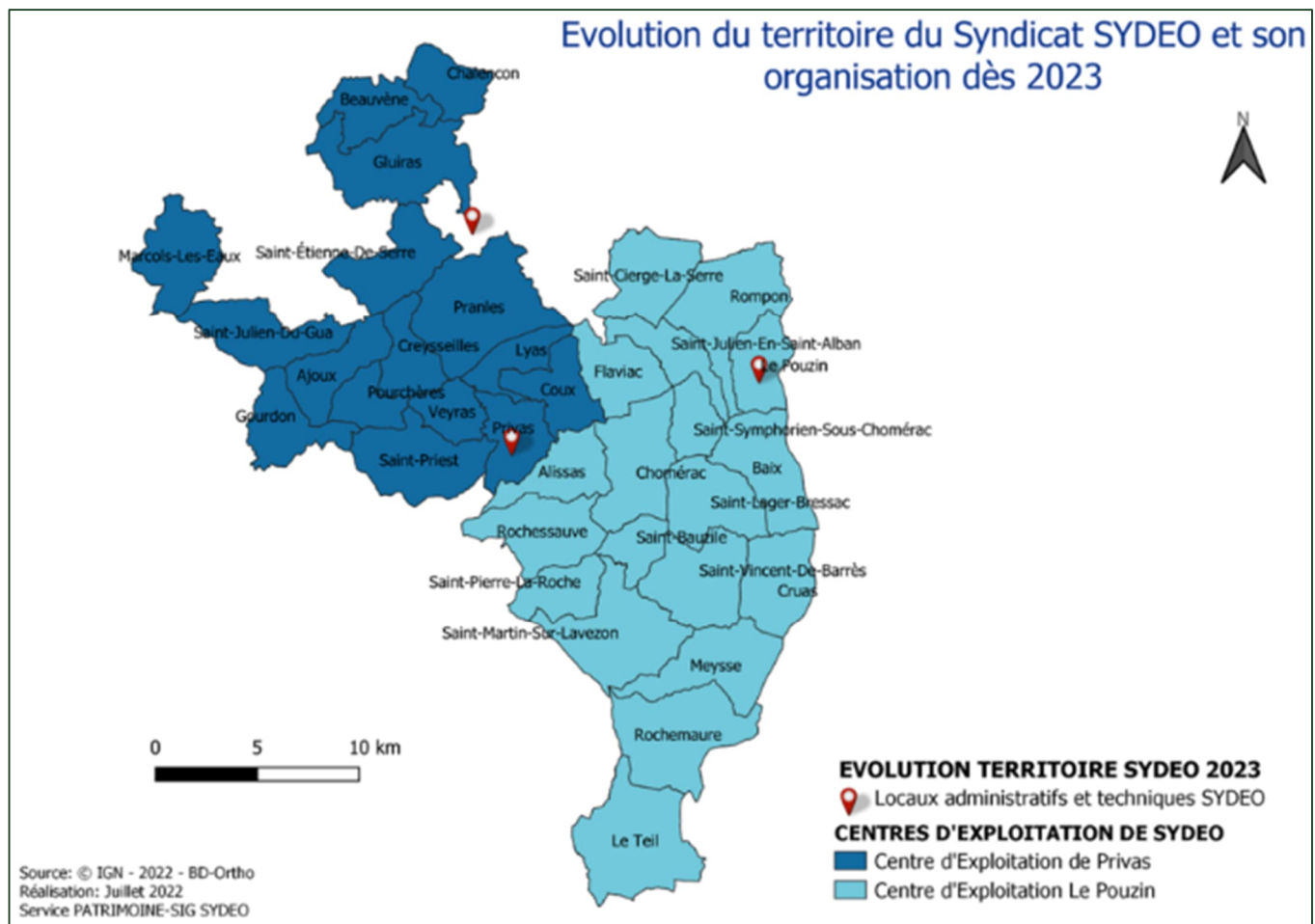
12	DEVOLUTION DES TRAVAUX.....	29
13	DEMANDE DE SUBVENTIONS.....	29
14	ANNEXES.....	30

1 PREAMBULE

1.1 Composition du Syndicat

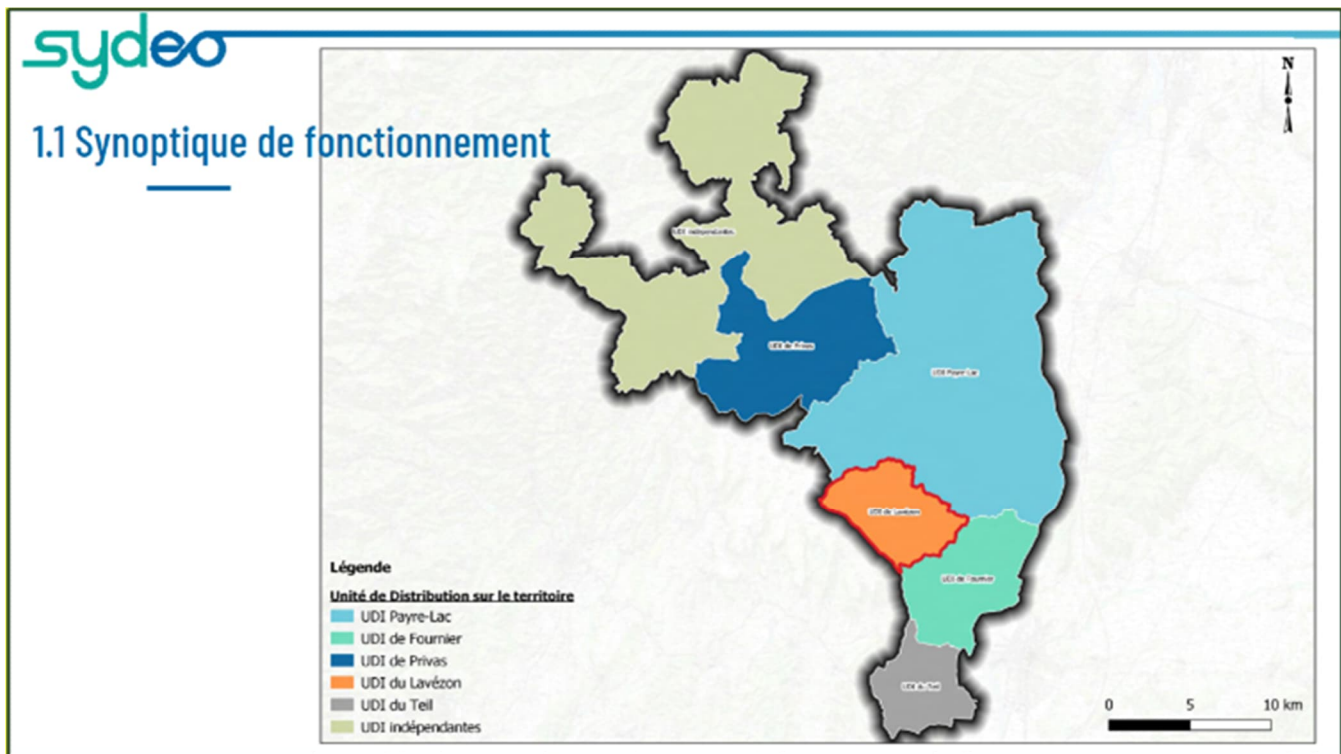
SYDEO regroupe au cœur du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, 35 communes issues successivement du regroupement :

- En 2021, de 34 communes issues de l'intégration de 17 communes de la CAPCA, à l'intérieur du SMOP (Syndicat Mixte des Eaux Ouvèze-Payre – 17 communes),
- Depuis le 1er janvier 2023, avec l'intégration de la commune du TEIL, devenu un Syndicat de 35 communes.



1.2 Décomposition du Syndicat en UDI

Le territoire du Syndicat se décompose en plusieurs unités de distribution et vient récemment d'intégrer l'UDI du TEIL :



1.3 Le syndicat en CHIFFRES

Le Syndicat se caractérise par les chiffres clés suivants :

	SYDEO			Total SYDEO 2022	Le Teil	Total SYDEO 2023
	Le Pouzin	Privas	Eyrieux			
Linéaire de réseaux (km)	458	256	87	802	73	875
Population	21 289	17 753	1 319	40 361	9 043	49 404
Ressources AEP	11	28	32	71	2	73
Volumes produits en 2021	2 050 337	1 150 807	135 597	3 336 741	570 890	3 907 631
Rendements en 2021	78%	69%	50%	69%	69%	69%

1.4 Vocation du syndicat

SYDEO a en charge l'exploitation des UDI en régie et réalise les travaux pour palier aux manques d'eau et aux éventuelles dégradations qualitatives par :

- Le renouvellement des réseaux fuyards,
- L'amélioration des dispositifs de sectorisation pour améliorer le fonctionnement des réseaux,
- La création de maillages et d'interconnexions,
- Le renforcement de l'ossature principale,
- La mobilisation de nouvelles ressources.

2 CONTEXTE GLOBAL

2.1 Ressources du syndicat

SYDEO exploite 73 ressources en eau potable sur son périmètre dont :

- **D'importants forages** aux fortes capacités de production, situés en bord du « Rhône » :
 - Puits de « LA PAYRE »,
 - Puits de « FOURNIER »,
 - Captage de « GRIMOLLES ».
- **Des sources gravitaires principales** situées :
 - Au centre du territoire :
 - Sources de « BARBEYROL »,
 - Sources de « VERDUS » / « BOUCHET » / « RIPPET »,
 - Source du « LAC »,
 - En tête des bassins versants des cours d'eau de :
 - « L'OUVEZE »,
 - « LA PAYRE »,
 - « LAVEZON ».
- **Des sources gravitaires secondaires**, aux faibles capacités de production, situées au centre et au nord du territoire : bassin de PRIVAS et communes du secteur « EYRIEUX ».

Ainsi, le système général d'alimentation en eau potable du **Syndicat** est scindé en différents sous-systèmes fonctionnels selon les ressources qui l'alimentent.

2.2 Problématique de ces ressources

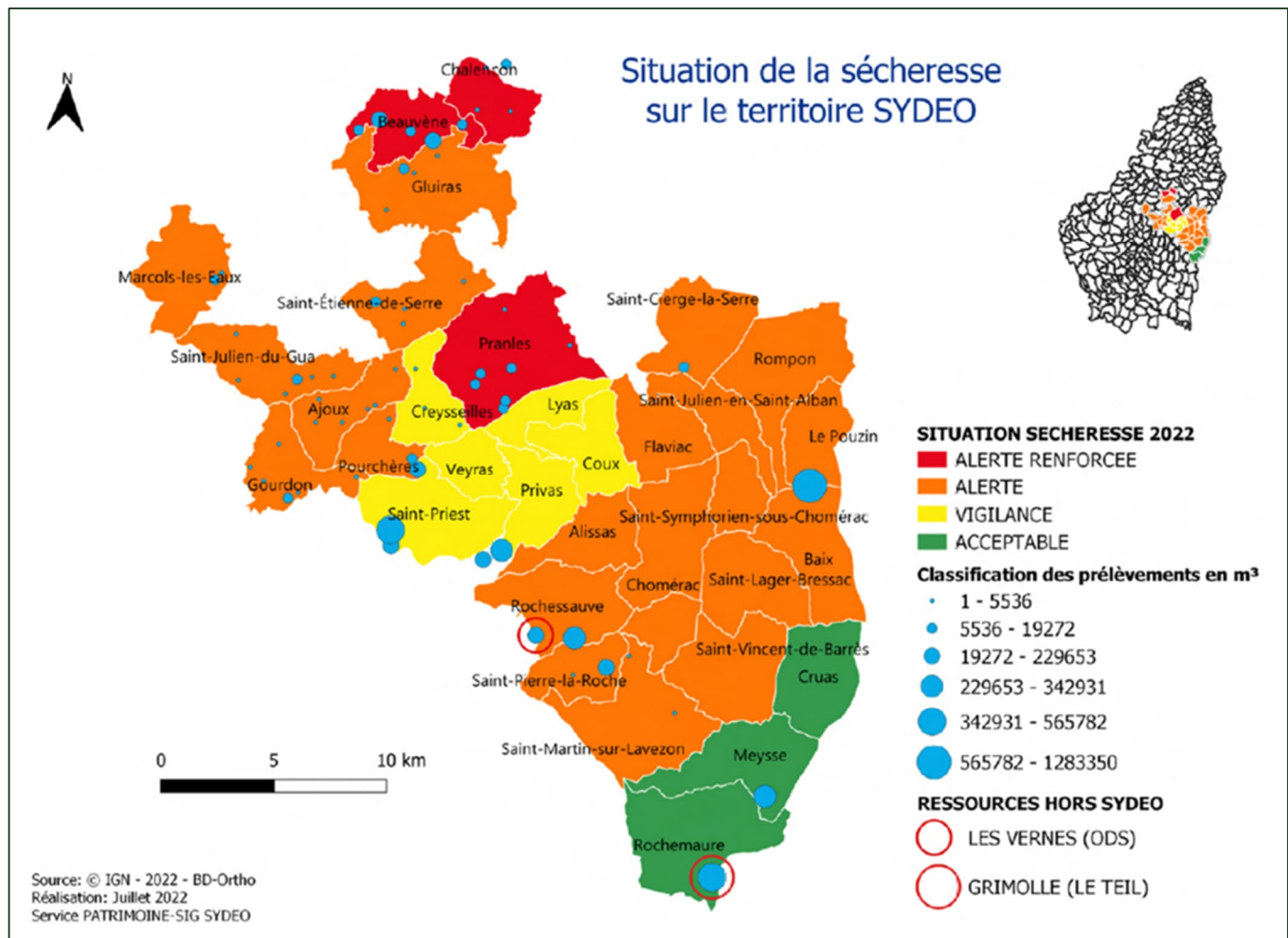
L'utilisation de ces ressources en eau potable est soumise à **plusieurs problématiques à l'échelle du territoire**. En effet, l'hydrologie est **naturellement faible** en étiage sur ces bassins méditerranéens où le **déficit est marqué en période estivale**.

L'alternance de ressources « importantes » et « déficitaires » selon la saisonnalité pose un réel **problème d'alimentation** pour certaines communes dont l'approvisionnement en eau potable dépend uniquement des ressources gravitaires soumises à des fluctuations en termes de disponibilité selon **la variabilité pluviométrique** d'une année à l'autre, et dont la capacité diminue fortement en période estivale.

La totalité du territoire (à l'exception du captage de « GRIMOLLES ») est d'ailleurs située en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** : ce qui témoigne de la situation de stress sur la ressource en eau.



La carte suivante présente la situation de la sécheresse 2022 sur l'ensemble du territoire de SYDEO :



Par ailleurs, des non-conformités sur la qualité de l'eau ont été relevées l'été 2025 (voir en annexe 1 : courrier ARS du 30/07/2025 sur des non-conformités liées à la minéralité et à l'équilibre calco-carbonique).

2.3 Objectifs du Syndicat

Les objectifs principaux du Syndicat sont de :

- Pallier les pénuries d'eau en période sèche,
- Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire,
- Optimiser l'utilisation des ressources selon la saisonnalité
- Adapter les prélèvements aux capacités des ressources pour limiter l'impact de ces prélèvements sur les milieux naturels et aquatiques.
- Anticiper l'impact du changement climatique sur la disponibilité future des ressources en eau.

2.4 Outils du Syndicat pour atteindre ses objectifs

Les outils principaux du Syndicat pour atteindre ses objectifs sont de :

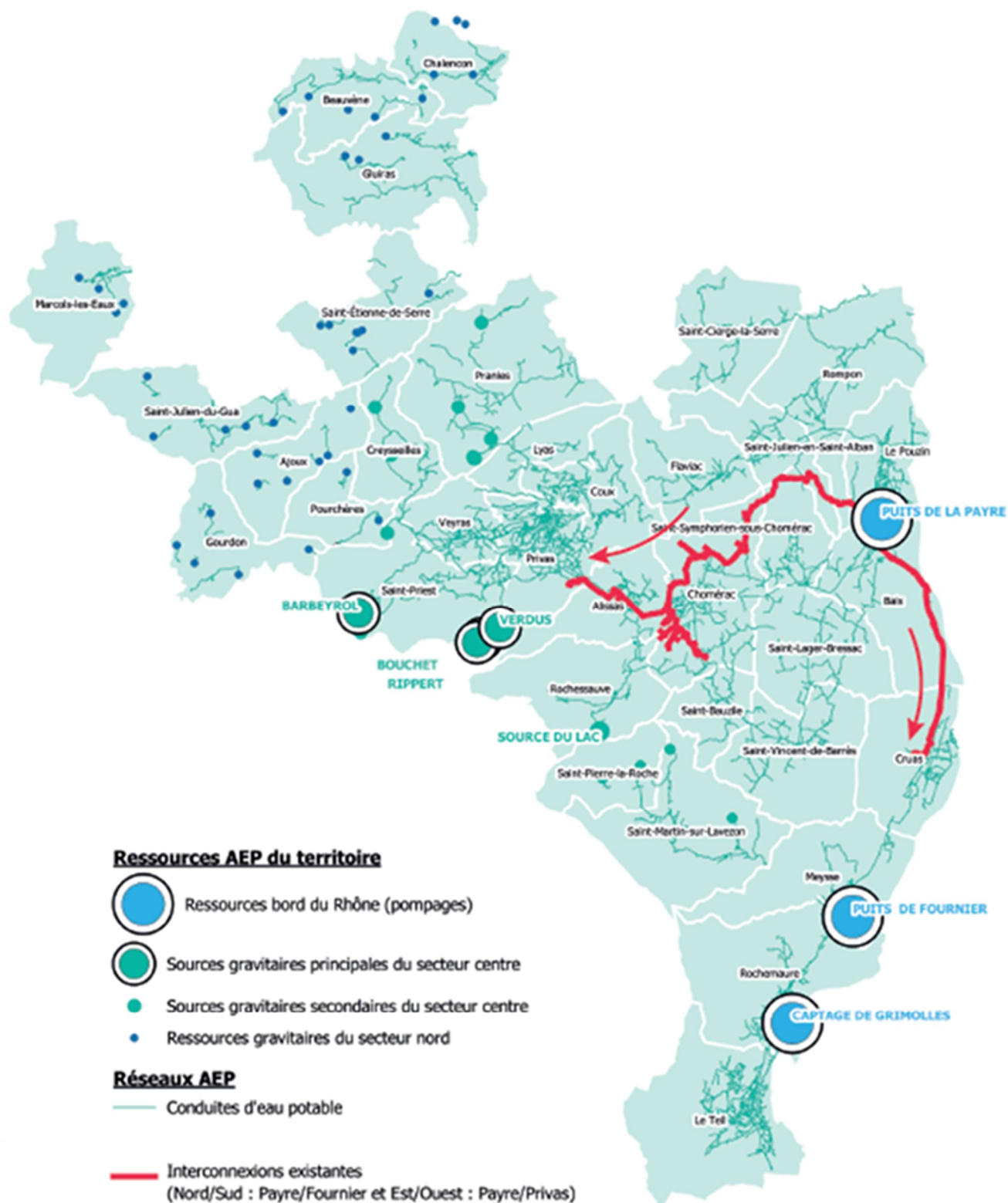
- Envisager des solutions de substitution et de sécurisation ponctuelles, comme des solutions de stockage, lorsque la topologie du territoire, la disponibilité des ressources ou l'éloignement des réseaux ne permettent pas de considérer la mise en place de scénarios d'interconnexions, notamment sur le secteur des communes de « l'Eyrieux »,
- Gestion de la ressource en eau en considérant la variation de disponibilité au niveau des différents captages afin de :
 - Solliciter les ressources excédentaires pour substituer et / ou soulager les ressources en période d'étiage,
 - Utiliser au maximum les ressources gravitaires du centre du territoire, afin d'alimenter les habitants du bord du « Rhône » en période de hautes eaux, de manière à réduire l'utilisation des installations de pompages énergivores.
- Renforcer l'interconnexion territoriale à grande échelle, de l'axe Rhodanien jusqu'aux communes du bassin de PRIVAS, sur l'axe EST-OUEST,

3 INTERCONNEXIONS

3.1 Interconnexions actuelles

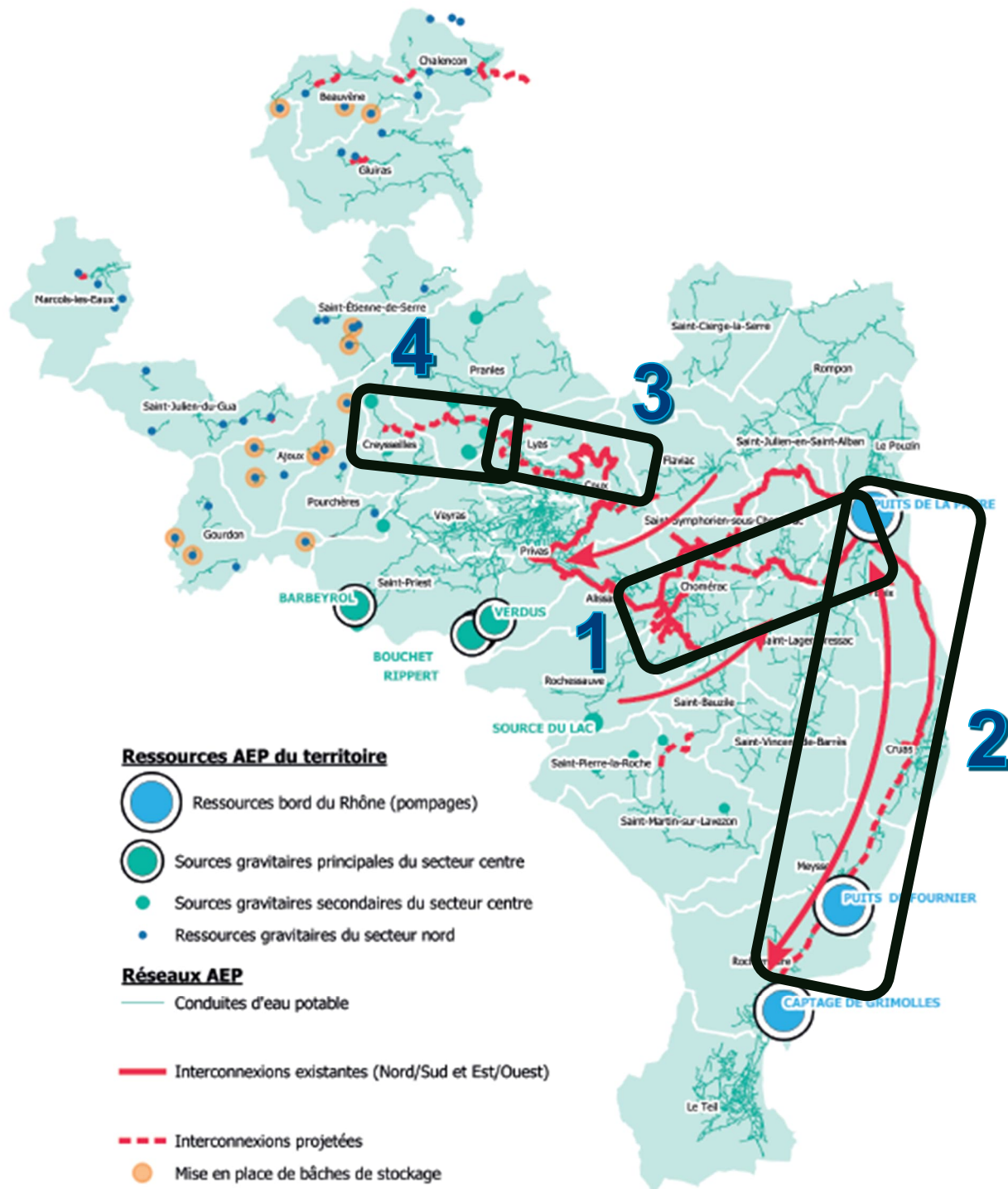
Des interconnexions partielles et unidirectionnelles existent déjà entre certains grands systèmes fonctionnels :

- Interconnexion Nord/Sud : « PAYRE » / « FOURNIER »,
- Interconnexion Est/Ouest « PAYRE » / « PRIVAS ».



3.2 Interconnexions projetées

Des interconnexions sont projetées suivant les principes représentés ci-dessous en pointillé rouge :



L'interconnexion repérée 1 ci-dessus, DORSALE DE GRAS, a été réalisée et permet la restitution des ressources PRIVADOISES en période d'été.

L'interconnexion repérée 2 ci-dessus, appelé DORSALE RHODANIENNE vise à soulager l'interconnexion entre la ressource de « La Payre » et celles du bassin Privadois. Cette interconnexion a été lancée par SYDEO. Elle est intitulée : « Opération 2025-366 ».

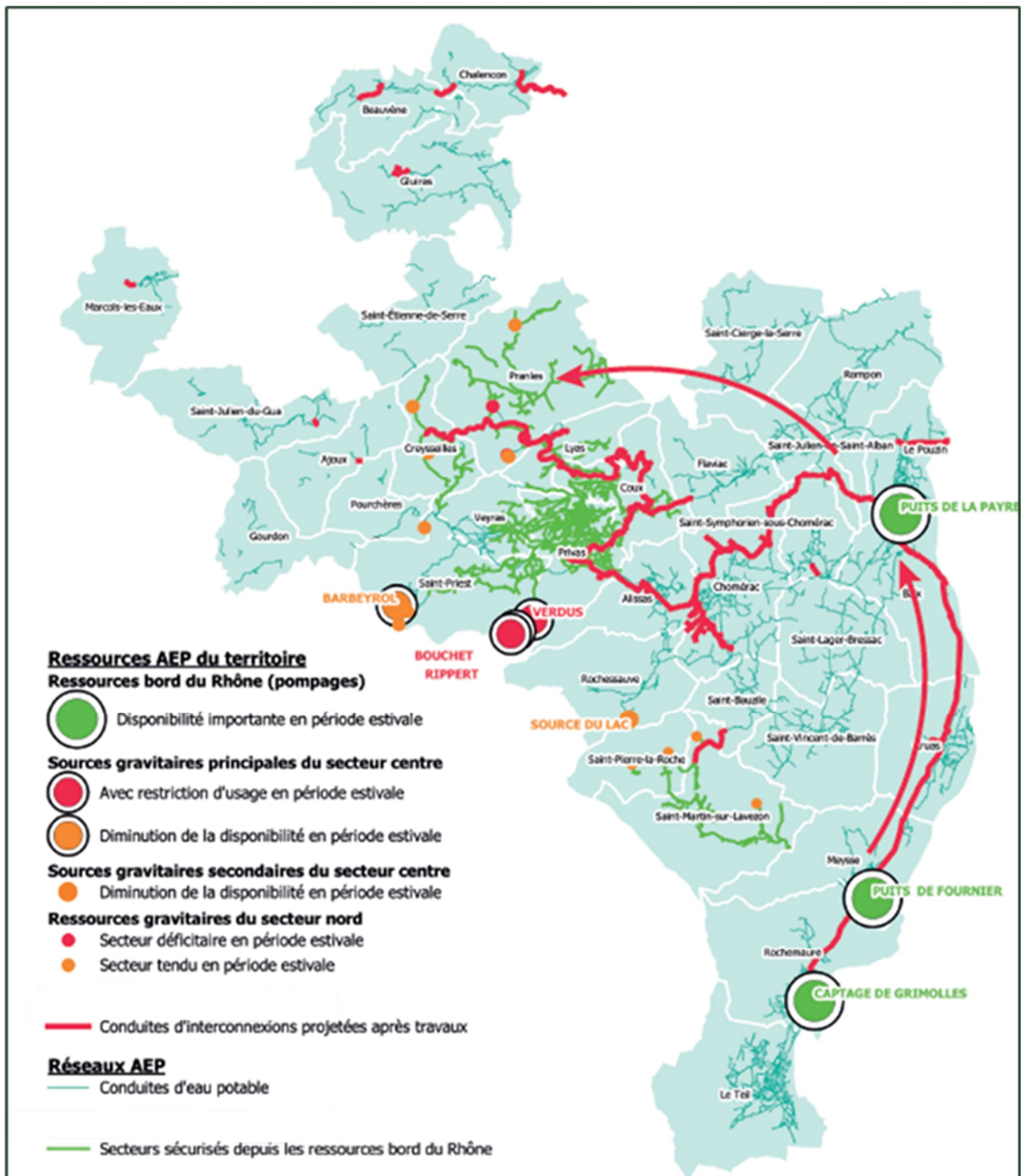
L'interconnexion repérée 3 ci-dessus, concerne ce dossier avant-projet et est détaillée dans les paragraphes suivants.

L'interconnexion repérée 4 ci-dessus, permettra d'achever les interconnexions projetées. Cette interconnexion ne pourra pas être fonctionnelle tant que l'interconnexion repérée 3 ci-avant ne sera pas en service.

3.3 Interconnexions après travaux

A terme, lorsque tous les travaux auront été réalisés, les interconnexions permettront de :

- Soulager les puits de « LA PAYRE » et de « FOURNIER » ;
- Substituer en grande partie les ressources gravitaires de tête de bassin du secteur PRIVADOIS, en période estivale, au bénéfice des milieux aquatiques, notamment :
 - Source de « BARBEYROL »,
 - Sources de « VERDUS » / « BOUCHET » / « RIPPET »,
- Substituer partiellement la ressource du « LAC » sur le bassin de « LA PAYRE », en période estivale, pour préserver les milieux aquatiques ;
- Substituer totalement nos prélèvements par le prolongement de l'interconnexion DORSALE RHODANIENNE ↔ Interconnexion « PAYRE » - Bassin de PRIVAS, avec notamment :
 - Sur « Le BOYON », affluent de « L'EYRIEUX » :
 - Source de « PREAUMES »,
 - Source de « SAGNOLE »,
 - Source de « PRANLETTE »,
 - Forage du « SERRET ».
 - Sur « LE MEZAYON », affluent de « L'OUVEZE » :
 - Source de « CHABANNES ».
- Substituer temporairement, en période estivale, les ressources de tête de bassin du « LAVEZON », au profit des milieux naturels, notamment via la substitution de la source des « MOREES ».



4 OBJET DU PRESENT DOSSIER

Les données collectées qui ont permis la rédaction du présent rapport sont :

- Le SIG SYDEO à jour,
- L'Etude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable - CEREG 2023-2024,
- L'ensemble des dossiers PROJET relatif à la création de l'interconnexion entre le réservoir « MOULIN A VENT » – LYAS et PRANLES via la bâche de reprise de « LA SAGNOLE » (travaux achevés été 2025).

SYDEO a confié à CEREG en 2023, une étude stratégique (voir en annexe 2) concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle du syndicat.

Les conclusions de cette étude au travers de 14 fiches d'action permettent d'établir une liste exhaustive des opérations à mener pour atteindre la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

A date, plusieurs opérations ont été lancées par SYDEO.

Le présent dossier concerne l'étude avant-projet de la fiche d'action 4 : mise en place d'une interconnexion entre la ressource de « LA PAYRE » et les communes de LYAS, COUX et PRANLES.

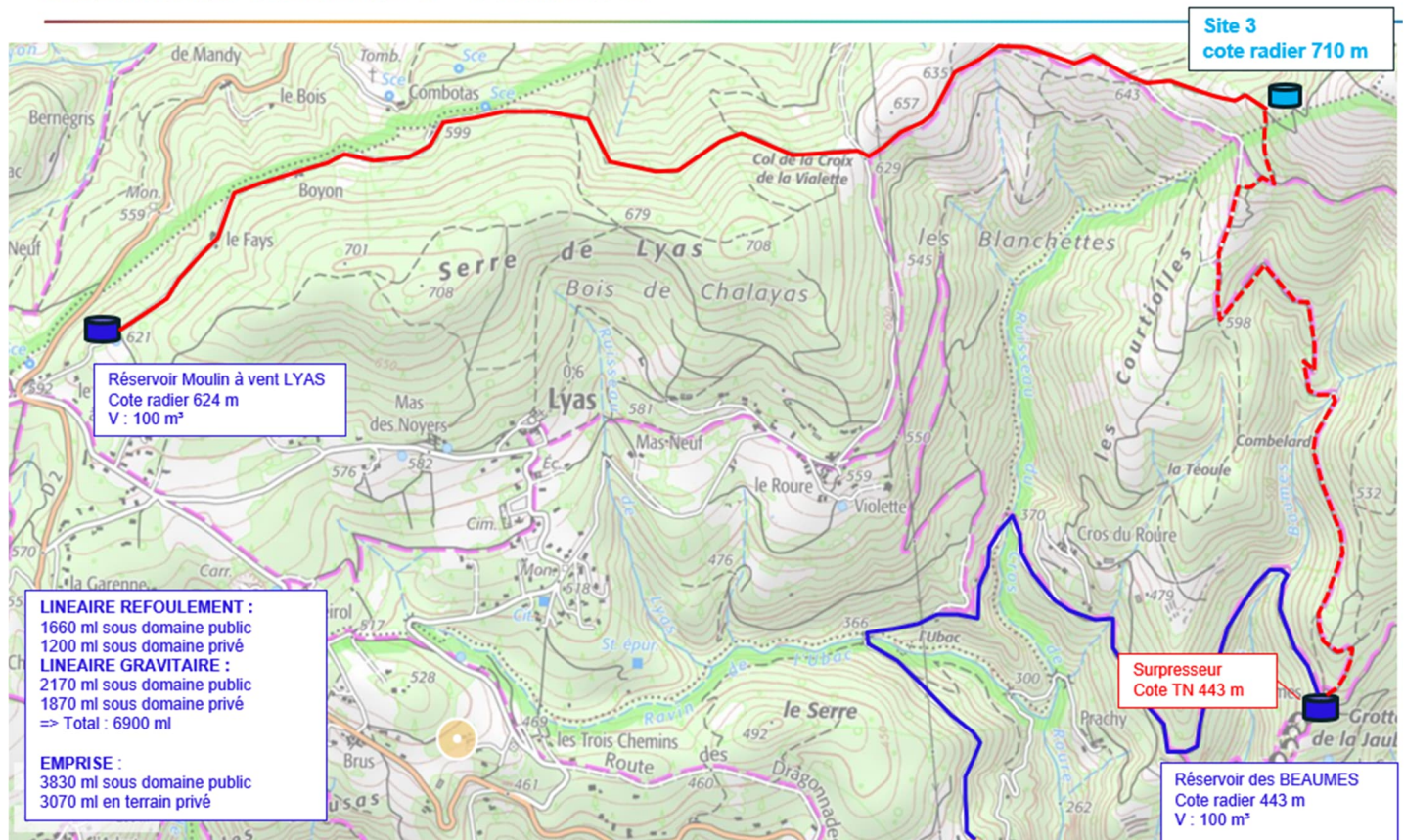
5 ETUDE PREALABLE

Sur la base de la fiche action 4, une étude préalable a été menée début 2025. Cette étude a permis d'imaginer 4 scénarios distincts, avec une analyse multi-critères :

- Dépense opération,
- Linéaire réseaux,
- Coût de fonctionnement.

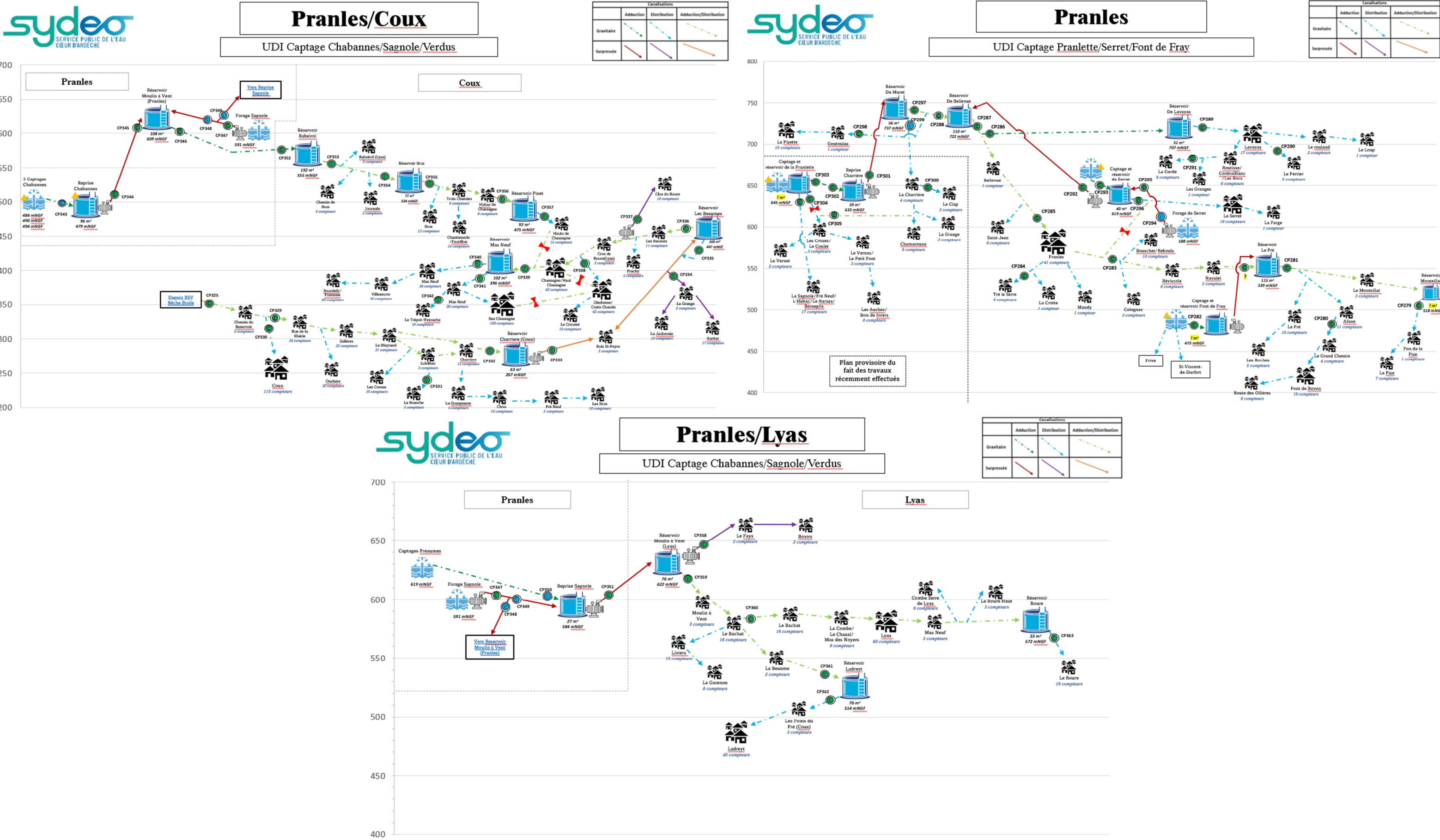
Au regard de ces 3 critères, c'est le scénario 3 qui a été retenu par SYDEO le 20/02/2025 :

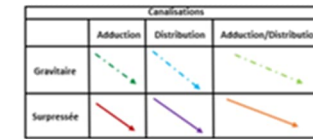
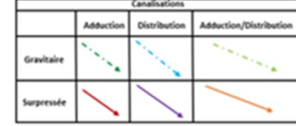
SCENARIO RESEAU 3 - PRINCIPE



6 PRESENTATION DE LA SECURISATION ENVISAGEE

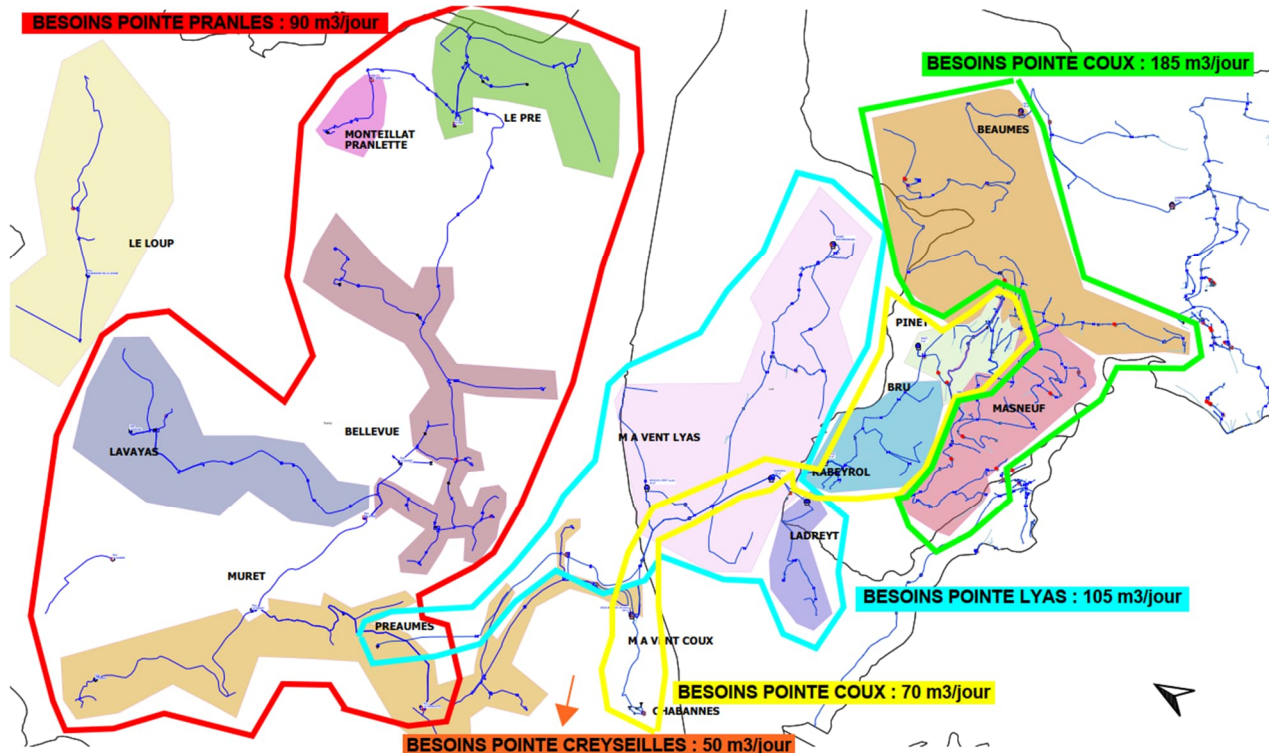
6.1 SYNOPTIQUE UDI EXISTANTS





6.3 LES BESOINS DE LA SECURISATION

Le bilan des besoins en pointe à l'horizon 2040 est représenté ci-dessous :



=> Le volume utile du réservoir à créer a été imaginé en prenant en compte la somme des besoins à satisfaire à l'horizon 2040 avec 2 jours de stockage soit :

- COUX en aval des « BEAUMES » : 185 m³ / jour,
- PRANLES : 90 m³ / jour,
- LYAS : 105 m³ / jour,
- COUX en aval « MOULIN A VENT » - LYAS : 70 m³ / jour,
- CREYSSEILLES : 50 m³ / jour.

⇒ Le volume utile de réservoir à créer sera donc de :

$$(185 + 90 + 105 + 70 + 50) \times 2 \text{ jours de stockages} = 1.000 \text{ m}^3$$

- Un tronçon de réseau gravitaire entre le comptage de « BACHA » et le surpresseur de « LA CHARRIERE » devait être renforcé en passant de Ø 100 mm à Ø 150 mm,
- La reprise de « LA CHARRIERE » devait être modifiée :
 - o Augmentation du volume de stockage,
 - o Remplacement des pompes existantes.
- Un tronçon de réseau de refoulement entre le surpresseur de « LA CHARRIERE » et le réservoir des « BEAUMES » devait être renforcé en passant de Ø 100 mm à Ø 150 mm,
- Le réservoir des « BEAUMES » devait être modifié :
 - o Augmentation du volume de stockage,
 - o Mise en place de pompes.

7 DETAIL DES TRAVAUX DE LA SECURISATION ENVISAGEE DANS LE SENS DE L'EAU

Les plans d'ensemble des travaux envisagés sont fournis en annexes 4 et 5. Les extraits ci-dessous sont issus de ces 2 plans d'ensemble.

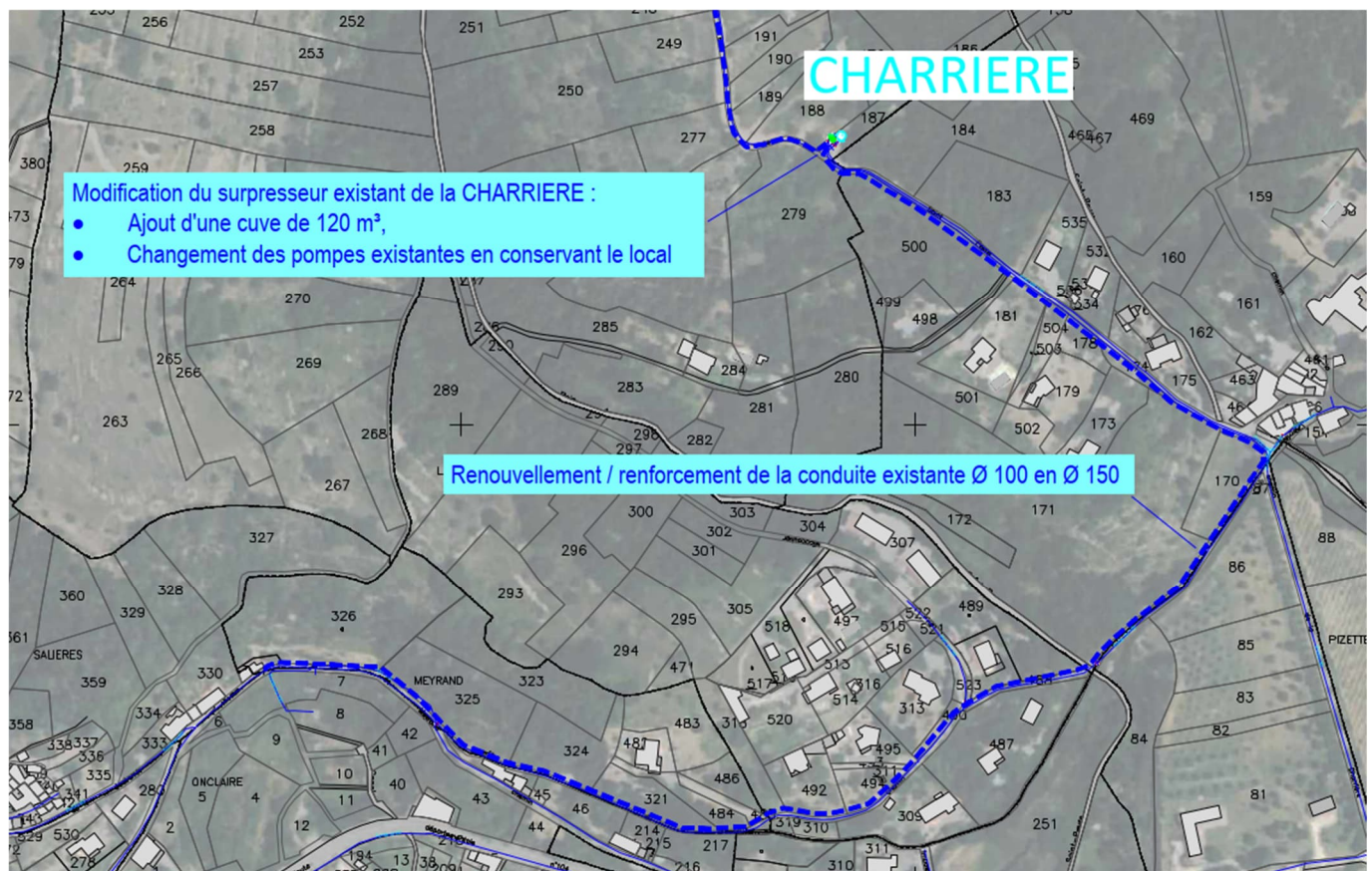
7.1 SECTEUR DE COUX

7.1.1 RESEAU EXISTANT DEPUIS « BECHE ETOILE » JUSQU'AUX « BEAUMES »

Les travaux de ce § sont en lien direct avec les conclusions de la modélisation décrite au chapitre précédent.

7.1.1.1 RESEAU GRAVITAIRE ENTRE LE COMPTAGE DE « BACHA » ET LE SURPRESSEUR DE LA CHARRIERE :

- Le tronçon de réseau gravitaire existant sous voirie en fonte Ø 100 entre le comptage de « BACHA » et le surpresseur de « LA CHARRIERE », représenté ci-dessous en pointillé bleu, devra être renforcé sur 1000 ml, en passant de Ø 100 mm à Ø 150 mm,
- La reprise de « LA CHARRIERE » devra être modifiée :
 - Augmentation du volume de stockage : + 120 m³ au 63 m³ actuels, soit 183 m³,
 - Remplacement des pompes existantes par des pompes de 60 m³ / heure à 200 mce de HMT.



7.1.1.2 RESEAU DE REFOULEMENT ENTRE LE SURPRESSEUR DE « LA CHARRIERE » ET LE RESERVOIR DES « BEAUMES » :

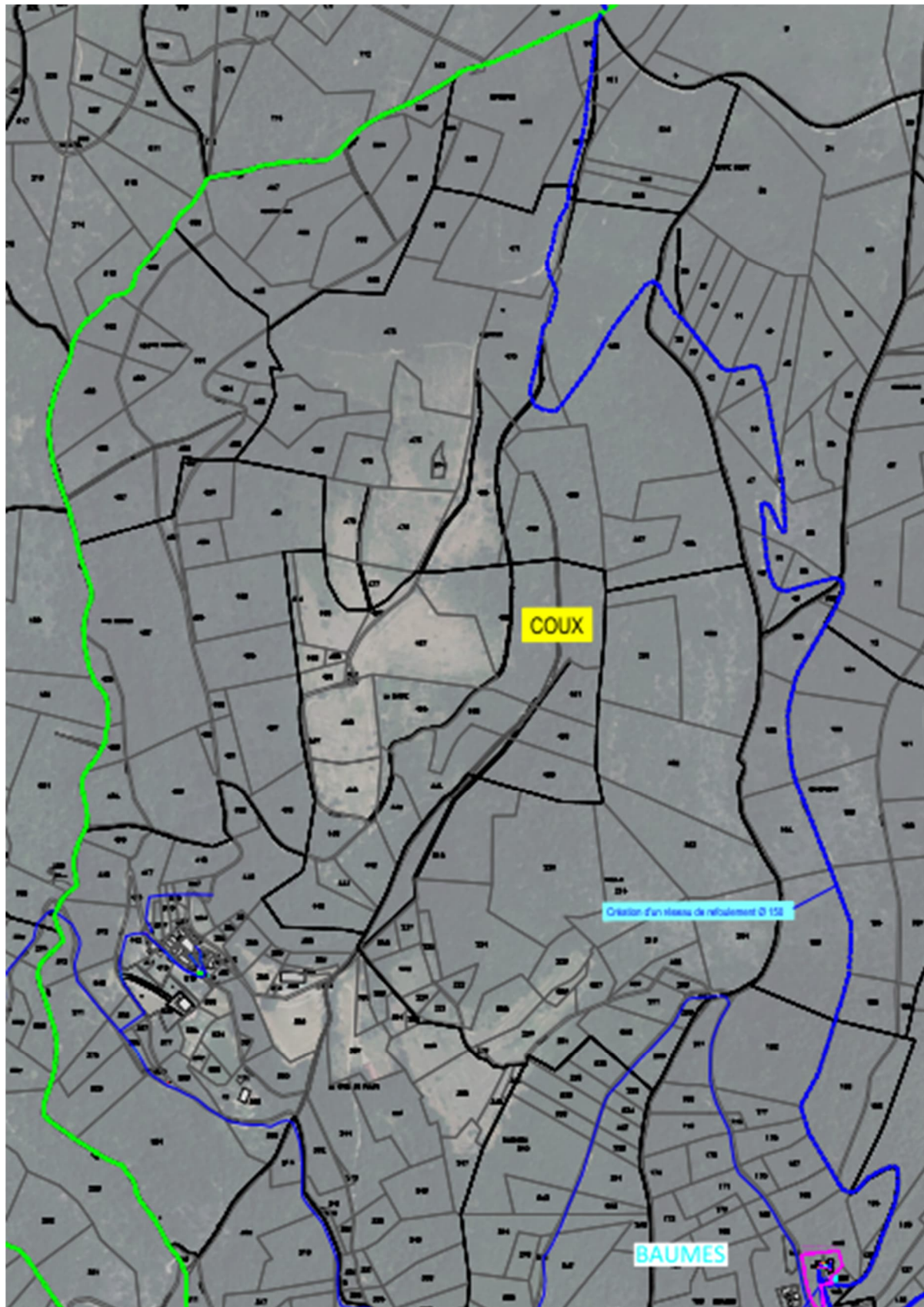
- Le tronçon de réseau de refoulement existant sous voirie ou chemin en fonte Ø 100 entre le surpresseur de « LA CHARRIERE » et le réservoir des « BEAUMES », représenté ci-dessous en pointillé bleu devra être renforcé sur 1900 ml en passant de Ø 80 mm à Ø 150 mm. A noter que le réseau existant Ø 80 devrait être réutilisé pour partie en réseau de distribution pour le secteur de « LA JAUBERNIE ».

- Le réservoir des « BEAUMES » devra être modifié :
 - Augmentation du volume de stockage : + 200 m³ au 100 m³ actuels, soit 300 m³,
 - Mise en place de pompes de 42 m³ / heure à 300 mce de HMT.



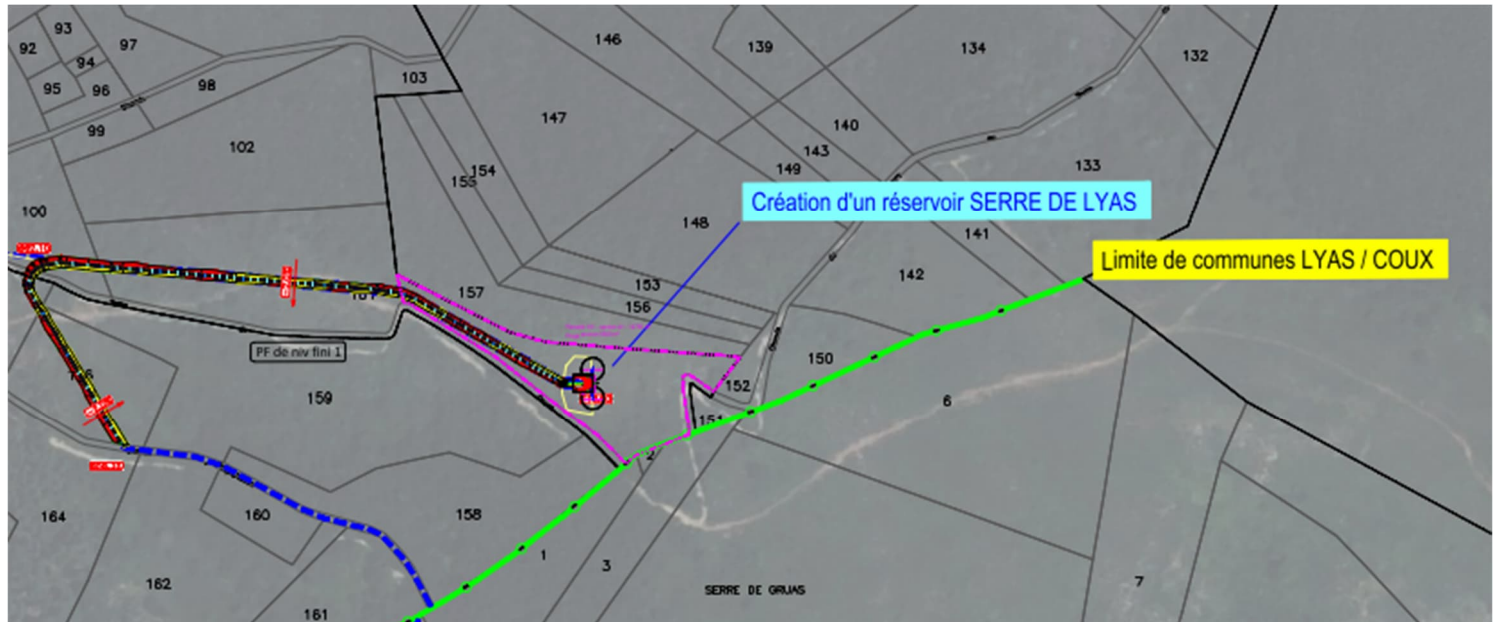
7.1.2 RESEAU NEUF DEPUIS « LES BEAUMES »

- Création d'un réseau de refoulement Ø 150 sur 2480 ml depuis le surpresseur des « BEAUMES » jusqu'en limite de commune COUX / LYAS, représenté ci-dessous en pointillé bleu :



7.2 SECTEUR DE LYAS

- Création d'un réseau de refoulement Ø 150 sur 620 ml depuis la limite de commune COUX / LYAS, jusqu'au réservoir du « SERRE DE LYAS », représenté ci-dessous en pointillé bleu,
- Création d'un réservoir 1000 m³ de volume utile,



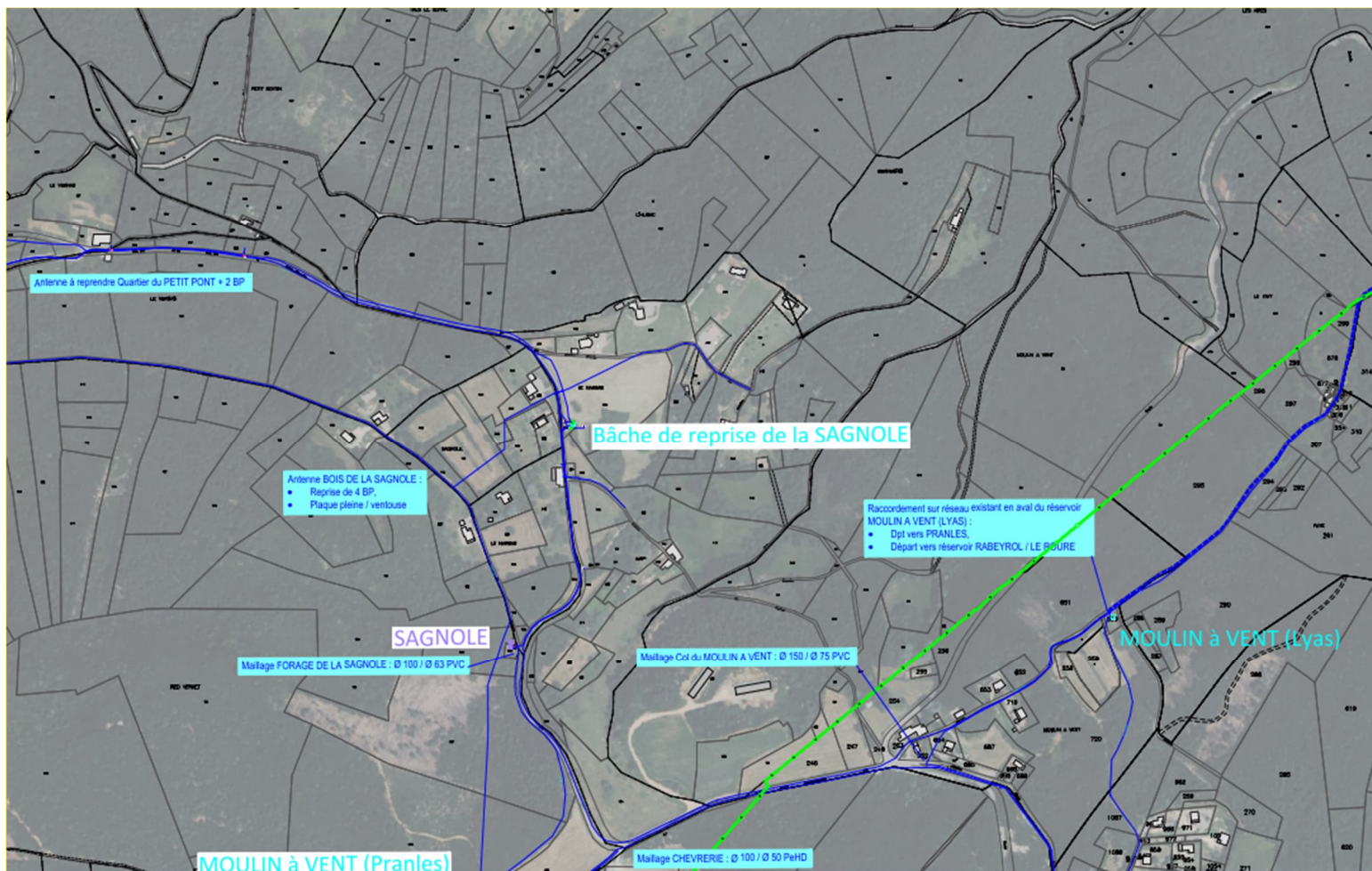
- Création d'un réseau gravitaire Ø 200 sur 4.060 ml depuis le réservoir du « SERRE DE LYAS » jusqu'au réservoir existant du « MOULIN A VENT » à LYAS,



7.3 SECTEUR DE PRANLES

Pour que la sécurisation soit complète, des modifications plus ou moins importantes doivent être réalisées sur le réseau existant, sur le secteur de PRANLES :

1. Modification au réservoir du « MOULIN à VENT » - LYAS : Dpt vers PRANLES et Dpt vers réservoir « RABEYROL » / « LE ROURE »,
2. Maillage « Col du Moulin à Vent » - Conduite DN 150 sur conduite PVC 75 (provient du réservoir du « MOULIN à VENT » - COUX),
3. Maillage CHEVRERIE - Conduite DN 100 sur conduite PeHD 50 + vannes / ventouse au réservoir du « MOULIN à VENT » – COUX,
4. Maillage FORAGE de « LA SAGNOLE » - Conduite DN 100 sur conduite PVC 63 (alimentation antenne des « BOIS DE LA SAGNOLE »),
5. Antenne « BOIS DE LA SAGNOLE » - Reprise de 4 BP + plaque pleine / ventouse,
6. Antenne à reprendre Quartier du « PETIT PONT » + 2 BP,
7. Plaque pleine antenne abandonnée chemin forestier de « LA SAGNOLE »,
8. Equipement de protection : Antenne « LE PETIT PONT » et antenne « LE NARSAS ».



8 ESTIMATION DE LA DEPENSE

Les travaux de ce dossier devront être réalisés en une seule tranche pour atteindre le but recherché de sécurisation.

Ils seront réalisés en 2 lots séparés, pour tenir compte des compétences distinctes nécessaires à une telle opération :

- LOT 1 : OUVRAGES,
- LOT 2 : RESEAUX.

8.1 ESTIMATION DE LA DEPENSE DU LOT 1 : OUVRAGES

A. MODIFICATION RESEAU EXISTANT A COUX DEPUIS BECHE ETOILE à PRIVAS :						
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Q	U	P.U.	TOTAUX	
1,1	Modification du surpresseur de la CHARRIERE à COUX (côte 270 m NGF) - Ajout cuve : 120 m³ + Changement des pompes existante : Q - 60 m³/h à HMT : 200 mce dans le local existant	1	F	362 500,00 €	362 500,00 €	
					MONTANT TOTAL H.T. - A	362 500,00 €
B. CREATION DU RESERVOIR DU SERRE DE LYAS :						
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Q	U	P.U.	TOTAUX	
1,2	Création surpresseur au réservoir des BEAUMES (côte 443 m NGF) - Ajout cuve : 200 m³ + Mise en place de pompes : Q - 42 m³/h à HMT : 290 mce dans un local neuf	1	F	332 500,00 €	332 500,00 €	
4	Création réservoir 1000 m³ - site 3	1	F	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	
					MONTANT TOTAL H.T. - B	1 932 500,00 €
C. MODIFICATION RESEAU EXISTANT A PRANLES :						
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Q	U	P.U.	TOTAUX	
					MONTANT TOTAL H.T. - C	0,00 €
Montant total H.T. des travaux - LOT 1 :						2 295 000,00 €
Somme à valoir pour honoraires, imprévus et divers - LOT 1 :						345 000,00 €
Montant total H.T. de la dépense - LOT 1 :						2 640 000,00 €

8.2 ESTIMATION DE LA DEPENSE DU LOT 2 : RESEAUX

A. MODIFICATION RESEAU EXISTANT A COUX DEPUIS BECHE ETOILE à PRIVAS :						
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Q	U	P.U.	TOTAUX	
2,2	Création d'une tranchée sous voie communale - revêtement type bicouche	1000	ml	150,00 €	150 000,00 €	
3,1	Création d'un réseau de refoulement - Ø 150	1000	ml	105,00 €	105 000,00 €	
2,1	Création d'une tranchée sous piste forestière ou paturage	1500	ml	80,00 €	120 000,00 €	
2,2	Création d'une tranchée sous voie communale - revêtement type bicouche	400	ml	150,00 €	60 000,00 €	
3,1	Création d'un réseau de refoulement - Ø 150	1900	ml	105,00 €	199 500,00 €	
					MONTANT TOTAL H.T. - A	634 500,00 €
B. CREATION DU RESERVOIR DU SERRE DE LYAS :						
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Q	U	P.U.	TOTAUX	
2,1	Création d'une tranchée sous piste forestière ou paturage	6140	ml	80,00 €	491 200,00 €	
2,2	Création d'une tranchée sous voie communale - revêtement type bicouche	1020	ml	150,00 €	153 000,00 €	
2,3	Création d'une tranchée sous voie communale - revêtement type enrobé	0	ml	200,00 €	0,00 €	
3,1	Création d'un réseau de refoulement - Ø 150	3100	ml	105,00 €	325 500,00 €	
3,2	Création d'un réseau gravitaire - Ø 200	4060	ml	140,00 €	568 400,00 €	
					MONTANT TOTAL H.T. - B	1 538 100,00 €
C. MODIFICATION RESEAU EXISTANT A PRANLES :						
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Q	U	P.U.	TOTAUX	
10,1	Modification au réservoir de MOULIN à VENT - LYAS : Dpt vers PRANLES et Dpt vers réservoir RABEYROL / LE ROURE	1	F	10 000,00 €	10 000,00 €	
10,2	Maillage Col du Moulin à Vent - Conduite DN 150 sur conduite PVC 75 (proviens du réservoir MOULIN à VENT - COUX)	1	F	3 000,00 €	3 000,00 €	
10,3	Maillage CHEVRERIE - Conduite DN 100 sur conduite PeHD 50 + vannes/ventouse au réservoir MOULIN à VENT - COUX	1	F	5 000,00 €	5 000,00 €	
10,4	Maillage FORAGE DE LA SAGNOLE - Conduite DN 100 sur conduite PVC 63 (alimentation antenne des BOIS DE LA SAGNOLE)	1	F	1 500,00 €	1 500,00 €	
10,5	Antenne BOIS DE LA SAGNOLE - Reprise de 4 BP + Plaque pleine / ventouse	1	F	5 000,00 €	5 000,00 €	
10,6	Antenne à reprendre Quartier du PETIT PONT + 2 BP	1	F	25 000,00 €	25 000,00 €	
10,7	Plaque pleine antenne abandonnée chemin forestier de la SAGNOLE	1	F	1 500,00 €	1 500,00 €	
10,8	Equipement de protection : Antenne LE PETIT PONT et antenne LE NARSAS	1	F	10 000,00 €	10 000,00 €	
					MONTANT TOTAL H.T. - C	61 000,00 €
Montant total H.T. des travaux - LOT 2 :						2 233 600,00 €
Somme à valoir pour honoraires, imprévus et divers - LOT 2 :						336 400,00 €
Montant total H.T. de la dépense - LOT 2 :						2 570 000,00 €

8.3 ESTIMATION DE LA DEPENSE DES 2 LOTS

Montant total H.T. des travaux - LOT 1 + LOT 2 :				4 528 600,00 €
Somme à valoir pour honoraires, imprévus et divers				681 400,00 €
Montant total H.T. de la dépense - LOT 1 + LOT 2 :				5 210 000,00 €

9 DEMARCHES PREALABLES

9.1 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Le relevé topographique complet sera réalisé dans le cadre la mission de maîtrise d’œuvre pour étudier le projet : profil réseau, dimensionnement des pompes, etc...

9.2 VOIRIE

Le tracé des réseaux envisagés dans le cadre de cet avant-projet emprunte pour partie des chemins et voies communales ; une demande de préconisations sur les réfections de chaussée à mettre en œuvre devra être adressée aux communes concernées : COUX et LYAS.

Une demande de permission de voirie sera adressée à ces 2 communes par SYDEO, au début des travaux, lors de la période de préparation.

En fonction de ces permissions de voirie, l’entreprise adjudicataire des travaux adressera une demande d’arrêté de circulation auprès des communes durant la période de préparation de chantier.

9.3 EMPRISE PRIVEE

9.3.1 Autorisation de passage en terrain privé

Les tronçons de renforcement des réseaux existants sont exclusivement sous domaine public : voie communale à COUX.

Les tronçons de réseau à créer pour le refoulement et la distribution sont sous chemin rural, voie communale et en terrain privé. SYDEO, avec l’aide de NALDEO, a lancé les démarches pour l’obtention de toutes conventions de passage en terrain privé, qui devront être obtenues avant le début des travaux.

9.3.2 Achat de terrain

Les travaux décrits dans cet avant-projet nécessitent la création de 3 ouvrages particuliers, avec ,dans le sens de l’eau :

- Surpresseur de « LA CHARRIERE, »
- Surpresseur des « BEAUMES »,
- Réservoir « SERRE DE LYAS ».

La création de ces 3 ouvrages nécessite des acquisitions foncières. Pour les surpresseurs de « LA CHARRIERE » et « DES BEAUMES », SYDEO possède déjà des parcelles qui sont cependant trop petites pour créer de nouveaux équipements.

SYDEO, avec l'aide de NALDEO, a lancé les démarches pour les acquisitions foncières qui devront être obtenues avant le début des travaux. Dans un premier temps, des compromis de vente seront signés entre les propriétaires et SYDEO. Les acquisitions seront réalisées lorsque les ouvrages auront été réalisés et après bornage des emprises concernées.

9.4 URBANISME

S'agissant des 3 ouvrages bâtis : surpresseurs de « LA CHARRIERE » et « DES BEAUMES » et réservoir du « SERRE DE LYAS », l'obtention de 3 permis de construire (avec signature d'architecte) est nécessaire avant le lancement des travaux.

Concernant les modifications / déconstruction des ouvrages existants à « LA CHARRIERE » et aux « BEAUMES », des permis de démolir pourraient être nécessaires, ainsi que tous les diagnostics potentiellement nécessaires dans ce cas, et notamment, celui de l'amiante.

9.5 DECLARATION DE TRAVAUX

Les Déclarations de Travaux ont été faites sur les 2 communes concernées : COUX et LYAS. Les tableaux récapitulatifs correspondant sont joints en annexes 6 et 7 à ce dossier.

9.6 GEO-DETECTION

La géo-détection des réseaux existants sera réalisée par un organisme agréé lors de la phase projet.

9.7 Branchement électrique

Le fonctionnement des 3 ouvrages nécessite des branchements électriques avec des puissances variables en fonction notamment des caractéristiques des pompes à mettre en place. Pour les surpresseurs de « LA CHARRIERE » et des « BEAUMES », SYDEO possède déjà des branchements électriques qui devront être adaptés en fonction des nouveaux équipements. SYDEO a fait les démarches auprès d'ENEDIS.

Pour le réservoir « SERRE DE LYAS », une demande de branchement neuf devra être réalisé.

9.8 GEOTECHNIQUE

Pour la création des 3 ouvrages bâtis, les études géotechniques réglementaires pour ce type de projet seront engagées : G1, G2 et G4, conformément à la norme NF P 94 500.

La mission G3 fait partie de la mission de suivi géotechnique à la charge de l'entreprise en charge des travaux.

9.9 PROJET CONCESSIONNAIRE

L'ensemble des concessionnaires sera questionné sur l'opportunité d'opérations concomitantes à cette opération, notamment sur la partie réseaux.

10 MISSIONS CONNEXES

10.1 COORDINATION SECURITE

La coordination sécurité sera confiée à un organisme agréé, lors de la phase projet.

10.2 CONTROLE DE RECEPTION

Les contrôles de réception des travaux, avec notamment, les contrôles de compactage de tranchée seront nécessaires pour cette opération lors de la phase AOR du chantier.

10.3 CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique des documents d'exécution lors de la phase de préparation de chantier, avec notamment les contrôles techniques des plans de coffrage / ferrailage sera nécessaire.

11 MAINTIEN DE SERVICE DES RESEAUX

Durant les travaux de renforcement à COUX, les réseaux existants seront préservés. Potentiellement sur les parties les plus étroites, des réseaux provisoires pourront être mis en place en aérien (calorifugé suivant la période de l'année) en remplacement des réseaux existants.

Des coupures d'alimentation des réseaux principaux auront lieu durant les phases de raccordements des réseaux neufs.

12 DEVOLUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront attribués, après consultation des entreprises, réalisée conformément au code de la Commande Publique en vigueur.

13 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les travaux décrits dans cet avant-projet font l'objet de demande d'aides auprès du Département de l'Ardèche, de l'Agence de l'Eau et de l'état, pour un montant de dépenses de :

- 2.640.000 € HT pour le LOT 1,
- 2.570.000 € HT pour le LOT 2,
- ⇒ 5.210.000 € HT pour les 2 lots.

14 ANNEXES

Les annexes suivantes sont jointes à cet avant-projet :

- Annexe 1 : Courrier ARS du 30/07/2025,
- Annexe 2 : Etude stratégique CEREg 2023-2024,
- Annexe 3 : Modélisation des réseaux existants – Ind 1,
- Annexe 4 : Plan d'ensemble secteur PRANLES, LYAS et COUX – Ind 1,
- Annexe 5 : Plan d'ensemble secteur COUX – Ind 0,
- Annexe 6 : Tableau récapitulatif des déclarations de travaux à COUX,
- Annexe 7 : Tableau récapitulatif des déclarations de travaux à LYAS,

Nicolas MOULIN / David ROBERT

A Aubenas, le 20/11/2025





DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025				
Nombre de Délégués					
En exercice	69	Présents	43	Votants	50
				Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Baconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/105 : Tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2026

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que suite à l'adoption, par délibération en date du 05 novembre 2024, du pacte financier, tarifaire et technique, il avait été décidé, d'une évolution régulière des tarifs afin de garantir le financement du programme d'investissement, tout en préservant une situation financière saine pour le Syndicat.

La Commission des Finances s'est réunie le 09 décembre 2025 pour examiner le projet de clôture de l'exercice budgétaire 2025. Au vu des éléments financiers et dans la perspective de se conformer au pacte financier, tarifaire et technique, il a été proposé 3 scénarios en matière de tarification pour l'exercice 2026 :

- Scénario 1 : maintien des tarifs 2025,
- Scénario 2 : Augmentation des tarifs de 3% (arrondi sup ; 2),
- Scénario 3 : Augmentation des tarifs de 5% (arrondi sup ; 2).

Avec comme hypothèse retenue :

- o Augmentation des charges d'exploitations de 2%,
- o Augmentation des charges de personnel de 2%,
- o Assiette de facturation retenue de 2 449 958m³,
- o Emprunts 5 000 000 €.

La Commission des Finances propose de retenir une augmentation de 3% (arrondi sup ; 2) afin notamment de poursuivre nos investissements structurants qui vont bénéficier d'une contractualisation spécifique dans le cadre du Contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau. Ce contrat va permettre de capter environ 40% de subvention.

Au cours des six prochaines années, plus de 40 millions d'euros d'investissements structurants sont programmés afin de sécuriser l'alimentation en eau de nos abonnés. Pour l'exercice 2026, le volume total d'investissements – qu'il s'agisse d'opérations structurantes, de dépenses de bon fonctionnement ou de renouvellement – devrait d'ailleurs dépasser les 10 millions d'euros.

En sus, la Commission propose également de mettre en place un abonnement spécifique sur les compteurs généraux indépendamment du diamètre. Tarif qui pourrait être retenu serait celui des compteurs inférieurs à 15 mm.

Ceci exposé,

- Vu l'article 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 Décembre 2025 ;
- Considérant la nécessité d'équilibre du budget M49 de la collectivité ;
- Considérant le Pacte Technique, Financier et Tarifaire approuvé par le Comité Syndical ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 49 voix pour, 1 contre et 0 abstention :

- Décide de fixer les tarifs suivants :

Part fixe

Pour les abonnés domestique, agriculteur et industriel, la part fixe est la suivante selon le diamètre du compteur pour toutes les communes de SYDEO :

Part fixe selon diamètre du compteur	2026
10 à 15 mm	70,37 €
20 mm	142,66 €
25 mm	178,85 €
30 mm	249,15 €
40 mm	339,98 €
50 mm	392,70 €
60 mm	450,92 €
80 mm	561,92 €
100 mm	672,92 €

Concernant l'abonnement spécifique des compteurs généraux son montant est assimilé à celui des compteurs inférieurs à 15 mm avec un tarif unitaire de 70,37 €, pour l'année 2026.

Part variable

Tarif progressif annualisé en 4 tranches :

Tarifs	2026
Tranche 1 : 0-40 m ³	1,50 €
Tranche 2 (référence) : 40-80 m ³	2,00 €
Tranche 3 : 80-120 m ³	2,50 €
Tranche 4 : >120 m ³	3,13 €

Tarif spécifique non progressif pour les industries et les agriculteurs selon les modalités suivantes :

- Application à la demande des abonnés,
- Existence d'un branchement dédié à l'activité.4,
- Appartenance au collège industriel de la CCI (pour les industriels),
- Attestation de cotisant à la MSA en qualité d'actifs (pour les agriculteurs).

Le tarif appliqué sera de 2,00 € / m³.

- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 18/12/2025,

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA DORDOGNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	43
		Votants	50
		Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/106 : Modification du règlement de Service d'Eau Potable SYDEO

Monsieur le Président rappelle que SYDEO s'est doté par délibération du 13 juin 2023, d'un règlement de service définissant les obligations réciproques entre les abonnés du service de l'eau et le syndicat. Celui-ci définit le cadre de l'ensemble des activités et installations nécessaires à l'approvisionnement en eau potable (Production, traitement, distribution et contrôle de l'eau).

Compte tenu de l'avis de la Commission des Finances en date du 09 Décembre 2025, il est proposé que l'abonnement des compteurs généraux, soient facturés au tarif d'un compteur de diamètre inférieur à 15mm, quel que soit son diamètre.

Les abonnés seront informés de ce changement par un courriel ainsi que par un courrier joint à leur prochaine facture. Il y sera précisé que le règlement mis à jour est disponible sur le site internet de SYDEO, dans nos locaux et qu'il peut être envoyé par courriel sur simple demande.

Ainsi, il est proposé au Comité syndical de modifier le règlement de service comme suit :

« Article 6 « Dispositions spécifiques à certains abonnements » : ont été ajoutés les points suivants :

a) Abonnements d'immeubles collectifs et d'ensembles immobiliers :

Dans les immeubles collectifs et ensembles immobiliers, il est a minima établi un abonnement rattaché à un compteur général (compteur également dit « de pied d'immeuble » ou « d'entrée d'ensemble ») qui comptabilise la totalité des volumes appelés (logements, espaces verts, communs, etc.). Un tel compteur est obligatoire dans tout immeuble ou ensemble.

Lorsqu'à la demande du bailleur ou de la copropriété une opération d'individualisation des contrats de fourniture d'eau est engagée, il est simultanément souscrit :

- un abonnement individuel pour chaque lot, logement ou unité de consommation (bureau, commerce, etc.), associé au(x) compteur(s) desservant chacune de ces unités ;
- un abonnement collectif **spécifique** pour l'immeuble ou l'ensemble, associé à un compteur général.

Le montant de cet abonnement spécifique est assimilé à celui des compteurs inférieurs à 15 mm

Les opérations d'individualisation donnent lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui précise notamment les prescriptions techniques applicables aux installations en domaine privé et les droits et obligations de chaque partie impliquée (service, abonnés individuels ou professionnels, gestionnaire, bailleur, etc.). Les travaux sur les installations privées destinés à permettre la mise en œuvre de l'individualisation sont à la charge du demandeur, selon les prescriptions techniques définies par le service.

Suite à l'individualisation, des frais d'accès au service sont facturés à chaque souscription d'abonnement selon les conditions tarifaires générales en vigueur. »

Ceci exposé,

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-12,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux SYDEO,
- Vu la délibération n°2023/062 du Comité Syndical du 13/06/2023 portant approbation du Règlement de service eau potable de SYDEO,
- **Considérant** les modifications à apporter à ce règlement suite à la délibération n°2025/OXX du Comité Syndical du 18/12/2025 relative à la mise en place des nouveaux tarifs pour l'année 2026,

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver cette modification.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 0 contre, abstention :

- **Approuve** le règlement modifié de service eau potable de Sydeo tel que joint à présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 18/12/2025
Le Président, Jean Leynaud

 
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents 43	Votants 50 Pouvoirs 7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Roubly Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/107 : Réforme des redevances Agences de l'eau et fixation du montant de la contre-valeur pour la redevance prélèvements et pour la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'Eau a opéré au 1^{er} janvier 2025 une réforme en profondeur des redevances qu'elle perçoit. Cette nouvelle fiscalité se veut incitative car sera lié à la performance de nos réseaux. D'où la pertinence de notre Programme Pluriannuel d'Investissements.

Dans le cadre de cette réforme, la redevance prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique (0,29€/m³) et modernisation des réseaux de collecte (0,16€/m³) sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- La redevance sur la consommation d'eau potable,
- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable,
- La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Ces trois nouvelles redevances sont créées pour compenser les anciennes et augmenter les capacités de financement des agences de l'eau, avec pour objectifs :

- Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement,
- Taxer d'avantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau,
- Renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau.

Par délibération du Conseil d'administration du 4 octobre 2024 l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs des redevances ont été fixés comme suit :

Redevance pour Prélèvement de la ressource en eau

- Elle est facturée par l'Agence de l'Eau à toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau
- Le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de la manière suivante :

Usage	Zone		Minimum (2025)	Maximum (2025)	Taux 2025	Taux 2026	Taux 2027	Taux 2028	Taux 2029	Taux 2030
Irrigation autre que l'irrigation gravitaire	A et B		0	5,04	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57
	C et D		0	10,08	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14
Irrigation gravitaire	A		0	0,7	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
	B		0	0,7	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
	C		0	1,4	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
	D		0	1,4	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
Alimentation en eau potable	A et B	eaux superficielles	2,82	10,08	3	3	3	3	3	3
		eaux souterraines	2,82	10,08	4,66	4,66	4,66	4,66	4,66	4,66
	C et D		5,64	20,16	6,831	6,831	6,831	6,831	6,831	6,831
Alimentation d'un canal	A et B		0,012	0,042	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015
	C et D		0,024	0,084	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024
Refroidissement industriel conduisant à une restitution supérieure à 99 %	A et B		0,53	0,95	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53
	C et D		1,06	1,9	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06
Autres usages économiques	A et B		1,97	7,56	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97	1,97
	C et D		3,93	15,12	3,93	3,93	3,93	3,93	3,93	3,93

Pour l'application de ces taux, sont instaurées les zones de tarification suivantes, en application du code de l'environnement :

- zone A : zone de catégorie 1 pour les ressources en eau non déficitaires hors zone de montagne ;
- zone B : zone de catégorie 1 pour les ressources en eau non déficitaires en zone de montagne ;
- zone C : zone de catégorie 1 pour les ressources en eau déficitaires et zone de catégorie 2 (zones de répartition des eaux) hors zone de montagne ;
- zone D : zone de catégorie 1 pour les ressources en eau déficitaires et zone de catégorie 2 (zones de répartition des eaux) en zone de montagne

- L'assiette est le volume m³ d'eau prélevés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N.

Les modalités de calcul de cette redevance sont les suivants :

$$R = VP \times T$$

Avec :

R : Redevance année N, payable en année N+1,

VP : Redevance année N, payable en année N+1

T : le tarif est défini en €/m³ par chaque bassin hydrographique

La redevance pour consommation d'eau potable

- Le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de la manière suivante :

2025	2026	2027	2028	2029	2030
0,43 €/m ³	0,39 €/m ³	0,33 €/m ³	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³

- Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
- L'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation). Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau, et les sommes encaissées sont reversées à l'Agence de l'Eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

- Elle est facturée par l'Agence de l'Eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de la manière suivante :

2025	2026	2027	2028	2029	2030
0,05 €/m ³	0,06 €/m ³	0,12 €/m ³	0,21 €/m ³	0,21 €/m ³	0,21 €/m ³

- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;
Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, donc pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

- Elle est facturée par l'Agence de l'Eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de la manière suivante :

2025	2026	2027	2028	2029	2030
0,03 €/m ³	0,09 €/m ³	0,17 €/m ³	0,17 €/m ³	0,17 €/m ³	0,17 €/m ³

- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;
Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Au vu de cette réforme, il convient à nouveau pour SYDEO au titre de l'exercice 2026, concernant la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance prélèvements de la ressource en eau, de fixer les contre-valeurs répercutées sur les factures sous la forme d'un supplément de prix au mètre cube comme le Code de l'Environnement l'autorise.

Le Code de l'Environnement permet à la collectivité de fixer pour chaque redevance, une contre-valeur unique sur tout le périmètre syndical ou de la décliner pour chaque entité de gestion.

Compte tenu du cycle de vie de ces redevances, il convient de fixer en année N-1 ces contre-valeurs pour permettre leur facturation et leur recouvrement en année N.

Redevance pour Prélèvement de la ressource en eau

Le montant de la contre-valeur est établi en tenant compte de 3 paramètres :

- des volumes prélevés l'année N-1 (VP) par bassin hydrographique,
- de l'assiette de facturation la zone concernée (AF),
- le tarif est défini en €/m³ par chaque bassin hydrographique,

$$(VP / AF) * T$$

Sur cette base, le montant de la contre-valeur est fixé de la manière suivante

Zone de prélèvement	Commune(s) concernée(s)	Tarifs 2026 (en €/m ³)
Zone non déficitaire	Le Teil	0,07 €
Zone déficitaire	Les 34 autres communes de SYDEO	0,09 €

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

Le montant de la contre-valeur est établi en tenant compte de 3 paramètres :

- un tarif unitaire de redevance fixé par l'Agence de l'eau,
- un coefficient de modulation propre à chaque service,
- un correctif lié aux variations de volume facturé d'une année à l'autre.

Dans ces conditions, il appartient au Comité Syndical d'arrêter le montant de la contre-valeur pour la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » afin de permettre leur application dès le 1^{er} janvier 2026 selon les modalités suivantes :

Tarif (T)	Coefficient (C)	Correction « Volume facturé » (Cvf)
0,06 €/m ³	0,56	95%

Sur cette base, le montant de la contre-valeur est fixé par application de la formule suivante :

$$(T \times C) / Cvf$$

Pour 2026 l'application de la formule aboutit au montant suivant : 0,04 €/m³ (arrondi sup.2)

Ceci exposé,

- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.213-10-5, D.213-48-12-2 à D.213-48-12-7, L.213-11 et D.213-48-35-1, relatifs à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable,
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.213-10-6, D.213-48-12-8 à D.213-48-12-13, L.213-11 et D.213-48-35-2, relatifs à la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement,
- Considérant que la réforme des redevances des Agences de l'eau a pour effet d'assujettir la collectivité à la nouvelle redevance « Performance des réseaux d'eau potable »,
- Considérant que pour permettre aux collectivités de recouvrer auprès des usagers du service les recettes leur permettant d'acquitter cette redevance, le Code de l'environnement les autorise à fixer une contre-valeur répercutée sur les factures sous la forme d'un supplément de prix au mètre cube,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 50 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de fixer le montant 2026 de la contre-valeur pour la redevance « Prélèvements de la ressource en eau » à :
 - En zone non déficitaire à 0,07 €/m³ (commune de Le Teil),
 - En zone déficitaire à 0,09€/m³ les 34 autres communes de SYDEO.
- **Décide** de fixer le montant 2026 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » à 0,04€/m³,
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération autant que de besoin pour permettre l'application de la contre-valeur sur l'ensemble des factures que le service émettra l'année prochaine.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 18/12/2025

Le Président, Jean Leynaud

sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CANTON D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025				
Nombre de Délégués					
En exercice	69	Présents	43	Votants	50
				Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Roubay Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/108 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2026

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	180 000,00 €			180 000,00 €
D21	1 130 379,00 €	121 527,60 €	80 000,00 €	1 210 379,00 €
D23	7 195 996,83 €	2 403 487,20 €	-260 000,00 €	6 935 996,83 €
			Total	8 326 375,83 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées $8\,326\,375,83 \times 25\% = 2\,081\,593,96\text{ €}$

Le Comité Syndical autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 2 081 593,96 répartis comme suit :

Chapitre / Article	Montant
20 immobilisations incorporelles	45 000,00 €
2031 Frais d'étude	30 000,00 €
2051 concessions et droits assimilés	15 000,00 €
21 immobilisations corporelles	302 594,75 €
2125 Agencements et aménagements de Terrains bâtis	3 750,00 €
21311 Bâtiments d'exploitation	3 750,00 €
21351 Installations gales - agencts - aménag. des constr. Bâtimen	6 250,00 €
21531 réseaux d'adduction d'eau	145 000,00 €
2154 Matériel industriel	43 750,00 €
2155 Outillage industriel	10 000,00 €
21561 Matériel spécifique d'exploitation	66 557,50 €
2182 Autres immobilisations corporels "matériels de transport"	18 037,25 €
2183 Autres immobilisations corporels "matériels de bureau et informatique"	5 000,00 €
2184 Autres immobilisations corporels "Mobiliers"	500,00 €
23 immobilisations en cours	1 733 999,21 €
2315 immobilisations corporelles en cours d'installations, matériels	1 733 999,21 €
Total	2 081 593,96 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, à 50 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Décide**, concernant la section d'investissement du budget principal d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 007-200091601-20251218-2025108-DE

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour toutes les démarches et signer la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 18/12/2025,
Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA VALLÉE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18/12/2025

Date de Convocation	04/12/2025				
Nombre de Délégués					
En exercice	69	Présents	43	Votants	50
				Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 17 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes La Barnaudoise 07000 St Julien en St Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mr Féougier Adrien, Mme Bacconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Prevost Marie, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Reynaud Bernard, Mr Perrin Mathieu, Mme Bernard Françoise, Mr Constant Michel, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mr Bornes Alain, Mme Vernet Christine, Mr Mazzini Didier, Mr Menard Frédéric, Mr Chausi Clément, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mr Bernard Alain, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Jourdan Maurice, Mme Colin Isabelle, Mr Chaize Dominique, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert

Excusé(e)s : Mr Bacconnier Alain, Mme Gache Nicole, Mme Serre Laetitia, Mr Hermier Fabrice, Mr Amblard Cyril, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mme Cotta Rachel, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Curtius Patricia, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Rochette Thierry, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mr Monteux Christophe, Mme Brielle Victoria, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Tramon Philippe, Mr Hubert Francis, Mr Pasero Fabien, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clercq Valérie, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Aurias Mickaël, Mr Savatier Paul

Pouvoirs : Mme Serre Laetitia a donné pouvoir à Mme Prevost Marie, Mr Amblard Cyril a donné pouvoir à Mr Giraud François, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon Christine, Mme Curtius Patricia a donné pouvoir à Mr Bornes Alain, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine, Mme Briet Micheline a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mr Monteux Christophe a donné pouvoir à Mr Chausi Clément

Secrétaire de séance : Mr Fougeirol Julien

2025/109 : Projet d'acquisition foncière par SYDEO

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que lors de sa séance du 10 décembre 2024, un protocole d'accord transactionnel avait été voté entre SYDEO et les propriétaires fonciers de la parcelle AL 63 sur la commune de Rochessaube au sujet du dévoiement d'une canalisation d'eau potable souterraine.

Une opération de travaux 2025-381 a donc été créée, afin de pouvoir déplacer cette canalisation d'eau potable sur le côté sud-est de la parcelle AL 63.

Il avait été convenu entre les parties que SYDEO deviendrait propriétaire de l'emprise sur laquelle la nouvelle canalisation serait implantée.

Afin de délimiter ladite emprise, SYDEO a fait appel à Monsieur Sylvain VARENNE, Géomètre-expert à Le Teil, pour la numérotation de cette nouvelle parcelle.

Aux termes du document d'arpentage établi, la parcelle cadastrée Section AL n°63 a été divisée de la manière suivante :

- Parcelle AL 387 d'une contenance de 02a 36ca cédée à SYDEO,
- Parcelle AL 388 d'une contenance de 18a 97ca restant appartenir aux consorts TEYSSIER.

Monsieur le Président propose d'acquérir la parcelle cadastrée Section AL n°387 moyennant l'Euro symbolique.

Il rappelle que les frais induits par ce projet seront pris en charge à hauteur de 3 000€ par les consorts TEYSSIER après l'achèvement des travaux. Le restant à la charge de SYDEO.

Il requiert l'autorisation du Comité Syndical, de procéder à cette acquisition par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci exposé,

- Vu l'article 2044 du Code Civil afférent à la transaction,
- Vu la demande des propriétaires fonciers de dévoiement de canalisation d'eau potable présente sur leur parcelle n°63 en section AL sur la Commune de Rochessaive,
- Vu la délibération 2024/100 autorisant le Président à signer le protocole transactionnel entre SYDEO et les propriétaires fonciers de la parcelle AL 63,
- Vu les conditions du protocole d'accord transactionnel signé le 24 Novembre 2024,
- Vu le document d'arpentage établi,
- **Considérant** l'intérêt pour les parties de transiger sur les conditions du dévoiement,

Après en avoir délibéré, à 50 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- **Accepte** l'acquisition de la parcelle AL 387 désignée dans les conditions sus-énoncées,
- **Accepte** le recours à l'acte authentique en la forme administrative,
- **Décide** que les frais et engagements soient tenus, tel qu'annoncés dans le protocole d'accord transactionnel signé le 24 novembre 2024 par les propriétaires fonciers,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 18/12/2025

Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CANTON D'ARDECHE
2 route du Barrage
37250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr